

ULB



Observatoire
des Religions
et de la Laïcité

Université libre de Bruxelles
Observatoire des Religions et de la Laïcité
(ORELA)

Les Religions et la Laïcité en Belgique
Rapport 2014

Caroline Sägesser

Jean-Philippe Schreiber

Cécile Vanderpelen-Diagre

— Mai 2015 —

ISSN : 2736-545X et en ligne : 2736-5557

CIERL Centre interdisciplinaire d'Etude
des Religions et de la Laïcité

Le présent rapport de l'Observatoire des Religions et de la Laïcité de l'Université libre de Bruxelles propose une synthèse ainsi qu'une analyse de l'actualité religieuse et convictionnelle belge pour l'année 2014. Il est notamment basé sur les informations engrangées tout au long de l'année par l'Observatoire, tout en s'appuyant sur la littérature scientifique disponible et sur les actualités relayées par la presse écrite. Ceci permet également de saisir les mouvements de focalisation médiatique sur certains thèmes — les tendances à la radicalisation islamiste et les questions de cohabitation communautaire et religieuse en sont les exemples les plus frappants, parmi d'autres.

Cette étude est la troisième du genre produite par l'Observatoire des Religions et de la Laïcité, après les rapports consacrés aux années 2012 et 2013¹. Elle offre au public intéressé un état des lieux annuel relatif aux religions et convictions en Belgique et a la particularité de garantir la mise en contexte des faits abordés en les situant d'un point de vue historique et sociologique. Certains événements récents — comme le départ de jeunes Belges pour rejoindre les rebelles djihadistes syriens, les incidents autour du port de la burqa ou le consensus politique obtenu pour mettre en place une commission notamment chargée de créer une émission concédée musulmane à la radio-télévision, côté francophone — s'éclairent au regard d'une histoire nationale qui plonge ses racines dans la spécificité des rapports entre cultes et État qui prévalent en Belgique, mais prennent aussi tout leur sens à la lumière de l'actualité religieuse de ces dernières années.

Ce rapport s'intéresse dans une première partie à la place de la religion et des convictions dans la société, dans une deuxième aux relations que les institutions religieuses et laïques entretiennent avec les pouvoirs publics, et offre enfin des données chiffrées relatives aux convictions des Belges et des informations relatives à la structuration des organisations convictionnelles en Belgique. Ses conclusions constituent une synthèse de cet ensemble, et fourniront aux lecteurs pressés un aperçu des résultats essentiels du présent rapport, lequel se clôt par des résumés en langues anglaise et néerlandaise.

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans l'aide du Dr. Jan Nelis, chercheur au CIERL, et l'appui de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles, que l'équipe de l'Observatoire des Religions et de la Laïcité se plaît à remercier ici.

¹ Tant le présent rapport que ceux consacrés aux années 2012 et 2013 peuvent être consultés sur le site d'ORELA : <http://www.o-re-la.org>

I. Religion et société

En 2014, l'actualité du fait religieux en Belgique a en particulier été marquée par la répercussion d'événements internationaux. Le départ de jeunes Belges pour rejoindre les rebelles djihadistes syriens, et davantage encore les craintes liées à de possibles actes terroristes que ces jeunes pourraient vouloir commettre, une fois rentrés en Belgique, a mobilisé l'attention des médias et des pouvoirs publics. Le drame vécu par les chrétiens orientaux, qui ont été nombreux à chercher refuge dans notre pays, et en faveur de qui la solidarité s'est organisée a, quant à lui, suscité moins d'attention. Violence encore, celle perpétrée le 24 mai dernier au Musée juif de Belgique ; cet attentat antisémite a entraîné un renforcement des mesures de sécurité autour de toutes les institutions juives.

Dans ce contexte difficile, l'attention est plus que jamais dirigée vers l'apaisement des tensions entre communautés et la promotion d'un vivre-ensemble harmonieux. Toutefois, les débats sur la cohésion sociale, l'harmonie des communautés, l'apaisement des conflits butent tant sur la réalité des points de friction, que sur la volonté de certains acteurs sociaux de s'auto-censurer, afin de ne pas exacerber les choses².

Si en termes d'attention médiatique, c'est incontestablement l'islam qui a fait la « Une » en 2014 dans notre pays, la première communauté convictionnelle demeure incontestablement la communauté catholique.

² Ainsi, illustrant peut-être le malaise autour de sujets religieux, la chaîne de salons de coiffure Olivier Dachkin a interdit désormais à ses employés de discuter de sujets religieux (et politiques) avec leurs clients : « Olivier Dachkin interdit à ses coiffeurs de discuter politique ou religion », RTBF Info, 7 novembre 2014, http://www.rtb.be/info/societe/detail_olivier-dachkin-interdit-a-ses-coiffeurs-de-discuter-politique-ou-religion?id=8396161 [consulté le 3/3/2015].

L'Église catholique

L'année 2014 marque le premier anniversaire de l'accession au pontificat de Jorge Mario Bergoglio, désormais connu sous le nom de pape François. Premier pape issu du continent américain, il a initié des réformes significatives de la Curie et des finances du Vatican, tout en séduisant au-delà du cercle des croyants par sa personnalité ouverte et son souci affiché des plus pauvres. Une popularité attisée dès le début de son pontificat, qui a conduit le magazine américain *Time* à le désigner comme homme de l'année en décembre 2013, et qui ne s'est guère démentie depuis : en Belgique, les lecteurs de *La Libre* ont élu le pape François *personnalité de l'année 2014*, devant le premier ministre Charles Michel et le chanteur Stromae³. Cependant, certains observateurs soulignent que le pape n'a pas montré l'intention de faire évoluer la doctrine de l'Église sur des questions fondamentales de bioéthique ou de sexualité, et que le maintien d'une ligne doctrinale conservatrice contraste avec la forme du discours papal : François incarnerait un changement plus de style que de substance⁴.

À cet égard, les maigres résultats engrangés par le Synode de la Famille tenu à Rome à l'automne 2014 ont déçu bien des progressistes ; le message de clôture du synode rappelait ainsi l'indissolubilité du mariage entre l'homme et la femme et l'importance de la procréation⁵. « Cette troisième Assemblée générale extraordinaire du synode des évêques, du 5 au 19 octobre 2014, avait pour thème « Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation » et s'est conclue par une *Relatio Synodi* qui trace des pistes de réflexion pour les Églises locales afin de préparer la quatorzième assemblée générale ordinaire du synode qui se tiendra en octobre 2015 et aura pour thème « La vocation et la mission de la famille dans l'Église et le monde contemporain »⁶. Lors de ce synode, l'intervention du cardinal Danneels, le prédécesseur de l'archevêque André Léonard, a été remarquée : il y a appelé à faire preuve de miséricorde face aux couples divorcés remariés⁷. Le métropolitain orthodoxe de Belgique, Athénagoras, a également été convié à prendre la parole au synode, en tant que délégué du Patriarcat œcuménique de Constantinople. Il y a exposé les positions de son Église, qui sont plus souples en matière de remariage et de contraception, et qui admettent le mariage des prêtres⁸.

³ « Le pape François élu 'Personnalité de l'Année' », *LaLibre.be*, 17 décembre 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-pape-francois-elue-personnalite-de-l-annee-54918962357028b5e96c32da> [consulté le 3/3/2015].

⁴ J. NELIS, « A groovy kind of catholicism: Jorge Mario Bergoglio in the Vatican, between substance and style », *Analyse Orela*, 12 mars 2015. http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=1156%3Aa-groovy-kind-of-catholicism-jose-mario-bergoglio-in-the-vatican-between-substance-and-style&Itemid=85&lang=en [consulté le 20/3/2015].

⁵ Message final du synode sur la famille, Vatican, 18 octobre 2014. <http://www.orleans.catholique.fr/images/stories/pdf/message-final-synode-famille.pdf> [consulté le 9/12/2014].

⁶ Synode des évêques. XIVème assemblée générale ordinaire, « La vocation et la mission de la famille dans l'Église et dans le monde contemporain » *Lineamenta Cité du Vatican*, 2014. http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20141209_lineamenta-xiv-assembly_fr.html [consulté le 9/12/2014].

⁷ G. DANNEELS, « Een rechtvaardige en barmhartige God ». http://www.kerknet.be/admin/files/assets/documenten/Een_rechtvaardige_en_barmhartige_God.pdf [consulté le 3/3/2015].

⁸ « Synode : la parole au Métropolitain orthodoxe de Belgique », *Infocatho.be*, 10 octobre 2014. <http://info.catho.be/2014/10/10/synode-la-parole-au-metropolitain-orthodoxe-de-belgique/#.VPWQhPnF9Np> [consulté le 3/3/2015].

En Belgique, André Léonard entame sa dernière année à la tête de l'archevêché de Malines-Bruxelles : le 6 mai 2015, il atteindra la limite d'âge de 75 ans et devrait présenter sa démission au pape. L'archevêque a indiqué n'avoir pas le désir de rester en place au-delà de cette limite⁹. Durant les cinq années passées à la tête de l'archevêché, André Léonard a affronté l'une des crises les plus graves qu'ait connues l'Église en Belgique, avec les affaires de pédophilie de membres du clergé, sans parvenir à rallier autour de sa personne les prêtres et les laïcs qui avaient accueilli avec froideur sa nomination en 2010. L'archevêque ne bénéficie peut-être pas non plus d'un grand capital de sympathie auprès du pape François, qu'il n'avait, de son propre aveu, jamais rencontré avant son élection.

Le 22 février 2014, le pape a annoncé la création de dix-neuf nouveaux cardinaux, dont seize électeurs de moins de 80 ans. En rupture avec les habitudes de ses prédécesseurs, il a choisi une majorité d'ecclésiastiques non-européens. Autre rupture avec la tradition, l'archevêque Léonard ne figure pas parmi les nouveaux cardinaux, alors que tous les primats de Belgique depuis la création de l'État belge se sont vus conférer cette dignité. Selon son porte-parole, André Léonard n'a toutefois pas été déçu.

Même son de cloche du côté de la Conférence des Evêques de Belgique, dont le porte-parole Tommy Scholtès a précisé : « *En choisissant davantage de cardinaux venant d'Amérique du Sud et d'Afrique, le pape rétablit un équilibre au sein du collège des cardinaux. Ce n'est pas une surprise car ces continents ont une église plus dynamique* »¹⁰. Pour Louis Mathoux, secrétaire général des *Scriptores christiani* et auteur d'un livre d'entretiens avec André Léonard, il s'agit en revanche d'un désaveu des conceptions ecclésiologiques de ce dernier : « *Gageons dès lors qu'en écartant André-Joseph Léonard de l'accession à la pourpre cardinalice, le pape François a moins songé à favoriser un quelconque 'rééquilibrage Nord-Sud' qu'à exprimer son désaveu vis-à-vis d'une conception de l'Église marquée au coin d'un conservatisme dépassé* »¹¹.

Le pape François a été invité en visite officielle par le Conseil de l'Europe à Strasbourg le 25 novembre 2014. Il y a été reçu par le Premier ministre belge, Charles Michel, puisque la Belgique exerçait alors la présidence tournante du Conseil. Le Premier ministre en a profité pour convier le pape à effectuer une visite officielle en Belgique. Après s'être adressé à l'assemblée du Conseil de l'Europe, le pape a prononcé un discours au Parlement européen cette fois. Cette démarche a suscité de nombreuses critiques, à la fois en raison du caractère paternaliste et moralisateur du discours tenu par le pontife et, pour des observateurs français, en raison d'une entorse au principe de laïcité¹².

Une visite des souverains belges au pape avait été prévue le 12 décembre 2014. Suite au décès de la reine Fabiola, survenu le 5 décembre, cette visite a été postposée au mois de mars 2015.

⁹ « Mgr Léonard veut prendre sa retraite le plus tôt possible », *LaLibre.be*, 8 décembre 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/mgr-leonard-veut-prendre-sa-retraite-le-plus-tot-possible-5485ef8135707696bafae15a> [consulté le 9/12/2014].

¹⁰ <http://www.lalibre.be/actu/international/nomination-de-16-cardinaux-monseigneur-leonard-n-est-pas-decu-52d2805b35701baedab6ec5a> [consulté le 9/12/2014].

¹¹ L. MATHOUX, « Mgr Léonard, une Église désavouée », *La Libre Belgique*, 21 janvier 2014.

¹² La « Lettre ouverte à Monsieur le pape » de l'eurodéputé Jean-Luc Mélenchon a été particulièrement médiatisée. <http://www.jean-luc-melenchon.fr/2014/11/24/lettre-ouverte-a-monsieur-le-pape/> [consulté le 9/12/2014].

La canonisation de Jean-Paul II

Les papes Jean XXIII et Jean-Paul II ont été déclarés saints de l'Église catholique au cours d'une cérémonie religieuse solennelle qui a eu lieu le 27 avril 2014 place Saint-Pierre, au Vatican. Fait inédit dans l'histoire de l'Église, deux papes ont été canonisés le même jour, en présence de deux papes vivants : François, qui présidait la cérémonie, et son prédécesseur Benoît XVI. Certains médias ont ainsi évoqué une « messe des quatre papes ». Selon le Vatican, la messe de canonisation a accueilli 98 délégations d'États ou d'organisations internationales, dont 24 chefs d'État et têtes couronnées, 35 chefs de gouvernement, 24 Premiers ministres et 23 ministres. Pour la Belgique, l'ancien souverain Albert II et son épouse Paola avaient fait le déplacement.

La canonisation de Jean-Paul II, dont le processus avait été initié par le pape Benoît XVI sans attendre l'expiration du délai habituel de cinq ans après son décès, n'a pas fait l'unanimité au sein de l'Église. À côté des ecclésiastiques sud-américains qui jugeaient l'ancien pape trop peu sensible aux injustices sociales, en Europe, le mouvement *Wir sind Kirche* (« Nous sommes l'Église ») a jugé tragique chez Jean Paul II « l'écart entre son engagement pour les réformes, le dialogue dans le monde, et le retour en arrière qu'il a imposé à l'Église vers des structures centralisées ». Le mouvement a épinglé également un « autoritarisme dogmatique » du défunt souverain pontife¹³.

L'Église de Belgique partagée

La dynamique de sécularisation se poursuit au sein du monde catholique. En témoignent les décisions de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et de l'*Algemeen Christelijk Werknemersverbond* (ACW) de suivre l'exemple des scouts et d'abandonner la référence chrétienne dans leur nom. Les Jocistes de Joseph Cardijn sont désormais des « Jeunes organisés et combatifs »¹⁴ et le mouvement ouvrier flamand s'est rebaptisé en *Beweging.net*¹⁵. Son équivalent francophone, le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), n'a pas (encore) suivi son exemple.

Depuis plusieurs années, l'Église de Belgique est, à l'instar de l'Église catholique en général, traversée par un clivage interne entre « progressistes » et « conservateurs ». Les premiers, sans doute majoritaires parmi les laïcs et les femmes, s'inscrivent résolument dans la ligne des options de Vatican II et cherchent à faire évoluer l'Église pour l'adapter à la modernité ; à cet égard, les positions des laïcs, résumées dans le document de synthèse de la Conférence épiscopale dans le cadre de la préparation du synode sur la famille, illustrent la distance grandissante entre le ressenti des croyants et les positions doctrinales de l'Église en matière de couple, d'homosexualité et de contraception¹⁶. Les seconds, dont l'influence paraît croissante parmi les membres du clergé les plus jeunes, se replient autour de valeurs identitaires fortes et cultivent une forme de nostalgie

¹³ « Les ombres à la canonisation de Jean-Paul II », *La Libre Belgique*, 22 avril 2014 ; *Le Nouvel Observateur*, <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140422.AFP5414/jean-paul-ii-les-ombres-a-sa-canonisation.html>, 22 avril 2014 [consulté le 5/12/2014].

¹⁴ « Nouveau nom pour la JOC : plus 'combative' que 'chrétienne' », *Infocatho.be*, 10 avril 2014. <http://info.catho.be/2014/04/10/nouveau-nom-pour-la-joc-plus-combative-que-chretienne/#.VOyHIPnF9Np> [consulté le 25/2/2015].

¹⁵ « ACW krijgt nieuwe naam: beweging.net en politieke academie », *Knack.be*, 14 juin 2014. <http://www.knack.be/nieuws/belgie/acw-krijgt-nieuwe-naam-beweging-net-en-politieke-academie/article-normal-188907.html> [consulté le 25/2/2015].

¹⁶ « Rapport de synthèse de la Conférence épiscopale de Belgique sur le questionnaire en vue du synode 2014 : Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation », 5 février 2014. http://www.bwcatho.be/IMG/pdf/14_02_05_synthese_rapport_synode_2014_-_familles_3_.pdf [consulté le 8/12/2014].

pour l'Église préconciliaire. Cette dernière tendance, dans laquelle s'inscrit notamment la Fraternité des Saints-Apôtres, est soutenue par une large fraction de la hiérarchie ecclésiastique et par le clergé étranger, notamment africain et polonais, appelé en renfort pour palier la crise des vocations indigènes.

La persistance de multiples lieux de culte, en dépit de la baisse de la pratique religieuse, permet aux deux tendances décrites ci-dessus de cohabiter au sein de l'Église tout en s'ignorant largement¹⁷. La baisse de la pratique religieuse et la crise des vocations ont quant à elles, depuis une quinzaine d'années, suscité le regroupement des églises paroissiales en unités pastorales. Le plus souvent, l'unité pastorale rassemble les paroisses d'une même commune. À terme, ces unités pastorales pourraient se substituer aux anciennes paroisses. C'est le choix posé par le diocèse de Tournai, au terme d'un synode diocésain tenu en 2013. Le projet *Refondation* a débuté en septembre-octobre 2014 dans sept unités pastorales du diocèse. La création formelle des nouvelles paroisses est attendue pour juin 2015 ; d'autres diocèses pourraient s'engager dans la même voie.

Le manque de prêtres dans un contexte de crise

Depuis plusieurs années, l'Église belge manque de prêtres pour assurer le service paroissial. En dépit du regroupement des paroisses en unités pastorales et des services fournis par les assistants paroissiaux – qui sont le plus souvent des femmes –, le manque de personnel ecclésiastique est criant. Pour y pallier, certains diocèses font appel depuis plusieurs années à des prêtres étrangers, souvent congolais ou polonais. La *Journée des prêtres venus d'ailleurs* réunit chaque année les prêtres étrangers au niveau diocésain. Le diocèse de Malines-Bruxelles fait ainsi appel à l'aide de prêtres étudiants de l'Université catholique de Leuven (KU Leuven) pour assurer des intérim le week-end ou durant les vacances¹⁸.

D'autres diocèses s'y refusent ou n'y ont recours que très exceptionnellement, craignant que les prêtres d'origine étrangère qui ne connaissent pas bien les habitudes pastorales locales ne parviennent pas à s'insérer harmonieusement dans la vie paroissiale. Le nombre de séminaristes n'est pas de nature à permettre de prévoir un changement de la situation dans un proche avenir : en 2014, quatorze nouveaux prêtres ont été ordonnés, dont la moitié d'origine étrangère¹⁹.

La difficulté de recruter du personnel ecclésiastique explique peut-être certains problèmes rencontrés par l'Église. Début janvier, il a été révélé que l'économe de l'évêché de Tournai, Pascal Mutombo, avait détourné d'importantes sommes d'argent à son profit²⁰. En octobre, c'est le diocèse de Liège que le scandale a frappé : le trésorier du séminaire a été inculpé dans le cadre d'un dossier de détournement de près d'un million d'euros au préjudice de l'évêché de Liège²¹.

¹⁷ Cf. E. ARCQ et C. SÄGESSER, « Le fonctionnement de l'Église catholique dans un contexte de crise », *Courrier hebdomadaire du Crisp* n° 2112-2113, 2011, pp. 78-79.

¹⁸ « Buitenlandse 'jobstudenten' moeten priestertekort opvangen », *De Standaard*, 5 février 2014. http://www.standaard.be/cnt/dmf20140205_00964880 [consulté le 25/2/2015].

¹⁹ « À peine 14 nouveaux prêtres cette année en Belgique », *La Libre Belgique*, 24 août 2014.

²⁰ « Tournai : L'évêché porte plainte contre son ancien économe », 6 janvier 2014. <http://info.catho.be/2014/01/06/tournai-leveche-porte-plainte-contre-son-ancien-econome/#.VOXPVfnF9Np> [consulté le 15/2/2015].

²¹ « Un million d'euros ont été détournés à l'évêché de Liège : l'ancien trésorier a été inculpé », *RTL Info*, 16 octobre 2014. <http://www.rtl.be/info/regions/liege/un-million-d-euros-ont-ete-detournes-a-l-veche-de-liege-l-ancien-tresorier-a-ete-inculpe-657581.aspx> [consulté le 15/2/2015].

Après la crise des actes de pédophilie au sein du clergé, l'Église belge devra peut-être affronter un autre dossier difficile, celui des enfants de filles-mères donnés en adoption forcée dans des conditions considérées comme inacceptables : le cas d'un couvent limbourgeois au sein duquel les religieuses auraient contraint des centaines de jeunes femmes à donner naissance à des enfants non désirés avant de les donner à l'adoption a été révélé : les adoptions auraient été le cadre de transactions financières au profit des religieuses. L'asbl *Mater Matuta*, qui défend la cause des enfants adoptés, souhaite mettre la hiérarchie de l'Église catholique face à ses responsabilités : elle a rencontré la Conférence épiscopale à ce sujet le 30 septembre 2014²².

Le 3 décembre 2014, le Parlement flamand a auditionné le secrétaire de la Conférence épiscopale, Herman Cosijns, à propos de cette affaire. Ce dernier a indiqué devant les élus flamands que l'Église était prête à présenter ses excuses si l'enquête en cours venait à l'incriminer, mais a rejeté toute responsabilité en l'état²³. Ces déclarations ont déclenché des protestations du groupe *Mensenrechten in de Kerk*, qui s'occupe principalement des victimes d'abus sexuels. Ce groupe a estimé que les propos du secrétaire de la Conférence épiscopale étaient très insuffisants et appelé les évêques Danneels et Léonard à s'en distancier²⁴. Par la voix de son porte-parole Tommy Scholtès, la Conférence épiscopale a indiqué son intention de présenter rapidement des excuses pour sa part de responsabilité dans le dossier des enfants de filles-mères adoptés²⁵.

Des édifices du culte trop nombreux Une évolution des pratiques

Depuis de nombreuses années, l'on discute de la désacralisation et de la réaffectation de lieux de culte qui sont trop peu fréquentés par les fidèles pour justifier leur entretien aux frais de la collectivité, et ce en l'absence d'un nombre de prêtres suffisant pour assurer les services religieux²⁶. Le problème se pose de façon particulièrement vive dans la Région de Bruxelles-Capitale, qui ne compte pas moins de 108 églises paroissiales²⁷. De plus en plus, les églises sont considérées davantage comme des éléments du patrimoine que des structures accueillant le culte.

Si la pratique dominicale est en baisse régulière et marquée depuis un demi-siècle, la participation occasionnelle aux offices reste significative, lors des grandes étapes de la vie ou lors des grandes fêtes du calendrier : moins de 5 % de la population fréquente la messe dominicale, mais ils sont encore 25 % à se marier à l'église et plus de la moitié d'entre eux y font baptiser leurs enfants²⁸. En 2014, 54 % des défunts ont été incinérés — pratique tolérée, mais non encouragée par l'Église —, ce qui constitue un triplement par rapport à 1990. Il est significatif à cet égard de constater les disparités suivant les régions : si cela concerne 38 % des décès en Wallonie, la part des incinérations grimpe à 57 % à Bruxelles et 63 % en Flandre²⁹.

²² C. LAPORTE, « Des religieuses sans scrupules à Lommel : elles vendaient des enfants », *La Libre Belgique*, 1^{er} octobre 2014.

²³ « Geen excuses voor gedwongen adopties », *VTM Nieuws*, 9 décembre 2014, <http://nieuws.vtm.be/binnenland/119432-geen-excuses-voor-gedwongen-adopties> [consulté le 3/3/2015].

²⁴ « 'Danneels en Léonard moeten afstand nemen van verklaringen Cosijns' », *De Standaard*, 6 décembre 2014.

²⁵ « Belgische bisschoppen bieden excuses aan voor gedwongen adoptie », *De Morgen*, 4 décembre 2014. <http://www.demorgen.be/binnenland/-belgische-bisschoppen-bieden-excuses-aan-voor-gedwongen-adoptie-a2141295/> [consulté le 3/3/2015].

²⁶ Cf. *infra*.

²⁷ V. FIÉVET, « Entretien des lieux de culte peu fréquentés ? Le débat est lancé à Bruxelles », 19 février 2014, http://www.rtbef.be/info/regions/detail_entretien-les-lieux-de-culte-peu-frequentees-le-debat-est-lance-a-bruxelles?id=8204524 [consulté le 15/2/2015].

²⁸ Cf. *infra*.

²⁹ « La majorité des défunts sont incinérés en Belgique », *La Libre Belgique*, 19 mai 2015.

À côté de la pratique religieuse liée aux grands événements de l'existence, un autre type de pratique reste fort, c'est celui de la fréquentation des lieux de pèlerinage. Le site de Beauraing attire entre 150 000 et 200 000 pèlerins chaque année ; le site de Banneux en attirerait le double. Leur développement passe désormais également par Internet. Le site du sanctuaire de Beauraing³⁰ constitue un « *Point Info virtuel ouvert en permanence et qui ne connaît ni saisons creuses ni frontières* »³¹. Les lieux de pèlerinage sont également présents sur Facebook : sous forme de page (Banneux³²) ou de groupe (Beauraing³³).

Le diocèse de Namur a annoncé que le sanctuaire de Beauraing, élevé au rang de basilique en août 2013, allait recevoir une relique du pape Jean-Paul II : il s'agit de sang versé lors de l'attentat dont le pape a été victime en 1981. La crypte Saint-Jean sera rebaptisée « Crypte Saint Jean-Paul II » pour accueillir cette relique³⁴.

Nonobstant la forme de piété particulière qui anime nombre de visiteurs des sites mariaux, les pèlerinages attirent désormais également des personnes peu religieuses ; ils s'adressent dorénavant à tous, indépendamment de leurs convictions religieuses, comme le précise le site de Beauraing. D'autres formes de piété populaire, comme la bénédiction des animaux, des véhicules voire même des gsm, continuent à avoir du succès³⁵.

Ainsi, au printemps 2014, une statuette en plâtre de la Vierge, qui paraissait s'illuminer mystérieusement dans une demeure de Jalhay, a suscité beaucoup d'attention médiatique et le déplacement de nombreux fidèles et curieux. Réalisée à la demande des autorités communales, l'expertise de la statue par l'Université de Liège a conclu à l'origine naturelle du phénomène : la phosphorescence observée, phénomène physique courant, provenait d'un enduit contenant des particules de sulfure de zinc³⁶.

La pédophilie au sein de l'Église

L'héritage des affaires de pédophilie continue à affecter l'Église tant sur le plan international qu'en Belgique. L'année a débuté avec la publication d'un rapport, très critique, du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, enquêtant sur les affaires de pédophilie dans l'Église. Le Comité a accusé le Saint-Siège de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour lutter contre les abus sexuels dans l'Église, et demandé au Vatican de déférer devant la justice tous les prêtres

³⁰ Beauraing.catho.be.

³¹ « Les sanctuaires de Beauraing se visitent sur la Toile ».

<http://www.diocesedenamur.be/Default.asp?X=89A88BD314667E7A656276606208020107106B78750908137B710B05116674670B0700070E9C> [consulté le 3/2/2015].

³² Sanctuaire de Banneux - <https://www.facebook.com/profile.php?id=100007711185275&fref=ts>

³³ Notre-Dame de Beauraing - <https://www.facebook.com/groups/84855752273/?fref=tswww.beauraing.catho.be>.

³⁴ « Une relique de Jean-Paul II aux sanctuaires de Beauraing », *La Libre Belgique*, 20 août 2014.

³⁵ « Faire bénir sa voiture, c'est possible », *Le Vif*, 16 septembre 2014, <http://www.levif.be/actualite/belgique/faire-benir-sa-voiture-c-est-possible/article-normal-261529.html> ; « Bénédiction équestre à la basilique d'Avioth », <http://www.sillonbelge.be/content/b%C3%A9n%C3%A9diction-%C3%A9questre-%C3%A0-la-basilique-davioth> ; « Gil Florini, le prêtre qui bénit les animaux et... les GSM ».

http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20131007_00371581 [consultés le 24/2/2015].

³⁶ ULg, Communiqué de presse du 25 mars 2014. <http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2014-03/cp-resultatexpertiseviergesart.pdf>

pédophiles concernés³⁷. De son côté, le Vatican a rappelé que durant les années 2011 et 2012, le pape Benoît XVI avait réduit à l'état laïc 384 prêtres pour abus sexuels, à leur propre demande ou par la volonté du Saint-Siège, une augmentation par rapport à la période 2008-2009 où 171 prêtres avaient été renvoyés³⁸. En Belgique, le porte-parole de la Conférence épiscopale a fait savoir que huit prêtres avaient été défroqués³⁹. L'ancien évêque de Bruges, Roger Vangheluwe, dont la démission en 2010, suite à la révélation d'abus sexuels commis sur un membre de sa famille, avait fait scandale, ne figure pas parmi eux.

L'enquête judiciaire relative aux abus sexuels commis au sein de l'Église catholique de Belgique, inaugurée par l'opération Calice, et qui semblait au point mort, peut se poursuivre, a estimé la Chambre des mises en accusation le 29 octobre 2014⁴⁰. Le dossier est entre les mains du Parquet fédéral auquel il appartient désormais de décider qui il va poursuivre.

Par ailleurs, le Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels a versé environ 1,4 million d'euros aux victimes de faits, prescrits, de pédophilie commis au sein de l'Église, selon le rapport présenté devant la Commission de suivi « abus sexuels » de la Chambre des Représentants⁴¹. Il ressort de ce rapport que les affaires traitées concernent de façon équivalente des victimes francophones et néerlandophones, venant ainsi corriger une impression qui s'était dégagée des travaux précédents, à savoir que les faits de pédophilie concernaient davantage le clergé en Flandre.

Fin octobre 2014, la désignation comme responsable des trois paroisses de Middelkerke d'un prêtre qui avait été condamné en 2009 pour attentat à la pudeur sur un mineur d'âge, a déclenché une vive opposition dans la commune. L'évêque de Bruges, Jozeph De Kesel, qui a succédé en 2010 à Roger Vangheluwe, a fini par céder à la demande des autorités communales de renoncer à cette nomination⁴². Quelques jours plus tard, l'évêque de Bruges a suspendu le curé de Hooglede : celui-ci était sous le coup d'une enquête sur base d'une plainte déposée pour des faits d'abus sexuels remontant à 2002, alors qu'il officiait à Menin. Dans un premier temps, l'évêque avait décidé d'attendre le résultat de l'enquête judiciaire ; après le retentissement médiatique de l'affaire de Middelkerke, il aurait décidé de suspendre le prêtre sans plus attendre⁴³.

³⁷ « Le Vatican accuse l'ONU de 'déformer' les faits sur la pédophilie dans l'Église », *Libération*, 5 février 2014. http://www.liberation.fr/monde/2014/02/05/l-onu-demande-au-vatican-de-traduire-ses-pedophiles-en-justice_978067 [consulté le 24/2/2015].

³⁸ L. DESJOYAUX, « Pédophilie : 384 prêtres démis pour abus sexuels entre 2011 et 2012 », *La Vie*, 19 janvier 2014. http://www.lavie.fr/religion/catholicisme/pedophilie-384-pretres-demis-pour-abus-sexuels-entre-2011-et-2012-19-01-2014-48826_16.php [consulté le 24/2/2015].

³⁹ « Paus ontslaat acht Belgische priesters wegens misbruik », *De Morgen*, 23 janvier 2014. <http://www.demorgen.be/buitenland/paus-ontslaat-acht-belgische-priesters-wegens-misbruik-a1779494/> [consulté le 24/2/2015].

⁴⁰ « Abus sexuels au sein de l'Église : la chambre des mises poursuit la procédure », *RTBF.info*, 29 octobre 2014. http://www.rtbf.be/info/societe/detail_abus-sexuels-au-sein-de-l-eglise-la-chambre-des-mises-poursuit-la-procedure?id=8389376 [consulté le 24/2/2015].

⁴¹ Chambre des Représentants, « Présentation du rapport sur l'audition du Saint-Siège par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et du rapport annuel 2013 du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels. Rapport de la commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église », 10 mars 2014, *Doc. Parl.*, 53 0520/010.

⁴² « Bisschop biedt excuses aan voor benoeming veroordeelde priester », *Knack.be*, 31 octobre 2014. <http://www.knack.be/nieuws/belgie/bisschop-biedt-excuses-aan-voor-benoeming-veroordeelde-priester/article-normal-507243.html> [consulté le 24/2/2015].

⁴³ « Curé de Hooglede : L'évêque De Kesel a agi de manière adéquate' pour le diocèse de Bruges », *La Libre Belgique*, 13 novembre 2014.

Ces affaires ont de nouveau mis en lumière les difficultés de l'Église à gérer les situations de pédophilie parmi les membres de son clergé. Dans une carte blanche publiée par *De Standaard*, le canoniste Kurt Martens (*Catholic University of America*) a estimé que l'Église donnait l'impression d'avoir plus d'empathie pour les coupables que pour les victimes⁴⁴.

Les communautés du Renouveau charismatique

Le Renouveau charismatique est un mouvement spirituel de Réveil apparu au sein de l'Église catholique dans les années 1960, tourné vers l'expérience personnelle du croyant avec Dieu à travers l'intervention de l'Esprit saint. Il est influencé par le développement simultané des Églises protestantes du Réveil avec lesquelles le mouvement présente des similitudes. Dans le sillage du Renouveau charismatique sont apparues des *communautés nouvelles* d'hommes et de femmes, mariés ou non, qui se rassemblent pour vivre intensément l'évangile — comme la Communauté de l'Emmanuel ou la Communauté des Béatitudes.

Ces démarches rencontrent un succès qui contraste avec le déclin des formes de vie monastiques traditionnelles, même si la dynamique du Renouveau charismatique paraît s'essouffler : les sessions annuelles du Renouveau organisées au mois de juillet, et ce depuis 2012, dans la Basilique de Koekelberg ne semblent plus rencontrer le même succès. Autrefois organisées à Beauraing ou à Banneux, les sessions conservent un lien avec ces lieux de dévotion mariale : la session a commencé le 22 juillet avec l'arrivée en procession de la statue de la Vierge de Beauraing venue par train et par métro, et de la châsse des reliques de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus venue de Lisieux en voiture⁴⁵.

La Fraternité des Saints Apôtres

La Fraternité des Saints Apôtres est une œuvre sacerdotale fondée le 7 avril 2013 par André-Joseph Léonard, archevêque de Malines-Bruxelles. Les séminaristes de la Fraternité sont formés au séminaire Notre-Dame de Namur. À l'inspiration de cette œuvre se trouve le travail de nouvelle évangélisation du père Michel-Marie Zanotti-Sorkine. Surnommé par *Le Figaro littéraire* « le *hussard du Christ*⁴⁶ », le charismatique Zanotti, ancien chanteur, curé à Marseille, rassemble de nombreux fidèles dans une paroisse autrefois quasi abandonnée. Conservateur, portant la soutane et partisan du faste de la liturgie préconciliaire, Zanotti est moderne dans ses méthodes d'évangélisation qui passent notamment par Internet et les réseaux sociaux.

D'après le journaliste de *La Libre Belgique* Christian Laporte, la création de la Fraternité « a créé un vrai malaise dans l'Église de Belgique à la fois en raison de la décision d'érection non concertée au sein des instances ecclésiales mais aussi à cause des statuts de ladite Fraternité et, enfin, de la personnalité du P. Michel-Marie Zanotti »⁴⁷.

En 2014, l'archevêque de Malines-Bruxelles André Léonard a souhaité trouver une paroisse pour accueillir un groupe de prêtres de la Fraternité au cœur de Bruxelles. Le curé de la première paroisse envisagée, celle du Béguinage, a refusé tant de partir que de partager l'édifice avec les

⁴⁴ K. MARTENS, « De schaamte voorbij », *De Standaard*, 3 novembre 2014.

⁴⁵ « Résumé de la Session du Renouveau à Koekelberg 2014 », <http://www.renouveau.be/infos/item/257-r%C3%A9sum%C3%A9-de-la-session-du-renouveau-%C3%A0-koekelberg-2014> [consulté le 24/2/2015].

⁴⁶ A. DE LARMINAT, « Hussard du Christ », *Le Figaro Littéraire*, n° 20799, juin 2011.

⁴⁷ C. LAPORTE, « Une Fraternité pour relancer l'Église bruxelloise (et tant pis pour le curé du Béguinage) », *La Libre Belgique*, 21 avril 2014.

nouveaux prêtres ; il a reçu de nombreux soutiens, notamment du professeur Johan Leman (KU Leuven), qui ont conduit l'archevêque à faire marche arrière⁴⁸. La venue à Bruxelles de Zanotti lui-même, un instant annoncée dans la presse, a été démentie par l'archevêché.

En juin 2014, l'archevêché a annoncé que de jeunes prêtres de la Fraternité reprendraient l'église Sainte-Catherine à Bruxelles. D'après Christian Laporte toujours, dans *La Libre Belgique*, « dans toute l'opération, l'archevêque a joué cavalier seul, plus que jamais convaincu que la Fraternité apportera des charismes à l'Église. Son Conseil épiscopal, plus perplexe, n'a pu qu'en prendre acte »⁴⁹. Le mensuel catholique *l'Appel* alla même jusqu'à titrer : « Un 'putsch' au cœur même de l'Église belge ». L'historienne Anne Morelli soulignait que le mouvement en faveur du maintien de l'ouverture de l'église Sainte-Catherine émanait des milieux conservateurs bruxellois, d'une tendance proche de celle de la Fraternité des Saints Apôtres, « qui promeut une nouvelle évangélisation agressive, avec une visibilité extrême, en ne donnant pas la priorité aux exclus et aux démunis, mais en venant faire de la provocation dans un quartier multiculturel et immigré »⁵⁰. En novembre, l'hebdomadaire *M... Belgique* consacrait également sa « Une » et un dossier à la Fraternité.

Depuis la réouverture de l'église au culte, le 21 septembre 2014, pas moins de quatre prêtres s'y relaient pour y assurer une présence quasi permanente — la paroisse Saint-Joseph à Uccle est également desservie chaque dimanche par un prêtre de la paroisse Sainte-Catherine⁵¹. Du côté de la Ville de Bruxelles, qui souhaite réaffecter tout ou partie de l'édifice, et avait obtenu l'accord du vicariat de Bruxelles pour ce faire, on a souligné que la réoccupation des lieux était conçue à titre temporaire⁵². Invité du samedi de *La Libre Belgique*, dans la foulée de la réouverture de l'Église Sainte-Catherine, le père Zanotti a expliqué ainsi les raisons de son succès : « Les églises se rempliront si elles ouvrent leurs portes douze heures par jour, afin que l'on y perçoive avec ses sens la présence du Christ et de sa mère, que le silence y soit respecté pour permettre à l'âme de rejoindre l'amour qui est Dieu, que la liturgie eucharistique ne soit ni plate ni insipide ni bavarde, qu'elle soit célébrée sans pompe excessive mais avec soin et beauté. Il faut que le prêtre soit présent dans son église plusieurs heures par jour, qu'il n'ait rien du fonctionnaire, qu'il reçoive sans rendez-vous, qu'il parcoure les rues de son quartier et de la ville (...) »⁵³.

⁴⁸ « Daniel Alliet peut poursuivre son ministère à la paroisse du Béguinage », communiqué de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, 5 mai 2014. <http://info.catho.be/2014/05/05/daniel-alliet-peut-poursuivre-son-ministere-a-la-paroisse-du-beguinage/#.VNolJvnF9No> [consulté le 10/2/2015].

⁴⁹ C. LAPORTE, « L'Église Sainte-Catherine reprise par des prêtres controversés », *La Libre Belgique*, 14 juillet 2014.

⁵⁰ P. JASSOGNE, « Au-delà d'un débarquement à Bruxelles. La 'Fraternité des Saints Apôtres' à l'assaut de la Belgique ? », *L'Appel* n°371, novembre 2014.

⁵¹ <http://eglisesaintecatherine.be/>

⁵² « Bruxelles : l'église Sainte-Catherine s'apprête à rouvrir ses portes », *RTBF Info*, 18 septembre 2014. http://www.rtbf.be/info/regions/detail_l-eglise-sainte-catherine-s-apprete-a-rouvrir-ses-portes?id=8358813 [consulté le 24/2/2015].

⁵³ « Zanotti-Sorkine : 'Par pitié, arrêtons de détruire ceux qui ont donné leur vie au Christ !' », *LaLibre.be* 18 octobre 2014. <http://www.lalibre.be/archive/zanotti-sorkine-par-pitie-arretons-de-detruire-ceux-qui-ont-donne-leur-vie-au-christ-543c66e53570102e508f8d68> [consulté le 18/10/2014].

L'islam

La deuxième religion du pays en nombre de fidèles est sans nul doute la première en termes d'attention médiatique. L'intérêt pour l'islam se développe sur fonds de craintes liées au terrorisme : le fondamentalisme religieux et la radicalisation des jeunes sont des sujets qui ont abondamment retenu l'attention des médias en 2014. Par ailleurs, l'intégration de l'islam dans le paysage religieux de la Belgique progresse, ainsi qu'en témoignent les associations musulmanes, de plus en plus nombreuses. Parmi elles, certaines ont pour objectif la lutte contre l'*islamophobie* ou contre le développement de l'hostilité à l'égard de l'islam et/ou des musulmans, nourrie par l'actualité internationale.

La présence médiatique importante de l'islam semble avoir induit chez la population une perception erronée du nombre de musulmans présents en Belgique. Selon un sondage Ipsos commenté par le journal *Le Soir*, les Belges estimeraient la proportion de musulmans en Belgique à 29 %⁵⁴.

Un contexte international difficile

La proclamation en juin 2014, par l'organisation *État islamique* (également désignée par l'acronyme anglais ISIS ou par l'acronyme arabe Daech) de l'instauration d'un califat sur les territoires irakiens et syriens qu'elle contrôle a constitué un élément frappant pour les opinions publiques occidentales. L'appel lancé aux musulmans à rejeter « *la démocratie, la laïcité, le nationalisme et les autres ordures de l'Occident* »⁵⁵ et à revenir vers leur religion a résonné comme une déclaration de guerre. Depuis, les appels aux communautés musulmanes d'Europe de se désolidariser de l'EI et de ses crimes se sont multipliés, notamment autour du hashtag *#NotInMyName*.

Inaugurée par de jeunes musulmans britanniques, la campagne *#NotInMyName* a rapidement gagné la France et la Belgique, regroupant des musulmans dans une mobilisation contre l'État islamique et contre les amalgames entre islam et fanatisme religieux. Rapidement, la campagne a également rencontré des détracteurs, estimant injurieuse cette injonction à la désolidarisation vis-à-vis de ce à quoi ils se concevaient comme parfaitement étrangers. En France, le Collectif contre l'Islamophobie a appelé les musulmans à ne pas « *jouer le jeu islamophobe qui consiste à les placer en coupable et suspect idéal, les poussant sans arrêt à se justifier par rapport aux agissements de tiers* »⁵⁶. La même controverse se développa en Belgique, et fit rage sur les réseaux sociaux. Dans les colonnes de *La Libre Belgique*, Mohamed Ramousi, théologien et membre de l'association *Muslims Rights Belgium* estima que : « *Entre se désolidariser et la logique du 'qui s'excuse s'accuse' il n'y a qu'un pas* ». Face à lui, Hamid Benichou, administrateur du collectif *Espace intercommunautaire*, soutenait au contraire qu'« *on ne peut pas cautionner des horreurs par notre silence* »⁵⁷.

⁵⁴ « Les Belges surestiment fortement le nombre de musulmans en Belgique », *LeSoir.be*, 29 octobre 2014. <http://www.lesoir.be/693700/article/actualite/belgique/2014-10-29/belges-surestiment-fortement-nombre-musulmans-en-belgique> [consulté le 3/3/2015].

⁵⁵ « Irak: 2.000 morts en juin, pour Washington le califat ne 'signifie rien' », *Huffington Post*, 1^{er} juillet 2014. http://www.huffpostmaghreb.com/2014/07/01/irak-com_n_5546491.html [consulté le 3/3/2015].

⁵⁶ « *#NotInMyName* : le CCIF se désolidarise du mouvement de culpabilisation imposé aux musulmans », 26 septembre 2014. <http://oumma.com/213616/notinmyname-ccif-se-desolidarise-mouvement-de-culpabi> [consulté le 20/2/2015].

⁵⁷ « Les musulmans doivent-ils se dissocier des djihadistes ? », *La Libre Belgique*, 27-28 septembre 2014.

L'archevêque de Malines-Bruxelles, André Léonard, le grand rabbin Albert Guigui et le président de l'Exécutif des Musulmans de Belgique Noureddine Smaïli ont publié le 21 août 2014 une déclaration commune pour condamner toutes les exactions commises au nom de la religion et lancer un appel solennel au respect de l'autre, indépendamment de sa croyance, sa race, sa couleur, son origine ethnique ou culturelle⁵⁸.

L'attention médiatique portée à l'EI pourrait faire oublier que le monde musulman est extrêmement diversifié. Le développement de l'État islamique, dont la radicalité démontre sans doute également en miroir la réalité de la menace que la modernité et la démocratie font planer sur l'islam radical, occulte partiellement le fait que les révolutions intervenues dans les pays musulmans (Égypte et Tunisie) ont parallèlement donné plus de place à des forces sécularisées. Les révolutions emportent une modernisation culturelle des sociétés musulmanes qui charrie également une forme de sécularisation⁵⁹.

Les combattants belges en Syrie

C'est en 2013 que le départ de jeunes Belges, parfois en âge scolaire, pour rejoindre la Syrie, a fait irruption sur le devant de l'actualité. Parmi les mesures décidées alors, le développement de la prévention, le renforcement des contrôles aux frontières et la mise en place au sein du Service public fédéral (SPF) Intérieur d'une *Task force Syrie* ne semblent pas être parvenus à enrayer le phénomène. De nombreux jeunes continuent à partir pour la Syrie, rejoindre ceux que l'on appelle désormais *djihadistes* et non plus *rebelles* : la motivation religieuse de leurs actions a définitivement pris le pas sur les considérations politiques, et l'Occident redoute désormais moins les départs que les retours sur son sol de ces soldats de la foi.

Combien sont-ils exactement ? Cette question a fait couler beaucoup d'encre. Selon une étude de Thomas Hegghammer, du *Centre de recherche norvégien de défense* (Oslo), il y avait fin 2013 au moins 5.000 combattants étrangers sunnites en Syrie, dont au moins 1.200 musulmans d'Europe. Selon le *Centre international d'étude de la radicalisation* (ICSR, Londres), il y aurait de 3.300 à 11.000 djihadistes étrangers en Syrie, dont près de 2.000 « eurodjihadistes ». La Belgique, comme la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, serait parmi les plus gros fournisseurs de combattants. Le taux de recrutement serait particulièrement élevé en Belgique : 27 djihadistes par million d'habitants selon l'ICSR, alors que la France serait à 6 et l'Allemagne à 3. Il existerait même des unités de combat francophones, incorporant ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue arabe⁶⁰.

Selon le coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, l'importance du recrutement djihadiste en Belgique s'explique par l'importance des communautés musulmanes présentes sur son territoire et par le fait qu'elle « a laissé s'implanter des sites de recrutement de djihadistes, bien avant le démarrage de la guerre en Syrie. Ainsi, Sharia For Belgium (sic).

⁵⁸ « Violences au nom de la religion : la condamnation des représentants religieux belges ». <http://www.lesoir.be/632443/article/actualite/monde/2014-08-21/violences-au-nom-religion-condamnation-des-representants-religieux-belges> [consulté le 20/2/2015].

⁵⁹ J. HUNTZINGER (dir.), *Les printemps arabes et le religieux. La sécularisation de l'Islam*, Paris, Parole et Silence, 2014.

⁶⁰ A. LALLEMAND, « Ces Européens qui partent faire le djihad en Syrie », *LeSoir.be*, 2 juin 2014. <http://www.lesoir.be/560552/article/actualite/monde/2014-06-02/ces-europeens-qui-partent-faire-djihad-en-syrie-archive> [consulté le 20/2/2015].

Le pays a également tardé à mettre en place un programme de prévention par rapport à des pays comme l'Angleterre ou les Pays Bas »⁶¹.

Selon la *Task-Force Syrie*, qui au SPF Intérieur coordonne les informations en provenance de la police judiciaire, de la Sûreté de l'État et des polices locales, 300 à 350 Belges étaient partis combattre en Syrie à la mi-2014, et une trentaine d'entre eux y seraient morts, tandis que 70 environ seraient rentrés en Belgique⁶². D'après l'islamologue Pieter Van Ostaeyen, actif sur les réseaux sociaux, la plupart des combattants viendraient de Flandre et spécialement de l'axe Anvers-Malines-Vilvorde-Bruxelles⁶³.

Une information du journal *l'Écho*, révélée fin septembre, laissait entendre que les services de sécurité auraient fait échouer plusieurs attaques projetées par d'ex-combattants revenus de Syrie ou par des sympathisants de l'État islamique. Les services de sécurité et la Justice auraient caché ces informations afin de ne pas alarmer la population ; il se serait agi « *d'attaques comparables à celle de Mehdi Nemmouche au Musée juif de Bruxelles* »⁶⁴. Certains estiment que les attaques terroristes en Europe sont ainsi devenues l'objectif principal du recrutement de jeunes djihadistes : dans son livre *Al-Qaïda en France*, le journaliste Samuel Laurent estime que le réseau islamiste sélectionne des djihadistes français engagés en Syrie, leur dispense une formation spécifique, avant de les réintroduire comme agents dormants en France via le Maghreb. Le tueur du Musée juif de Bruxelles aurait fait partie de cette stratégie⁶⁵.

Le recrutement de combattants venus de Belgique pour mener la guerre en Syrie a fait l'objet de deux procès en 2014, organisés avec des mesures de sécurité exceptionnelles. En mars, c'est une enquête ouverte en 2011 qui a abouti à la comparution de dix-neuf Belges, accusés de participation aux activités d'organisations terroristes, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. Les dix-neuf prévenus ont été condamnés en mai à des peines allant de 10 mois à 20 ans de prison⁶⁶. Le 30 septembre 2014, le très médiatisé procès de 46 membres de *Sharia4Belgium*, un groupuscule islamiste radical soupçonné de recruter en Belgique des combattants pour le djihad en Syrie, s'est ouvert à Anvers.

Les membres du groupuscule salafiste dissous en 2012, dont le prêcheur Fouad Belkacem était le *leader*, ont été accusés d'avoir continué à recruter des volontaires pour la Syrie. Parmi les autres prévenus se trouvait également l'Anversois Jehoën Bontinck, 19 ans, interpellé en Belgique après avoir passé huit mois en Syrie. Bontinck, qui a décrit Belkacem comme son « père spirituel », est également partie civile au procès⁶⁷. Les plaidoiries se sont conclues le 10 décembre 2014. Selon les avocats de la défense, « *cette affaire a été guidée par la peur de la population à l'égard de l'islam, du*

⁶¹ « Gilles de Kerchove : 'Près de 2000 djihadistes viennent d'Europe' », *Infocatho.be*, 9 juillet 2014. <http://info.catho.be/2014/07/09/gilles-de-kerchove-pres-de-2000-djihadistes-viennent-deurope/#.VPQ25vnF9Nq> [consulté le 20/2/2015].

⁶² C. LAMFALUSSY, « Candidats au jihad : pourquoi autant de Belges ? », *La Libre Belgique*, 28 août 2014.

⁶³ P. VAN OSTAEYEN « Belgian Fighters in Syria and Iraq — August 2014 » 24 août 2014.

<https://pietervanostaeyen.wordpress.com/2014/08/> [consulté le 20/2/2015].

⁶⁴ « Des attentats djihadistes déjoués sur le territoire belge », *l'Écho*, 20 septembre 2014.

⁶⁵ G. PAPY, « 'Tous les djihadistes revenus de Syrie sont des terroristes en puissance' », *Le Vif L'Express*, 9 juin 2014. <http://www.levif.be/actualite/belgique/tous-les-djihadistes-revenus-de-syrie-sont-des-terroristes-en-puissance/article-normal-33821.html> [consulté le 20/2/2015].

⁶⁶ « Procès terrorisme à Bruxelles : 19 prévenus ont été condamnés », *RTL.be*, 22 mai 2014. <http://www.rtl.be/videos/video/493040.aspx> [visionné le 22/5/2014].

⁶⁷ « Le procès Sharia4Belgium s'est ouvert », *L'Écho*, 30 septembre 2014.

radicalisme, du djihad et de la crainte à l'égard de Sharia4Belgium et de Fouad Belkacem »⁶⁸. Le jugement était attendu pour janvier 2015.

Le discours tenu par les imams dans les mosquées suscite également des craintes, et fait régulièrement l'objet de reportages des médias. À ce propos, Jamal Habbachich, administrateur de l'Union des Mosquées de Bruxelles, invité du samedi de *LaLibre.be*, a estimé que les discours radicaux n'avaient plus droit de cité dans les mosquées belges, la communauté exerçant une forme de police interne. Il a cependant déploré que la majorité des imams de Bruxelles ne parlent pas le français⁶⁹.

La visibilité de l'islam dans l'espace public

Si longtemps la visibilité de l'islam dans l'espace public s'est essentiellement traduite par la visibilité des musulmans, et surtout des musulmanes portant le foulard, de plus en plus la présence de l'islam s'incarne également dans l'espace urbain. C'est le cas, de façon emblématique, de la mosquée Selimye à Saint-Josse-ten-Noode, dont la construction s'achève fin 2014. Située en plein cœur de la commune, non loin de la maison communale, elle présente une large façade au style orientalisant et est flanquée d'un petit minaret. Les nouveaux bâtiments affectés au culte islamique comportent le plus souvent une salle d'étude ou de conférence, une cafeteria ou d'autres espaces communs. Ils tendent à devenir de véritables centres communautaires. Récemment ouvert à Anderlecht, l'Espace Poincaré, financé grâce au mécénat, réunit sur plus de 3000 m² un centre de rencontres, une cafeteria, des espaces mis à la disposition d'associations musulmanes (mouvement de jeunes...) à côté de *DarAlQuran*, un institut de sciences coraniques. La gestion de l'Espace Poincaré est assurée par l'association Embem (*Empowering Belgian Muslims*)⁷⁰.

La construction de nouvelles mosquées donne parfois lieu à des controverses. À Dison, près de Verviers, la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une mosquée et d'un centre culturel a été rejetée. Une nouvelle demande, qui ne retient plus que l'aspect centre culturel, avec une école de devoirs et une cafeteria, a été déposée⁷¹.

À Beringen, dans la province de Limbourg, le collège communal a donné son feu vert à la transformation d'une chapelle en mosquée. Il s'agit d'un bâtiment racheté par la commune à la fabrique d'église en 2010 ; les autorités ecclésiastiques, qui se tiennent à une ligne de conduite qui ne permet les réaffectations culturelles qu'au profit de communautés chrétiennes, n'étaient pas concernées puisque le bâtiment avait déjà été désacralisé et vendu à la ville⁷².

La Coupe du monde de football a également été l'occasion d'une visibilité de l'islam, dans l'espace cathodique cette fois : la deuxième religion du pays s'est invitée au sein de ce qui est

⁶⁸ « Sharia4Belgium : le tribunal rendra son jugement le 14 janvier », *Le Soir*, 10 décembre 2014.

⁶⁹ « Si un imam sort du rang, on va lui déclarer la guerre ! », *LaLibre.be*, 7 juin 2014. <http://www.lalibre.be/debats/opinions/si-un-imam-sort-du-rang-on-va-lui-declarer-la-guerre-5390388c3570d60b4dc06eea> [consulté le 25/1/2015].

⁷⁰ « Espace Poincaré: mécenas opent ontmoetingscentrum », *Brusselsnieuws.be*, 24 avril 2014. <http://www.brusselnieuws.be/nl/nieuws/espace-poincare-mecenas-opent-ontmoetingscentrum> [consulté le 3/03/2015].

⁷¹ http://www.rtbf.be/info/regions/detail_a-dison-l-implantation-d-un-centre-culturel-islamique-refait-surface?id=8172819 [consulté le 3/3/2015].

⁷² « Wijkkapel wordt moskee », *Kerknet*, 7 avril 2014. http://www.kerknet.be/actua/nieuws_detail.php?nieuwsID=122094 [consulté le 3/3/2015].

peut-être la première d'entre elles, le football. De nombreux supporters de l'équipe nationale belge, les Diables Rouges, se sont posé une angoissante question : « *Les Diables Rouges vont-ils observer le Ramadan ?* »⁷³. Dans le cas où certains joueurs choisiraient de jeûner, leurs performances sur le terrain n'en seraient-elles pas irrémédiablement affectées ? Et le public de respirer lorsqu'il a été annoncé que les vedettes Marouane Fellaini, Nacer Chadli ou encore Moussa Dembélé repousseraient leur jeûne à la fin de la Coupe du monde...

Il est à noter qu'au Brésil, la religion chrétienne a également été très présente dans les stades. Un documentaire diffusé sur Canal + a ainsi estimé que « *si les meilleurs chrétiens évoluaient sous le même maillot, le 'Jesus football Club' serait une des plus belles équipes du monde* »⁷⁴. Catholiques ou protestants évangéliques, de nombreux joueurs témoignent de leur foi chrétienne en se signant sur le terrain.

La fête de l'Aïd al Adha (ou fête du sacrifice, également appelée Aïd al Kebîr) — cette année le 4 octobre — est toujours l'occasion d'une visibilité particulière de l'islam dans l'espace public. Les lieux d'abattage temporaire, gérés par les pouvoirs publics, connaissent un succès grandissant et sont désormais bien organisés⁷⁵. La fête est également toujours l'occasion de protestations par des organisations défendant la cause animale, au premier rang desquelles Gaïa, qui a organisé une marche de protestation à Bruxelles⁷⁶.

Dans une interview au *Standaard*, l'échevine anversoise chargée du bien-être animal, Nabilla Ait Daoud (NV-A), a estimé que l'abattage sans étourdissement n'était plus une pratique de notre temps⁷⁷. Une conclusion partagée par le ministre flamand en charge du bien-être animal, Ben Weyts (NV-A), qui a annoncé qu'à partir de 2015, l'abattage sans étourdissement dans des abattoirs temporaires serait interdit⁷⁸. La compétence du bien-être animal a en effet été transférée aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'État. L'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) a réagi à la décision ministérielle, pour souligner que « *la fermeture des sites provisoires ne peut être envisagée que si des alternatives sont proposées afin de permettre aux musulmans de pratiquer leur culte, dans le respect des dispositions légales, celles relatives au bien-être animal notamment* »⁷⁹. Les deux autres Régions n'ont pas annoncé de nouvelles mesures en cette matière.

La troisième édition de la Foire musulmane de Bruxelles

Un autre moment fort de visibilité de l'islam dans l'espace public est, depuis 2012, la Foire musulmane de Bruxelles. La troisième édition de la Foire s'est tenue à Bruxelles, sur le site de

⁷³ « Les Diables Rouges vont-ils observer le Ramadan ? », *RTL.be*, 26 juin 2014.

<http://www.rtl.be/sport/football/diables-rouges/les-diables-rouges-vont-ils-observer-le-ramadan--592381.aspx> [consulté le 3/3/2015].

⁷⁴ <http://www.canalplus.fr/c-sport/c-football/c-ligue-1/pid6130-videos.html?vid=999161> [visionné le 15/12/2014].

⁷⁵ « Fête de l'Aïd : un site d'abattage temporaire à Bruxelles », *LaLibre.be*, 26 septembre 2014.

<http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/fete-de-l-aid-un-site-d-abattage-temporaire-a-bruxelles-542530e7357030e610425001> et G. BERNARD, « L'Aïd, un sacrifice très organisé », *La Libre.be*, 5 octobre 2014. <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/l-aid-un-sacrifice-tres-organise-54314cb435708a6d4d5ba6aa> [consultés le 3/3/2015].

⁷⁶ « Gaïa mobilise à une semaine de l'Aïd », *Le Soir.be*, 29 septembre 2014. <http://www.lesoir.be/666250/article/demain-terre/2014-09-29/gaia-mobilise-une-semaine-l-aid> [consulté le 3/3/2015].

⁷⁷ « Nabilla Ait Daoud : 'Onverdoofd slachten niet van deze tijd' », *De Standaard*, 1^{er} octobre 2014.

⁷⁸ Déclaration à l'émission de la VRT « De zevende dag », le 28 septembre 2014.

⁷⁹ « Aïd el-Kébir : quelles alternatives à l'abattage rituel pour les musulmans de Flandre ? », *Saphirnews*, 24 septembre 2014. http://www.saphirnews.com/Aid-el-Kebir-quelles-alternatives-a-l-abattage-rituel-pour-les-musulmans-de-Flandre_a19688.html [consulté le 3/3/2015].

Tour & Taxis, du 7 au 10 novembre 2014. Organisée par la Ligue des Musulmans de Belgique et la société française Gedis, la Foire accueille des stands de restauration et des ventes de textiles et de divers objets, propose des concerts et des récitations du Coran, et organise des débats. Comme les éditions précédentes, la Foire musulmane de 2014 a été le théâtre d'une controverse. Cette fois, c'est l'invitation faite à un *leader* des Frères musulmans, le Koweïtien Tareq Al-Suwaïdan, qui a créé la polémique.

Al-Suwaïdan, dont les prêches diffusés sur YouTube et par de nombreuses chaînes satellitaires du Moyen-Orient sont suivis par des millions d'adeptes de l'islam à travers le monde, considère les juifs comme l'ennemi absolu de la Nation islamique. Il appelle toutes les mères musulmanes à nourrir leurs enfants du lait de la haine des juifs honnis, ennemis de l'islam...⁸⁰. La Ligue belge contre l'Antisémitisme (LBCA) a demandé aux autorités d'interdire la venue d'Al-Suwaïdan en Belgique⁸¹. Pour les organisateurs de la Foire, attendu que Tareq al-Suwaïdan était invité à parler à Bruxelles des prophètes dans la religion musulmane, ses prises de position, lesquelles ne concerneraient selon eux que le conflit israélo-palestinien, et rien d'autre, ne justifiaient pas son exclusion du programme.

Les autorités belges ont finalement interdit l'entrée du territoire à Tareq al-Suwaïdan, bien qu'il ait été détenteur d'un visa Schengen, considérant que sa présence constituait un danger pour la sécurité publique. Le porte-parole de la Ligue des Musulmans de Belgique, co-organisatrice de la Foire, Karim Chemlal, a indiqué que les organisateurs avaient « *le sentiment d'avoir été victimes d'une récupération politique* »⁸².

Le développement de l'associatif musulman

Un demi-siècle s'est écoulé depuis l'arrivée massive des premiers immigrants venant de pays musulmans en Belgique. La population belge de confession et/ou de culture musulmane est donc aujourd'hui pour l'essentiel constituée de personnes qui sont nées en Belgique, et qui appartiennent à la deuxième ou à la troisième génération. Les liens avec le pays d'origine se sont faits plus ténus, et l'on constate depuis quelques années le développement d'un important tissu associatif musulman. À côté des lieux de culte – les mosquées sont des associations sans but lucratif qui gèrent le plus souvent des activités culturelles, sociales ou éducatives en plus de l'organisation du culte – se développent des associations culturelles, d'aide à la jeunesse, d'entraide entre les membres de la communauté...

On évoquera plus loin le développement d'écoles libres subventionnées islamiques. Des écoles de devoirs et des organisations de jeunesse voient également le jour. Mais la population musulmane comprend également de nombreux seniors, et la tradition d'accueil des parents âgés à la maison n'est plus forcément jugée compatible avec les exigences de la vie moderne. Aussi, un premier projet de maison de retraite destinée aux musulmans est en développement à Evere. D'après son promoteur, « *le règlement de cet établissement sera conforme aux préceptes de l'Islam, ce qui est une première en Europe. Une aile sera réservée aux femmes, une autre aux hommes et une partie sera réservée aux couples. Une grande salle de prière sera disponible pour les personnes prises en charge ainsi que pour le personnel. Un imam y*

⁸⁰ J.-Ph. SCHREIBER, « L'inquiétant invité de la Foire musulmane de Bruxelles », Analyse Orela, 4 novembre 2014, http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=1049%3A1%E2%80%99inqui%C3%A9tant-invite%C3%A9-de-la-foire-musulmane-de-bruxelles&Itemid=85&lang=en.

⁸¹ M.-C. ROYEN, « Un antisémite notoire à Bruxelles ? », *Le Vif l'Express*, 29 octobre 2014.

⁸² « La foire musulmane évite la polémique, mais se sent 'victime d'une récupération politique' » *LaLibre.be*, 5 novembre 2015, <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-foire-musulmane-evite-la-polemique-mais-se-sent-victime-d-une-recuperation-politique-545a3c193570a5ad0ee0976f> [consulté le 3/3/2015].

célébrera les cinq prières. Le service alimentaire sera bien entendu halal et sera adapté durant la période de Ramadan »⁸³. Simultanément, une maison de retraite de la Communauté flamande s'apprête à offrir des chambres et un service adapté aux seniors musulmans à Neder-over-Heembeek⁸⁴.

L'Association belge des Professionnels musulmans cherche quant à elle à favoriser l'esprit de coopération et à développer des synergies entre les compétences professionnelles des musulmans de Belgique.

Dans un registre plus léger, le 1^{er} septembre 2014 a été lancé en Flandre un magazine à destination des femmes musulmanes, *Aya*. D'après le communiqué de presse qui a accompagné son lancement, ce magazine répond à un besoin des femmes musulmanes de disposer d'une publication qui reflète leurs traditions et valeurs, tout en les questionnant⁸⁵. À l'instar des magazines dits féminins existants, *Aya* parle essentiellement de mode, d'éducation des enfants, de cuisine, de voyages et d'esthétique.

De telles initiatives se multiplient ; pourraient-elles à terme déboucher sur la constitution d'un « pilier musulman » ? Il est sans doute trop tôt pour se prononcer. Actuellement, le développement d'organisations musulmanes non religieuses a davantage pour objectifs immédiats de renforcer la solidarité entre citoyens musulmans et d'améliorer l'image de la communauté musulmane en Belgique.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'association *Empowering Belgian Muslims* (EmBem), une organisation musulmane laïque (« séculière ») qui veut « *promouvoir le développement des capacités (empowerment), l'émancipation, l'excellence et l'esprit d'entreprise au sein des communautés musulmanes de Belgique* »⁸⁶. EmBem cherche à développer « *une classe moyenne musulmane forte et éclairée* »⁸⁷. Une de ses principales chevilles ouvrières est l'islamologue Michaël Privot, directeur du Réseau européen contre le Racisme (ENAR).

Certaines associations ont pour visée la défense des musulmans face à la persistance ou au développement de l'hostilité à leur égard et des discriminations qu'ils subissent dans des domaines comme l'emploi ou le logement. Le Collectif contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) a vu le jour le 3 septembre 2014. Il se donne pour objectifs « *la lutte contre l'islamophobie et ses manifestations sous toutes ses formes et en tous médias, dans l'esprit de la démarche de la European Fundamental Rights Agency (EFRA), anciennement European Monitoring Center on Racism and Xenophobia (EUMC), qui fonde son approche sur l'identification du phénomène de l'islamophobie et de ses manifestations en se basant sur des normes reconnues au niveau international et sur le travail permanent du Conseil de l'Europe et des Nations-Unies* »⁸⁸.

Le CCIB s'inscrit dans la ligne de l'action développée par la plate-forme *Muslims Rights Belgium*, qui a publié en 2013 et en 2014 un rapport annuel sur l'islamophobie en Belgique, et dont sont issus plusieurs de ses membres fondateurs. Le CCIB se distingue de MRB par le

⁸³ « Une maison de retraite islamique va bientôt ouvrir ses portes », *HBK, le réseau social des musulmans*, 31 octobre 2014. <http://www.halalbook.fr/actufiche-17-3724.html?Une-maison-de-retraite-islamique-va-bientot%20ouvrir-ses-portes>.

⁸⁴ « 'Islamkammers' voor bejaarden in de maak », *DeMorgen.be*, 23 octobre 2014.

<http://www.demorgen.be/binnenland/-islamkammers-voor-bejaarden-in-de-maak-a2098897/> [consulté le 3/3/2015].

⁸⁵ « Vlaamse moslima's krijgen eigen lifestylemagazine », *De Standaard*, 27 août 2014.

⁸⁶ <http://embem.be/services/> [consulté le 3/3/2015].

⁸⁷ *Empowering Belgian Muslims. Oprichtingakte. Annexes du Moniteur Belge*, 3 mai 2013, n° entreprise 526.994.169.

⁸⁸ CCIB, Constitution. *Annexes du Moniteur belge*, 11 septembre 2014. N° d'entreprise : 0561784903.

professionnalisme de son approche, et par le fait qu'il accepte en son sein des membres engagés au sein d'un parti politique, ce que MRB refuse catégoriquement.

Il existe également une association des « ex-musulmans » créée en 2011, qui ne compte toutefois qu'une dizaine de membres. Les deux objectifs principaux de ce mouvement sont de défendre les intérêts des « apostats » et d'apporter une critique raisonnée de l'islam qui n'ait rien à voir avec le racisme ou les activités de l'extrême-droite⁸⁹.

Enfin le Centre d'Action laïque (CAL) a fait réaliser par le Centre interdisciplinaire d'Étude des Religions et de la Laïcité de l'Université libre de Bruxelles une enquête intitulée « *Dynamiques individuelles de sécularisation. Le cas des personnes de tradition musulmane en Belgique* ». Cette étude, qui vise à réévaluer le rapport des laïques de tradition musulmane à la laïcité belge organisée, fait le constat que les « *musulmans sécularisés* » constituent une « *immense majorité silencieuse* », très diversifiée, peu connue et peu étudiée en Belgique. Elle insiste sur la difficulté d'émergence d'une présence collective de laïques de tradition musulmane, le caractère paradoxal de leur sécularisation et un sentiment de double marginalisation bien réel mais que cette étude estime toutefois devoir nuancer⁹⁰.

L'hostilité à l'égard de l'islam et des musulmans

L'actualité internationale, et particulièrement les crimes commis par l'organisation dite « État islamique », qu'elle met elle-même en scène et diffuse sur Internet, nourrissent très manifestement l'hostilité à l'égard de l'islam et/ou des musulmans. Celle-ci se traduit principalement par deux phénomènes : la discrimination à l'égard de personnes musulmanes ou supposées telles, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement, et le développement de propos haineux, principalement sur les réseaux sociaux et dans les forums des journaux ; bien souvent, ceux-ci choisissent désormais de fermer aux commentaires les articles susceptibles de générer ce type de propos. Il en va de même d'ailleurs des articles concernant Israël ou le judaïsme, qui génèrent un nombre important de commentaires antisémites et sont dès lors également fréquemment fermés aux commentaires. Le cyber-haine a pris en Belgique comme ailleurs des proportions considérables.

En mars 2014, en application d'un accord conclu en 2012 par l'Autorité fédérale, les Régions et les Communautés, le *Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme* s'est transformé en deux institutions distinctes : le *Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances* et le *Centre fédéral Migration*⁹¹. Ce dernier est désormais compétent pour tout ce qui relève des droits fondamentaux des étrangers. Le nouveau Centre interfédéral est quant à lui dorénavant compétent pour toutes les discriminations, qu'elles relèvent de compétences fédérales, régionales ou communautaires. Les victimes peuvent s'adresser directement au Centre, ou à l'un des points de contacts décentralisés : les *Meldpunten Discriminatie* en Flandre et les *Espaces Wallonie* en Wallonie.

⁸⁹ « Quitter la religion musulmane : à quel prix ? », *RTBF.be*, 7 octobre 2014.

http://www.rtbf.be/info/societe/detail_quitter-la-religion-musulmane-a-quel-prix?id=8369538 [consulté le 3/3/2015].

⁹⁰ *Dynamiques individuelles de sécularisation. Le cas des personnes de tradition musulmane en Belgique*. Rapport rédigé par Stéphane Jonlet (sous la direction de Jean-Philippe Schreiber), ULB, CIERL, Bruxelles, juin 2014.

⁹¹ Loi du 19 janvier 2014 portant assentiment à l'accord de coopération du 12 juin 2013 visant à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. *Moniteur Belge*, 5 mars 2014.

Le 3 février 2015, le Centre a présenté les chiffres relatifs à son action durant l'année écoulée⁹² : tant le nombre de signalements reçus (4627) que de dossiers ouverts (1670) présentent une augmentation significative ; parmi ceux-ci, les discriminations pour motif religieux concernent 16 % des dossiers. C'est le troisième motif de discrimination après les discriminations sur base de « critères raciaux » et le handicap. Le *Rapport annuel* du Centre portant sur l'année 2014 est attendu en mai.

Dans son Rapport annuel portant sur l'année 2013, le Centre interfédéral a constaté que plus de la moitié des « signalements d'islamophobie » concernaient des manifestations de haine individuelles ou organisées sur Internet⁹³. Parmi les dossiers ouverts pour discrimination sur base de la conviction religieuse ou philosophique, neuf dossiers sur dix concernent la religion musulmane. Parmi ces derniers, un tiers concerne le port de signes religieux (voile). Le Centre observe que « *la tendance au sein des entreprises et de l'enseignement d'imposer une apparence neutre semble se renforcer : pour la première fois, le Centre a reçu des signalements à propos d'interdictions du port de la barbe (musulmane)* »⁹⁴.

La plate-forme *Muslims Rights Belgium* a publié en février 2014 un second rapport annuel sur l'islamophobie, portant sur l'année 2013⁹⁵. Il se base sur les réponses obtenues à son appel à signalement de « faits islamophobes ». MRB soutient que les données publiées par le *Centre pour l'Égalité des Chances* ne rendent pas compte de l'ampleur réelle des phénomènes de discrimination : « *La gravité de l'islamophobie a de tout temps été sous-estimée car ces actes touchent des victimes isolées qui ne signalent pas les discriminations qu'elles ont subies* »⁹⁶. La majorité des signalements reçus par MRB concernent des femmes (71 %), et parmi ces signalements un grand nombre est relatif au port du voile, qui demeure visiblement un sujet extrêmement sensible.

En conclusion, le rapport de MRB adressait des recommandations aux autorités dans le contexte des élections de mai 2014 : parmi celles-ci, l'application stricte des lois anti-discrimination, plus d'attention accordée par les services de l'inspection sociale aux situations de discrimination à l'égard des travailleurs musulmans, mais également l'autorisation du port de signes convictionnels dans les écoles et pour les agents de l'État « *en tenant compte du fait que la neutralité n'est objectivable que dans les faits et prestations de l'agent et non dans son apparence vestimentaire et/ou physique* ». La plate-forme MRB se positionne donc à la fois comme un analyste des discriminations à l'égard des musulmans qui constituent des infractions à la législation, et comme un acteur militant désireux d'influencer les politiques publiques dans le sens d'un accommodement de certaines demandes de musulmans pratiquants.

Toujours au début de l'année 2014, deux rapports internationaux ont confirmé le développement inquiétant de l'hostilité à l'égard des musulmans. Le rapport du Comité pour l'Élimination de la Discrimination raciale (CERD) de l'ONU a pointé la persistance de manifestations

⁹² « 2014 : les chiffres du Centre interfédéral pour l'égalité des chances », 3 février 2015.

http://www.diversite.be/sites/default/files/documents/article/dossier_de_presse_chiffres_2014.pdf [consulté le 10/2/2015].

⁹³ *Discrimination. Diversité. Pour un plan interfédéral contre le racisme. Rapport annuel 2013*, p. 34. <http://www.diversite.be/rapport-annuel-discriminationdiversite-2013> [consulté le 3/3/2015].

⁹⁴ *Idem*, p. 89.

⁹⁵ MRB, *Rapport annuel sur l'islamophobie en Belgique*, <http://www.mrb-online.be/rapportannuel2013.pdf> [consulté le 3/3/2015].

⁹⁶ *Idem*, p. 17.

d'islamophobie (et d'antisémitisme)⁹⁷. Le rapport de la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) s'inquiète également de la persistance des manifestations de racisme, particulièrement sur les sites Internet belges⁹⁸.

L'actualité internationale génère un climat de méfiance à l'égard de l'islam et des musulmans, qui n'est pas sans rappeler celui qui s'était développé après les attentats du 11 septembre 2001. Pour Pascal De Gendt, de l'asbl Siréas, « tout concourt donc pour affermir l'image de l'Islam comme étant une religion de fanatiques sanguinaires. Ce n'est donc pas pour rien si tous les rapports démontrent que les premières victimes de discrimination raciale sont les communautés marocaines et turques, pourtant présentes en Belgique depuis un demi-siècle »⁹⁹. Une étude menée par trois chercheurs du Centre interdisciplinaire d'Études de l'Islam dans le Monde contemporain (CISMOC) à l'Université catholique de Louvain (UCL) confirme que « les crispations réciproques entre les musulmans et les non-musulmans à Bruxelles ont pris une ampleur inédite »¹⁰⁰.

Basée sur des entretiens, l'étude conclut que « en dépit de l'existence de dynamiques silencieuses qui témoignent d'une certaine normalisation, d'un lent apprivoisement réciproque, et malgré l'établissement possible de liens d'amitié ou même d'intimité entre des musulmans et des non musulmans (dont nous avons bien montré combien ces deux groupes sont composés de profils très divers voire parfois antagoniques), s'en suivent des relations concrètes qui, le plus souvent, vont de la perplexité, de la mise à distance réciproque, de l'hostilité latente à la confrontation verbale parfois virulente »¹⁰¹. Ce constat amène peut-être à conclure qu'à côté de la lutte contre la discrimination à l'égard des musulmans, qui doit être menée pour imposer le respect du cadre législatif existant, ce sont également des politiques destinées à favoriser la rencontre, l'échange réciproque et la promotion du vivre-ensemble qui doivent être menées.

Islam et Internet

Les événements de l'année écoulée ont mis en lumière l'importance d'Internet et des réseaux sociaux, dans la radicalisation islamiste et le recrutement de jeunes pour les combats en Syrie. En France, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a déployé en mars un plan de lutte contre les filières djihadistes, dont un axe important concernait Internet. Pour avoir laissé publier sur son site des propos incitant au terrorisme, l'association *Ana muslim* (« je suis musulman ») a vu ses avoirs gelés, début juin, par l'État français¹⁰².

⁹⁷ « Discriminations raciales : la Belgique se fait à nouveau tirer l'oreille par l'ONU », *Le Vif l'Express*, 24 février 2015. <http://www.levif.be/actualite/belgique/discriminations-raciales-la-belgique-se-fait-a-nouveau-tirer-l-oreille-par-l-onu/article-normal-66545.html> [consulté le 10/2/2015].

⁹⁸ Conseil de l'Europe, *Rapport de l'Ecri sur la Belgique (cinquième cycle de monitoring)* 25 février 2014, <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/belgium/BEL-CbC-V-2014-001-FRE.pdf> [consulté le 10/2/2015].

⁹⁹ P. DE GENDT, « Lutte contre les discriminations raciales : les lacunes de la Belgique », *Analyses et Études Siréas*, 2014/4, p. 11.

¹⁰⁰ B. MARÉCHAL, C. BOCQUET, F. DASSETTO, *Musulmans et non musulmans à Bruxelles, entre tensions et ajustements réciproques. Étude sur l'état des relations et des regards réciproques entre musulmans et non musulmans à Bruxelles (2014)*, Fondation Roi Baudouin, octobre 2014. http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/2012-KBS-FRB/05_Pictures_documents_and_external_sites/09_Publications/PUB2014_3272_MusulmansNonMusulmans.pdf [consulté le 15/1/2015].

¹⁰¹ *Idem*, p. 99.

¹⁰² « Les avoirs d'une association musulmane faisant l'apologie du terrorisme gelés », *Le Monde.fr*, 3 juin 2014. http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/06/03/les-avoirs-d-une-association-musulmane-faisant-l-apologie-du-terrorisme-geles_4430901_3224.html [consulté le 15/1/2015].

L'islam étant une religion dépourvue de hiérarchie ecclésiale, le savoir de l'islam qui était véhiculé par les universités islamiques, les imams, les confréries et les mosquées l'est désormais également par Internet, et ce moyen est particulièrement important pour les musulmans établis dans des pays occidentaux. On constate ainsi un développement des sites consacrés à la foi musulmane en général, ceci s'expliquant sans doute par l'éloignement physique qui existe entre les populations musulmanes d'Europe occidentale et les lieux saints de l'islam ou des prêcheurs renommés. Il n'y a plus d'intermédiaire entre le croyant et sa religion, ou, à tout le moins, la façon de vivre sa religion qu'il a choisie. Dans cette individualisation du croire, « *l'extension de l'accès au Web renforce la dimension postmoderne du religieux, qui met l'accent sur la "subjectivisation" des valeurs et des croyances* »¹⁰³.

L'ouverture de nouveaux suffixes de domaines, en 2014, a généré de nombreuses demandes issues du monde religieux, et notamment d'organisations islamiques. Une entreprise basée à Istanbul, *Asia Green IT System*, a demandé la propriété des domaines .islam. Bien que l'entreprise ait pris soin d'entourer de garanties sa candidature, indiquant que les personnes enregistrant un nom de domaine .islam devraient attester avoir prononcé la profession de foi islamique, la demande a généré une forte opposition, notamment des représentants des Émirats arabes unis, de la Jordanie et du Qatar au sein du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*)¹⁰⁴. Sans rejeter définitivement l'attribution du domaine .islam, l'ICANN a suspendu indéfiniment l'examen de la demande, tout comme celle de l'attribution du .halal¹⁰⁵.

¹⁰³ Jocelyne Cesari, chercheuse à Harvard et à l'École des hautes Études en Sciences sociales (EHESS), citée par X. DE LA PORTE, « Pourquoi Internet pose problème à l'islam, plus qu'aux autres religions », *Rue89/Nouvel Obs*, 23 avril 2014.

<http://rue89.nouvelobs.com/2014/04/23/pourquoi-internet-pose-probleme-a-lislam-plus-quaux-autres-religions-251705> [consulté le 13/2/2015].

¹⁰⁴ J.-F. MEYER, « Internet : noms de domaine et suffixes religieux — à l'occasion du lancement du .church », 6 août 2014, http://religion.info/french/articles/article_647.shtml#.VPQ6BvnF9Nq [consulté le 15/1/2015].

¹⁰⁵ K. MURPHY, « ICANN puts .islam and other gTLD bids in limbo », 8 février 2014, <http://domainincite.com/15774-icann-puts-islam-and-other-gtld-bids-in-limbo> [consulté le 15/1/2015].

Les Églises protestantes

En 2014, l'Église protestante unie de Belgique (EPUB) a fêté ses 175 ans. En 1839, les différentes Églises protestantes présentes sur le territoire belge signèrent en effet une charte commune, créant ainsi l'Union des Églises protestantes évangéliques du Royaume de Belgique. Celle-ci se dota d'un Synode, reconnu par l'État comme l'organe représentatif du culte protestant.

L'EPUB a fêté son jubilé par un concert, un culte festif et une séance académique, mais aussi par une manifestation moins classique et hautement symbolique : le 17 octobre 2014, un impressionnant cortège de pasteurs en toge a en effet sillonné les rues de Bruxelles¹⁰⁶. Ce jubilé a également été le cadre de l'édition d'un *Dictionnaire historique du Protestantisme et de l'Anglicanisme en Belgique du 16^e siècle à nos jours* qui rassemble un millier de notices sur les événements, les structures, les lieux mais surtout les figures marquantes du protestantisme dans nos régions¹⁰⁷.

En ce début de XXI^{ème} siècle, l'Église protestante unie de Belgique compte plus ou moins 110.000 membres. Quarante-treize églises appartenant à l'EPUB sont reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics. Si les églises de l'EPUB sont largement majoritaires parmi les 119 églises protestantes reconnues par l'État, elles sont désormais une minorité au sein du monde protestant belge, marqué par le développement rapide des Églises évangéliques. Ces dernières sont rassemblées au sein d'un Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques en Belgique depuis 1998. Le Synode fédéral constitue avec l'EPUB le Conseil administratif du Culte protestant-évangélique (CACPE) qui est l'organe représentatif du culte protestant vis-à-vis des pouvoirs publics depuis 2003.

Le Synode fédéral répertorie 536 lieux de culte évangéliques, dont 151 sont établis en Région de Bruxelles-Capitale. Les églises affiliées se regroupent elles-mêmes sous différentes dénominations : Assemblées de Dieu francophones de Belgique (ADFB), Assemblées protestantes évangéliques de Belgique (APEB), Association des Églises protestantes évangéliques de Belgique (AEPEB), Mission évangélique belge (MEB), Concertation des Églises indépendantes (CEI), Église apostolique belge (EAB), Église de Dieu en Belgique (EDB), Églises mennonites (EM), Evangelische Christengemeenten Vlaanderen (ECV), Gereformeerd Overleg Vlaanderen (GOV), Overleg van Autonome Evangelische Gemeenten (OAEG), Réseau Antioche (A-net), Union des Églises évangéliques de Réveil (UEER), Verbond van Vlaamse Pinkstergemeenten (VVP), Vrije Evangelische Gemeenten (VEG), Chiesa Cristiana Italiana nel Nord Europa (CCINE), The Redeemed Christian Church of God (RCCG).

La dynamique évangélique et pentecôtiste

Les Églises protestantes évangéliques sont en forte croissance. Selon l'historien et sociologue Sébastien Fath, chercheur au CNRS, elles réunissent en 2014 près de 600 millions de fidèles à travers le monde, principalement en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Néanmoins, avec

¹⁰⁶ M. WEIS, « L'Église protestante unie de Belgique fête ses 175 ans : un cortège de pasteurs dans Bruxelles... et un clin d'œil au passé », analyse Orela, 12 novembre 2014.

http://o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=1044:l%E2%80%99eglise-protestante-unie-de-belgique-f%C3%AAtes-175-ans-un-cort%C3%A8ge-de-pasteurs-dans-bruxelles-et-un-clin-d%E2%80%99oeil-au-pass%C3%A9&Itemid=85&lang=fr [consulté le 22/2/2015].

¹⁰⁷ Sous la direction de H.R. BOUDIN, Bruges, Memogrames/PRODOC, 2014.

20 millions d'adeptes, le protestantisme évangélique est bien implanté également sur le continent européen¹⁰⁸.

Au sein des Églises évangéliques, les Églises pentecôtistes se distinguent par leur croissance dynamique et leur enracinement dans un public issu de l'immigration. Le pentecôtisme est un mouvement protestant évangélique, d'origine américaine, qui connaît un essor spectaculaire depuis la fin du siècle dernier en Afrique, Asie et Amérique du Sud, faisant des centaines de millions d'adeptes. Le développement de ces Églises en Belgique est manifeste depuis une trentaine d'années : il accompagne les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine, s'inscrivant ainsi dans une dynamique d'évangélisation à l'envers, manifeste au niveau du discours : ces Églises cherchent ouvertement à rechristianiser le continent européen. C'est là l'aboutissement d'un processus de décolonisation, d'appropriation et d'africanisation du christianisme qui culmine aujourd'hui dans cette forme de missionnariat « à rebours ».

Relativement peu présentes dans les médias, les Églises pentecôtistes et évangéliques font l'objet d'études sociologiques et anthropologiques qui mettent en évidence l'extrême diversité des pentecôtismes et des groupes évangéliques, et la mobilité de leurs lieux de culte et de leurs pasteurs¹⁰⁹. Les lieux de culte sont souvent difficiles à repérer dans l'espace public, les communautés commençant généralement par se réunir dans des appartements ou maisons particulières. Ces Églises sont caractérisées par une grande diversité et une grande mobilité, changeant fréquemment de pasteur et/ou de lieu de culte : le paysage évangélique se recompose ainsi en permanence.

Particulièrement présentes en Région bruxelloise¹¹⁰, ces Églises sont généralement implantées dans des quartiers populaires, voire paupérisés : la carte des implantations évangéliques en Région bruxelloise suit les lignes du « croissant pauvre » : à l'intérieur du Pentagone, l'ouest de la jonction Nord-Midi et les Marolles ; le bas de Saint-Gilles et de Forest ; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek ; Saint-Josse ; l'ouest de Schaerbeek. Ce sont des quartiers qui abritent également un pourcentage élevé de musulmans : la cohabitation entre musulmans et évangéliques, parfois dans une position de concurrence pour l'occupation de l'espace mais aussi pour gagner des fidèles au sein de la population issue de l'Afrique sub-saharienne, peut dès lors s'avérer délicate¹¹¹.

Le culte anglican

Implanté en Belgique et reconnu dès les premières années qui ont suivi l'Indépendance, le culte anglican réunissait traditionnellement parmi ses fidèles une majorité de sujets britanniques. Depuis quelques années, l'Église anglicane de Belgique subit une mutation : elle accueille désormais de nouveaux fidèles venus du continent africain ou des Caraïbes. Longtemps célébrée exclusivement en langue anglaise, la liturgie anglicane se décline désormais également en français et en néerlandais. L'église principale du culte anglican en Belgique, la pro-cathédrale de la Sainte Trinité (*Pro-Cathedral Holy Trinity*) propose également un service de style africain (*African style*).

¹⁰⁸ S. FATH, « Statistiques évangéliques globales ».

<http://blogdesebastienfath.hautetfort.com/media/00/01/3572378067.pdf> [consulté le 31/1/2015].

¹⁰⁹ Pour la Belgique, voir les travaux de M. MASKENS, B. MEIERS, B. MENIER et S. DEMART.

¹¹⁰ M. MASKENS, *Cheminer avec Dieu. Pentecôtismes et migrations à Bruxelles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013, p. 143.

¹¹¹ M. MASKENS, « Ethnographie du voisinage : des Églises pentecôtistes dans un quartier musulman de Bruxelles », dans *La religion de l'autre La pluralité religieuse entre concurrence et reconnaissance*, Paris, 2008.

L'Église anglicane compte actuellement, en Belgique, 13 communautés : 8 en Flandre, 2 à Bruxelles et 3 en Wallonie. Elle dispose également d'aumôniers au port d'Anvers, au SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*) à Mons et dans les prisons. Toutes ces paroisses dépendent de l'Église d'Angleterre, et donc de l'évêque de Gibraltar en Europe. Ce dernier exerce en effet la juridiction sur les églises anglicanes du continent, à l'exception d'une communauté à Waterloo qui se rattache à l'Église épiscopale américaine et de l'Église luthérienne suédoise établie à Bruxelles¹¹².

Le chapelain de la pro-cathédrale de la Sainte Trinité, Robert Innes, qui présidait le Comité central du Culte anglican, l'organe représentatif du culte vis-à-vis des pouvoirs publics, a été désigné évêque de Gibraltar en mai 2014¹¹³. Le nouvel évêque a été consacré en la cathédrale de Canterbury le 20 juillet. Le diocèse de Gibraltar est le plus vaste diocèse de l'Église anglicane : il s'étend sur toute l'Europe (hormis les Îles Britanniques), ainsi que sur le Maroc et la Turquie. Bien que le siège officiel du diocèse soit la cathédrale de la Sainte-Trinité, à Gibraltar, en pratique, l'évêque reste basé à Bruxelles. Le professeur Jack MacDonald, qui enseigne à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles et à la Katholieke Universiteit Leuven, a remplacé Robert Innes à la présidence du Comité central anglican le 4 septembre 2014¹¹⁴.

Plus petit culte reconnu dans notre pays, le culte anglican est le seul à ne pas bénéficier de l'organisation d'un cours de religion dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la religion anglicane ne figure pas à l'article 8 de la loi du Pacte scolaire, qui liste les religions reconnues (catholique, protestante, israélite, islamique ou orthodoxe) dont l'enseignement est proposé. En Communauté flamande cependant, le cours est organisé mais ne réunit qu'un nombre infime d'élèves.

¹¹² R. INNES, « De Anglicaanse eredienst en de Belgische overheid : recente ontwikkelingen », dans P. De Pooter et I. Lodewyckx (éd.), *Levensbeschouwingen en de overheid in België. Een toelichting door vertegenwoordigers van de erkende erediensten en de vrijzinnige niet-confessionele levensbeschouwing*, Antwerpen, 2011, p. 80.

¹¹³ « New diocesan bishop appointed », <http://europe.anglican.org/downloads/news-may-2014/diocesan-updated-news-release-6.5.2014.pdf> [consulté le 2/2/2015].

¹¹⁴ Arrêté ministériel du 4 septembre 2014, *Moniteur Belge*, 29 septembre 2014.

Les Églises orthodoxes

S'il n'a été reconnu qu'en 1985, le culte orthodoxe est présent dans notre pays depuis le milieu du XIX^{ème} siècle ; la première chapelle orthodoxe de Belgique a en effet été érigée en 1862, pour les besoins du personnel de l'ambassade de Russie. La première église orthodoxe grecque a été organisée à Anvers en 1900, pour accueillir les marins et commerçants grecs. Après la Première Guerre mondiale, la Belgique a connu une première vague d'immigration orthodoxe : tant des Russes ayant fui la Révolution bolchévique que des Grecs ayant dû quitter l'Anatolie après la conclusion du Traité de Lausanne, se sont installés de façon permanente en Belgique. Après la Deuxième Guerre mondiale, une deuxième vague d'immigration orthodoxe amena quelques prêtres avec les travailleurs grecs recrutés pour les charbonnages. En 1969 fut installé l'archevêché de Belgique et exarchat des Pays-Bas et du Luxembourg. En 1985, le culte orthodoxe fut admis au bénéfice du financement public des cultes et en 1988 enfin, le métropolitain-archevêque était reconnu comme son organe représentatif.

On assiste à une troisième vague d'immigration depuis les années 1990 et l'ouverture des frontières qui a accompagné la chute des régimes communistes ; cette immigration venue d'Europe centrale et orientale modifie profondément le visage de l'orthodoxie belge.

Au total, les Églises orthodoxes en Belgique comptent aujourd'hui 66 lieux de culte¹¹⁵ :

- 24 pour l'Archevêché de Belgique (Patriarcat œcuménique) ;
- 5 pour l'Exarchat des paroisses russes en Europe occidentale (Patriarcat œcuménique) ;
- 2 paroisses ukrainiennes (Patriarcat œcuménique) ;
- 14 pour le Diocèse du Patriarcat de Moscou ;
- 2 paroisses de l'Église russe hors Frontières (Patriarcat de Moscou) ;
- 2 pour le Diocèse du Patriarcat de Serbie ;
- 14 pour le Diocèse du Patriarcat de Roumanie (il s'agit en majorité de communautés qui viennent de voir le jour) ;
- 1 pour le Diocèse du Patriarcat de Bulgarie ;
- 2 pour le Diocèse du Patriarcat de Géorgie.

Parmi ceux-ci, 41 sont reconnus et financés par les pouvoirs publics, contre 29 en 2000. Les cours de religion orthodoxe ont été introduits dans les écoles officielles de la Communauté flamande en 1989, et dans celles de la Communauté française (désormais Fédération Wallonie-Bruxelles) en 1997. Pour former les enseignants, une nouvelle institution, l'Institut de Théologie orthodoxe Apôtre Paul, a été mise sur pied et inaugurée en octobre 2013. Pour les futurs enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles, cette structure remplace l'ancien Institut St.-Jean, fondé à Gand en 1990.

Ces églises rassembleraient environ 100.000 fidèles¹¹⁶. Leurs différentes dénominations reflètent la réalité du monde orthodoxe qui compte, à côté des cinq patriarchats historiques (Rome, Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem), un grand nombre d'églises autocéphales (autonomes). La base de l'organisation de l'orthodoxie est en effet territoriale, ce qui a posé

¹¹⁵ Renseignements fournis par le Patriarcat œcuménique.

¹¹⁶ A. PECKSTADT, « De Orthodoxe Kerk en de Belgische overheid », dans P. DE POOTER et I. LODEWYCKX (éd.), *Levensbeschouwingen en de overheid in België. Een toelichting door vertegenwoordigers van de erkende erediensten en de vrijzinnige niet-confessionele levensbeschouwing*, Antwerpen, 2011, p. 112.

question avec le développement de communautés orthodoxes dans des pays qui n'appartenaient à aucune juridiction ecclésiastique, comme la Belgique. En conformité avec la primauté qui lui est historiquement accordée, les Églises établies dans des territoires sans juridiction ecclésiastique dépendent du patriarcat de Constantinople. La reconnaissance de l'organe représentatif du culte orthodoxe en Belgique s'est conformée à cette situation prévue par le canon orthodoxe. Les représentants des différentes juridictions orthodoxes présentes en Belgique signent une déclaration par laquelle elles reconnaissent le métropolite-archevêque de Constantinople comme leur représentant.

Depuis novembre 2013, le poste de métropolite-archevêque de Constantinople est occupé par Yves Peckstadt, Mgr Athenagoras. D'origine gantoise, le nouveau métropolite est un Belge converti, originaire d'un milieu catholique. Il est à la tête des Églises orthodoxes de l'ensemble du Benelux, et en tant que tel il a, en 2014, négocié avec le gouvernement luxembourgeois les nouvelles dispositions concernant l'Église orthodoxe luxembourgeoise dans le cadre de la réforme du financement public des cultes.

Depuis 2010, une Conférence épiscopale orthodoxe du Benelux réunissant tous les évêques a été mise en place pour faciliter la collaboration entre les différentes Églises orthodoxes des trois pays. Elle applique une décision prise par la IV^{ème} Conférence panorthodoxe préconciliaire, en juin 2009, afin de renforcer l'unité de l'Église orthodoxe en diaspora¹¹⁷.

¹¹⁷ A. PECKSTADT, « De Orthodoxe Kerk... », *op. cit.*, p. 111.

Les autres Églises orientales

Il existe en Belgique plusieurs Églises chrétiennes orientales, à ne pas confondre avec les Églises orthodoxes et à distinguer des Églises catholiques orientales, qui sont en communion avec l'évêque de Rome, telle l'Église libanaise maronite, établie notamment à l'Abbaye de Bois-Seigneur-Isaac.

Suite aux événements dramatiques du Proche-Orient, particulièrement en Syrie et en Irak, et aux changements politiques intervenus en Égypte, de nombreux réfugiés chrétiens orientaux se sont établis dans divers pays européens, dont la Belgique.

Depuis 1984, l'association Solidarité-Orient a pour objectif de soutenir les chrétiens orientaux d'Afrique et d'Asie. Elle était placée sous le haut patronage de la reine Fabiola — jusqu'à son décès.

L'Église syriaque-orthodoxe, qui serait forte de quelques 10.000 fidèles en Belgique, originaires d'Irak, de Syrie, du Liban et de Turquie, avait introduit une demande de reconnaissance directe auprès des autorités en 2006, laquelle n'a pas abouti. Elle envisage actuellement de se regrouper avec d'autres Églises orientales (copte, arménienne...) afin de présenter une demande de reconnaissance conjointe des Églises chrétiennes orientales.

Les autres mouvements religieux chrétiens

De nombreux autres mouvements religieux ou spirituels se sont implantés en Belgique, parfois de longue date, parfois plus récemment. On peut notamment identifier des courants qui se rattachent plus ou moins étroitement au christianisme et des mouvements spirituels d'origine orientale. Par ailleurs, la présence d'institutions internationales à Bruxelles amène également une diversification des structures religieuses présentes sur notre territoire.

Parmi les autres Églises chrétiennes, l'on peut citer deux Églises américaines : l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers Jours, mieux connue comme l'Église des Mormons, et Les Témoins de Jéhovah.

L'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers Jours

Cette Église s'inscrit dans le mouvement du Réveil religieux protestant qui toucha les États-Unis dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, et développera sa spécificité au travers d'une migration et d'un ancrage géographique particulier dans l'Ouest américain, où les Mormons sont à l'origine de la création de l'État de l'Utah.

Les premiers missionnaires mormons sont arrivés en Belgique au milieu du XIX^{ème} siècle ; les quelques conversions qu'ils réussissent débouchent alors généralement sur l'émigration vers l'Amérique. C'est avec l'établissement de restrictions à cette émigration à partir des années 1920 que des familles mormones commencèrent à développer de petites communautés dans notre pays, avec un relatif succès : en 1932, l'Église compte 430 membres en Belgique, contre seulement 97 en France¹¹⁸.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le mormonisme connaît un certain développement en Europe, tandis que débute le projet de généalogie : les Mormons se lancent dans une vaste entreprise de microfilmage des archives généalogiques, destinées à leur permettre de baptiser leurs ancêtres décédés. Cette opération débute en Belgique en 1949. L'Église dispose aujourd'hui de la plus grande base de données d'archives généalogiques au monde. Les années 1960 sont le cadre d'un modeste développement : 1.704 membres pour la seule Belgique francophone, une chapelle étant inaugurée à Bruxelles en 1965¹¹⁹.

L'Église mormone, forte d'environ 15 millions de fidèles à travers le monde, compte actuellement environ 6.000 membres en Belgique, répartis en dix-sept « pieux » ou paroisses à travers le pays¹²⁰ : huit en Flandre, deux à Bruxelles et sept en Wallonie, en y incluant l'implantation auprès du SHAPE, à Nimy¹²¹.

C'est le plus souvent par le biais de la rencontre avec des missionnaires étrangers que la population belge entre en contact avec le mormonisme. Le prosélytisme et la mission à l'étranger

¹¹⁸ C. EUVRARD, *Socio-histoire du mormonisme en France (1850-2005). Une étude historique et sociologique de l'implantation de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (les Mormons) en France, ainsi qu'en Belgique et en Suisse francophones*. Thèse de doctorat inédite en sciences des religions, Paris, EPHE, 2008, p. 217.

¹¹⁹ C. EUVRARD, *op. cit.*, p. 323 et p. 336.

¹²⁰ 6415 membres exactement d'après l'annuaire de l'Église, <http://www.mormonnewsroom.org/facts-and-statistics/country/belgium> [page consultée le 11/2/2015].

¹²¹ <https://www.eglisedejesuschrist.be/nous-contacter/trouver-une-paroisse/recherche-a-l-aide-de-la-carte.html?unit=134> [page consultée le 11/2/2015].

font en effet partie des obligations importantes pour tout jeune mormon. L'Église diffuse des informations à destination des médias et du public en général via une salle de presse virtuelle, un site Internet adapté à chaque pays¹²².

Les Témoins de Jéhovah

Les Témoins de Jéhovah sont connus principalement pour leur prédication de porte-à-porte, qui leur donne une grande visibilité. Mouvement chrétien apocalyptique né aux États-Unis à la fin du XIX^{ème} siècle dans le giron du mouvement adventiste, il s'est implanté en Europe dès le début du XX^{ème} siècle. Néanmoins, la direction spirituelle des Témoins de Jéhovah est toujours exercée depuis les États-Unis, par un directoire d'hommes âgés, le Collège central, qui est établi à Brooklyn (New York). En Belgique, les premières communautés ont été fondées au début du XX^{ème} siècle dans les bassins miniers de Liège, Charleroi et du Borinage¹²³.

Les Témoins de Jéhovah ont connu une expansion difficile à quantifier en l'absence d'étude scientifique. Ils annoncent être forts de quelques huit millions de fidèles à travers le monde¹²⁴. Ils compteraient actuellement plusieurs dizaines de milliers de membres en Belgique, répartis en 375 lieux de cultes dénommés « Salles du royaume » ; les Témoins de Jéhovah semblent mieux implantés en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. Leur siège national est établi à Kraainem.

Après avoir longtemps attiré l'attention médiatique, notamment par des pratiques comme le refus des transfusions sanguines qui ont contribué à en faire un groupe souvent spontanément qualifié de « secte » par le public, les Témoins de Jéhovah se sont faits plus discrets. Leur nombre d'adeptes serait en baisse. Ceux-ci sont de plus en plus fréquemment recrutés parmi les groupes issus de l'immigration. C'est ainsi qu'on observe, à Bruxelles notamment, des offices des Témoins qui se déroulent en arabe, en italien, en bulgare, en albanais, en japonais ou encore en kinyarwanda. Une convention internationale des Témoins de Jéhovah est prévue à Gand (*Flanders Expo*), le 3 juillet 2015.

¹²² Pour la Belgique, il s'agit de <http://www.presse-mormons.be/> et <http://www.mormonenmedia.be/>.

¹²³ R. DERICQUEBOURG, « Les Témoins de Jéhovah dans le Nord de la France : implantation et expansion », *Social Compass*, XXIV, mars 1977, pp. 71-82.

¹²⁴ <http://www.jw.org/en/jehovahs-witnesses/> [page consultée le 11/2/2015].

Le judaïsme

Les juifs de Belgique retiennent souvent l'attention médiatique en raison d'événements dramatiques, liés soit à l'actualité du Proche-Orient soit à des faits d'antisémitisme. Ce fut le cas en 2014, où l'attentat contre le Musée juif de Belgique, à Bruxelles, fit quatre victimes le 24 mai. Arrêté à Marseille une semaine plus tard, le présumé coupable se révéla être un jeune franco-algérien, revenu de Syrie, où il aurait combattu au sein du groupe État islamique en Irak et au Levant. Cet événement tragique a provoqué un relèvement immédiat du niveau d'alerte sécuritaire en Belgique, et a entraîné un regain d'attention à l'égard du phénomène des jeunes djihadistes.

L'attentat au Musée juif

Survenu à la veille des élections législatives du 25 mai 2014, l'attentat contre le Musée juif a suscité l'émoi dans le pays. Le lendemain de la fusillade, des centaines de personnes, dont de nombreuses personnalités, se sont réunies devant le Palais de Justice de Bruxelles pour marquer leur solidarité avec les victimes. La semaine suivante, plusieurs dirigeants européens se sont recueillis sur les lieux en marge du sommet européen qui se tenait à Bruxelles. Dans un communiqué publié juste après le drame, les évêques de Belgique ont appelé « à l'approfondissement du dialogue interculturel et religieux en Belgique » tout en redisant « avec force qu'aucune violence ne peut se justifier, a fortiori pour des motifs religieux »¹²⁵. L'Exécutif des Musulmans de Belgique a exprimé ses condoléances et son amitié aux proches des victimes et à la communauté juive de Belgique, et ce dans un communiqué publié le 26 mai. L'Exécutif a également déploré que cet événement « jette une fois de plus l'opprobre sur une communauté qui n'aspire qu'à vivre dans la concorde et la paix au sein de notre société (et) contribue à alimenter, encore une fois, le mépris voire l'islamophobie »¹²⁶.

Le 26 mai, une cérémonie d'hommage à la grande synagogue de Bruxelles a réuni de nombreuses personnalités politiques belges et européennes ainsi que les représentants des cultes reconnus et de la laïcité organisée. Un mois après l'attentat, le 25 juin, la fédération d'associations juives *European Jewish Association* (EJA) a organisé une cérémonie en mémoire des victimes, ouverte par le vice-président du Parlement européen, Gianni Pittella.

La *Ligue belge contre l'Antisémitisme* a exprimé « son effroi devant la libération et la banalisation de la parole antisémite, et le passage à l'acte tragique qui en a résulté aujourd'hui et qui en résultera demain encore si rien n'est entrepris avec détermination pour mettre enfin un terme au laxisme et à l'inconséquence qui empoisonnent l'atmosphère de notre société depuis une quinzaine d'années »¹²⁷, reflétant une opinion de plus en plus répandue quant à la recrudescence de l'antisémitisme. Dans une contribution au *Guardian*, le rabbin libéral bruxellois David Meyer estimait que se développait « une atmosphère d'animosité à

¹²⁵ Communiqué des évêques de Belgique, 24 mai 2014.

http://www.catho.be/index.php?id=47&id_news=10741&L=0 [consulté le 7/12/2014].

¹²⁶ « Attentat au Musée juif – 'Cette tragédie nous rappelle l'importance du dialogue' », 2 juin 2014 (Communiqué Belga), <http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/belga/attentat-au-musee-juif-cette-tragedie-nous-rappelle-l-importance-du-dialogue-538ca70e3570900304a162f7> [consulté le 1/3/2015].

¹²⁷ « Cette fois, le sang a coulé », Communiqué de la LBCA, 25 mai 2014, <http://www.lbca.be/communiques/131-cette-fois-le-sang-a-coule#.VPQcrvnF9No> [consulté le 7/12/2014].

l'encounter du judaïsme dans les plus hautes sphères du pouvoir et de la vie intellectuelle en Europe »¹²⁸, rejoignant l'opinion du grand rabbin de Bruxelles, Albert Guigui, qui, dans un entretien à *La Libre.be*, tout en rendant hommage à l'attitude des pouvoirs publics, déplorait une libération de la parole antisémite¹²⁹.

La Belgique n'avait plus connu d'attentat antisémite de ce type depuis les années 1980. Après une attaque à la grenade contre des passagers d'un vol El Al à Zaventem en 1979 et, l'année suivante, un attentat à Anvers contre un groupe d'enfants juifs qui partaient en colonie de vacances, il y avait eu l'explosion d'une camionnette piégée devant une synagogue anversoise en octobre 1981, qui fit trois morts et des dizaines de blessés, et une fusillade devant la grande synagogue de Bruxelles, rue de la Régence, en septembre 1982. Quelques années plus tard intervint l'assassinat du docteur Joseph Wybran, président du Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB), en 1989. À ce jour, il n'a toujours pas donné lieu à procès, ainsi que l'a rappelé un comité de soutien « Pour un vrai procès Wybran » réunissant de nombreuses personnalités et constitué à l'automne 2014 pour refuser le classement de l'affaire par le Parquet fédéral¹³⁰.

L'attentat contre le Musée juif a entraîné le relèvement du niveau de sécurité dans toutes les institutions juives du pays, qui furent placées sous protection policière. L'État fédéral a débloqué les fonds nécessaires pour assurer la sécurité des infrastructures¹³¹. La Ville de Bruxelles a quant à elle octroyé un subside de 30.000 euros au Musée pour en assurer la sécurisation¹³².

La recrudescence de l'antisémitisme

À côté de cet événement dramatique, les actes et propos antisémites connaissent un développement significatif. Le site *antisemitisme.be* recense, depuis l'année 2001, les actes antisémites commis sur l'ensemble du territoire belge, avec le soutien du Consistoire central israélite de Belgique (CCIB). Dans son dernier rapport, couvrant l'année 2013, il a recensé 64 signalements antisémites, des chiffres en baisse par rapport à 2012 (80), et comparables à ceux recensés en 2011 (65). Selon les auteurs du rapport, les chiffres de l'année 2012 s'expliquaient par une hausse des actes antisémites en mars 2012, suite aux attentats de Toulouse en France, et en novembre 2012, suite à l'actualité au Proche-Orient¹³³. Le même site a signalé qu'en juin et juillet 2014, le nombre de signalements antisémites a connu une forte augmentation par rapport à 2013¹³⁴ ; il est à craindre que l'on ait observé là les suites de l'attentat du Musée.

¹²⁸ D. MEYER, « The Brussels Jewish Museum murders came as no surprise to the city's Jews », *The Guardian*, 27 mai 2014. <http://www.theguardian.com/commentisfree/2014/may/27/brussels-jewish-museum-murders-jews-belgium-antisemitism> [consulté le 1/3/2015].

¹²⁹ « Grand Rabbin Guigui : 'Un jeune garçon ne peut se promener en 'kippa' sans risquer d'être agressé' » *La Libre.be*, 31 mai 2014. <http://www.lalibre.be/debats/opinions/grand-rabbin-guigui-un-jeune-garcon-ne-peut-se-promener-en-kippa-sans-risquer-d-etre-agresse-5385ff7e3570af48fcf61c22> [consulté le 1/3/2015].

¹³⁰ <http://www.proceswybran.domainepublic.net/comite-de-soutien/> [consulté le 1/3/2015].

¹³¹ « L'État financera la sécurité des lieux juifs », *La Libre.be*, 14 juin 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/l-etat-financera-la-securite-des-lieux-juifs-539be17c3570ceda9d83a6e1> [consulté le 1/3/2015].

¹³² « La Ville de Bruxelles octroie 30.000 euros de subsides pour sécuriser le Musée juif », *Le Soir.be*, 8 septembre 2014. <http://www.lesoir.be/648686/article/actualite/fil-info/fil-info-belgique/2014-09-08/ville-bruxelles-octroie-30000-euros-subsides-pour-securiser-musee> [consulté le 1/3/2015].

¹³³ *Rapport 2013 sur l'antisémitisme en Belgique*, p. 17.

<http://www.antisemitisme.be/wp-content/uploads/2014/05/Antisemitisme.be-Rapport-Verslag-2013.pdf>

¹³⁴ « Antisémitisme : les signalements ont quintuplé en Belgique ».

<http://www.levif.be/actualite/belgique/antisemitisme-les-signalements-ont-quintuple-en-belgique/article-normal-18713.html> [consulté le 22/2/2015].

Afin de lutter contre la recrudescence de l'antisémitisme, la *Ligue belge contre l'Antisémitisme* a été fondée en janvier 2014¹³⁵. Son président, Joël Rubinfeld, est un ancien président du Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB). Il a également été à l'origine de plusieurs initiatives, telle la création d'un « Parlement juif européen » en 2012, qui avait été diversement accueillie au sein de la communauté juive. Le premier acte posé par la LBCA a été le dépôt d'une plainte visant des propos et gestes du député Laurent Louis, proche du polémiste antisémite Dieudonné et fondateur-président du parti *Debout les Belges*, candidat aux élections de mai 2014¹³⁶.

Quelques semaines plus tard, la Ligue a porté plainte contre l'annonce de la tenue d'un « Congrès européen de la Dissidence », rassemblant autour de Laurent Louis des personnalités antisémites comme Dieudonné et le militant d'extrême-droite Alain Soral. Les participants au Congrès, interdit par le bourgmestre d'Anderlecht, une décision confirmée par le Conseil d'État, ont néanmoins tenté de se réunir : ils ont été dispersés par les forces de l'ordre et les autopompes¹³⁷.

La Ligue a déployé une intense activité durant sa première année d'existence. Elle a notamment réclamé – et obtenu – l'exclusion de l'élu CD&V Hassan Aarab de son parti pour avoir écrit des propos antisémites sur son « mur » Facebook¹³⁸, et celui de l'échevin CdH des Travaux et des Sports de Crainhem, Thierry Van De Plas, auteur d'un message négationniste sur Facebook également¹³⁹.

La Ligue a encore attiré avec succès l'attention des autorités sur le caractère problématique d'un invité à la Foire musulmane de Bruxelles¹⁴⁰. Elle a notamment porté plainte contre les responsables d'une manifestation organisée le 25 juin 2014 à Bruxelles, en soutien aux activistes palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, où l'on a pu lire sur une pancarte « *Boycott Israël !!! Antisioniste ! Anti-juif* »¹⁴¹, et contre le patron d'un café de Saint-Nicolas qui avait indiqué sur sa vitrine : « *L'entrée est autorisée aux chiens mais en aucune façon aux sionistes* »¹⁴².

L'année a été émaillée d'incidents antisémites, qui ont reçu une attention médiatique particulière dans le contexte de l'attentat au Musée juif. Le 14 septembre, lors d'une visite organisée dans le

¹³⁵ Asbl Ligue belge contre l'Antisémitisme (LBCA), Constitution. *Annexes du Moniteur Belge*, 4 février 2014. N° d'entreprise 0544.703.104.

¹³⁶ « Lancement de la Ligue belge contre l'Antisémitisme », *LaLibre.be*, 27 janvier 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/lancement-de-la-ligue-belge-contre-l-antisemitisme-52e6747c3570e5b8e0e83fb6> [consulté le 22/2/2015].

¹³⁷ « Le Congrès européen de la dissidence à Anderlecht noyé par le Conseil d'État », *Le Soir.be*, 4 mai 2014. <http://www.lesoir.be/535521/article/actualite/belgique/2014-05-04/congres-europeen-dissidence-anderlecht-noye-par-conseil-d-etat> [consulté le 22/2/2015].

¹³⁸ « Propos antisémites : Hassan Aarab exclu du CD&V », *LaLibre.be*, 18 août 2014. <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/propos-antisemites-hassan-aarab-exclu-du-cdv-53f264c335702004f7dfd09c> [consulté le 22/2/2015].

¹³⁹ « Un échevin négationniste CDH exclu du parti », *LeSoir.be*, 27 octobre 2014. <http://www.lesoir.be/690811/article/actualite/belgique/politique/2014-10-27/un-echevin-negationniste-cdh-exclu-du-parti> [consulté le 22/2/2015].

¹⁴⁰ Cf. *supra*.

¹⁴¹ « La LBCA porte plainte pour une pancarte antisémite », *LaLibre.be*, 27 août 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-lbca-porte-plainte-pour-une-pancarte-antisemite-53fe34e535708a6d4d51ccfe> [consulté le 22/2/2015].

¹⁴² « Antisémitisme sur la vitrine d'un café de St-Nicolas : 'Le responsable doit être jugé' », *SudInfo.be*, 23 septembre 2014. <http://www.sudinfo.be/1108282/article/2014-09-22/antisemitisme-sur-la-vitrine-d-un-cafe-de-st-nicolas-le-responsable-doit-etre-ju> [consulté le 22/2/2015].

cadre de la Journée européenne de la Culture juive, des projectiles ont été jetés en direction d'un groupe de visiteurs qui se trouvaient au Mémorial national aux Martyrs juifs de Belgique à Anderlecht¹⁴³. En octobre, l'organisation d'un baptême d'étudiants à l'Université de Liège (ULG) faisait grand bruit : dans le cadre d'une activité ayant Gaza pour thème, le comité de baptême invitait à « éviter le grand méchant Juif ». Annulée sur ordre du recteur, l'activité a débouché sur les excuses des responsables du cercle étudiant incriminé¹⁴⁴.

Le Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances a confirmé cette recrudescence de l'antisémitisme. En 2014, il a enregistré 130 signalements faisant mention de l'antisémitisme et/ou du négationnisme contre 85 l'année précédente. Selon lui, « l'opération militaire israélienne 'Bordure protectrice', effectuée dans la Bande de Gaza en juillet et août 2014, aura certainement eu un impact sur la recrudescence des incidents, de plus en plus violents tant au niveau verbal que physique »¹⁴⁵. C'est au moment de cette opération qu'on a enregistré le dépôt de la plainte d'une femme âgée de confession juive qui, à Anvers, s'est vue refuser des soins par un médecin : « Envoyez-la quelques heures à Gaza. Après, elle ne ressentira plus la douleur », aurait-il déclaré¹⁴⁶.

Les lieux de culte

Dix-neuf communautés israélites sont reconnues par les pouvoirs publics : neuf à Bruxelles, trois à Anvers, une à Gand, Ostende, Knokke, Charleroi, Liège, Arlon et Waterloo. Cette répartition ne rend guère compte de la distribution des fidèles : il y a bien davantage de juifs pratiquants à Anvers qu'à Bruxelles, mais ils se répartissent dans de petites synagogues qui soit dépendent d'une des trois grandes communautés reconnues, soit fonctionnent en toute indépendance. La vie religieuse juive dans la capitale a cependant reçu le renfort récent de fonctionnaires européens de confession israélite. Leur présence a suscité la création de deux nouvelles synagogues, l'une orthodoxe de tendance « loubavitch » et l'autre libérale et anglophone. La Communauté de Waterloo est la dernière communauté israélite à avoir été reconnue (en 2001) : elle reflète le déplacement d'une partie de la population juive bruxelloise vers la périphérie verte de la capitale.

L'organe représentatif du culte israélite est le Consistoire central israélite de Belgique ; il se compose des délégués de chacune des communautés reconnues, à l'exception de la communauté israélite libérale *Beth Hillel*. Il était en 2014 présidé par le professeur Julien Klener, qui terminait là un mandat long de 15 années.

Les autres structures communautaires

La population juive de Bruxelles, sécularisée de longue date, a développé des organisations autour de la culture et de l'identité juive autre que religieuse. La plus importante organisation juive

¹⁴³ « Des projectiles jetés vers des visiteurs du Mémorial des martyrs juifs à Anderlecht », *Le Soir.be*, 16 septembre 2014. <http://www.lesoir.be/654880/article/actualite/belgique/2014-09-15/des-projectiles-jetes-vers-des-visiteurs-du-memorial-des-martyrs-juifs-anderlecht> [consulté le 22/2/2015].

¹⁴⁴ « Évitez le grand méchant juif : le recteur de l'ULG 'consterné' », *La Libre.be*, 22 octobre 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/evitez-le-grand-mechant-juif-le-recteur-de-l-ulg-consterne-5444b13d3570102e5090d6d2> [consulté le 22/2/2015].

¹⁴⁵ « Antisémitisme : les derniers chiffres confirment une nette augmentation ». Communiqué du Centre, 22 février 2015, <http://www.diversite.be/antisemitisme-les-derniers-chiffres-confirment-une-nette-augmentation> [consulté le 22/2/2015].

¹⁴⁶ « Envoyez-la donc à Gaza' : une plainte déposée au SPF Santé », *La Libre.be*, 31 juillet 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/envoyez-la-donc-a-gaza-une-plainte-deposee-au-spf-sante-53da12ce35702004f7da7d2d> [consulté le 22/2/2015].

bruxelloise est à cet égard le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) qui est également une association constitutive du Centre d'Action laïque¹⁴⁷.

Au plan national, une quarantaine d'organisations juives actives dans les domaines culturel, politique, sportif, éducatif voire religieux sont membres du Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB)¹⁴⁸. Le CCOJB représente la communauté juive dans ses relations avec le monde politique. Fondée en 1993, l'organisation anversoise *Forum der Joodse Organisaties* fédère les organisations juives au niveau de la Communauté flamande¹⁴⁹. Les structures communautaires reflètent ainsi progressivement davantage la dynamique différente entre les communautés de Bruxelles et d'Anvers, au moins autant que le paysage institutionnel belge.

¹⁴⁷ www.cclj.be.

¹⁴⁸ www.ccojb.be.

¹⁴⁹ www.fjo.be.

Les mouvements orientaux

Les courants religieux orientaux connaissent dans notre pays une évidente expansion, particulièrement dans le cas du bouddhisme et dans une mesure moindre de l'hindouisme.

Le bouddhisme

L'implantation du bouddhisme en Belgique résulte, certes, de l'immigration asiatique mais aussi et surtout de sa popularité auprès des Occidentaux. Cette distinction entre bouddhistes orientaux et occidentaux n'est pas la seule ligne de fracture au sein d'une tradition bouddhique qui « *loin d'être un ensemble nébuleux aux frontières indistinctes (...) apparaît plutôt comme une marqueterie complexe de groupes, traversée par de nombreuses lignes de partage et quelquefois de conflit* »¹⁵⁰.

Une Fédération des communautés bouddhistes belges a été créée en 1986. En 1997, dans la foulée de la commission parlementaire sur les sectes, l'Union bouddhique belge (UBB) lui succédera. Longtemps présidée par Frans Goetghebeur, l'Union s'est donné pour objectifs d'affirmer la respectabilité du bouddhisme et de développer son ancrage belge, notamment par l'obtention de son admission parmi les cultes et convictions reconnus, objectif partiellement rencontré avec l'obtention d'un subside en 2008. L'UBB regroupe actuellement vingt et une associations, pour la plupart membres des traditions du Mahayana et du Vajrayana. Elle est présidée par Carlo Luyckx depuis le 23 mars 2014.

Un de ses premiers actes a été d'écrire une lettre aux décideurs politiques, à la veille des élections du 25 mai, pour « *demander avec insistance la reconnaissance en Belgique du bouddhisme* », estimant qu'« *il ne serait en effet pas normal que la reconnaissance de facto découlant de l'adoption de la loi du 24 juillet 2008 précitée ne puisse sortir pleinement ses effets et que le bouddhisme ne soit pas rapidement mis sur le même pied que les autres convictions reconnues en Belgique* »¹⁵¹. Les membres de l'UBB ont en effet été déçus de ne pas voir aboutir le processus de reconnaissance sous la législature précédente ; ils disposaient d'ailleurs d'un relais intéressant en la personne de leur présidente de 2012 à 2014, Monique De Knop, collaboratrice de la ministre de la Justice et des Cultes Annemie Turtelboom. En l'état actuel des choses, le subside octroyé à l'UBB bénéficie essentiellement à la structure faîtière.

L'UBB organise des formations générales au bouddhisme et des formations spécifiques en vue de l'obtention d'un certificat de conseiller bouddhique en milieu pénitentiaire ou dans le secteur des soins.

Chaque année est organisée une fête du bouddhisme. En 2014, elle a eu lieu le 7 septembre, au Centre Yeunten Ling près de Huy. Du 22 au 24 août s'est aussi déroulée au centre diocésain de Malines la huitième édition du congrès international de l'UTSE (*Union of Thai Sangha in Europe*).

¹⁵⁰ B. DE BACKER, « Le karma des moules », *La Revue nouvelle*, 2004 n° 8, p. 42.

¹⁵¹ Communiqué de presse de l'UBB, s.d. <http://www.buddhism.be/fr/communiqués/265-reconnaissance-du-bouddhisme> [consulté le 5/1/2015]

Le congrès, qui réunit des adeptes du bouddhisme theravada de toute l'Europe, a constitué, selon les organisateurs, la plus grande réunion bouddhiste jamais organisée en Belgique¹⁵².

L'hindouisme

L'hindouisme est présent dans notre pays depuis plusieurs décennies. L'association *Radhadesb* constitue l'un de ses mouvements les plus visibles, établi au château de la Petite Somme près de Durbuy depuis 1979. Il se rattache à la branche du Vaishnavisme, des adeptes de Krishna. Avec deux autres associations appartenant comme elle à l'ISKON (*International Society for Krishna Consciousness*), *Nama Hatta* et le Centre de *Bhakti Yoga* de Bruxelles, elle s'est associée à cinq autres groupes hindous pour constituer, le 30 septembre 2006, l'asbl Forum hindou de Belgique¹⁵³.

Aujourd'hui, le Forum rassemble onze associations¹⁵⁴. Il est présidé par Sadeo Chunivan ; Martin Gurvich, qui représente le plus souvent le Forum auprès des médias, en est le secrétaire¹⁵⁵. Le Forum a introduit auprès du ministre de la Justice une demande de reconnaissance de l'hindouisme, qui rassemblerait selon lui quelques 20.000 adeptes en Belgique. Le Forum a participé en 2008 à la constitution de l'association internationale Forum hindou d'Europe, basée à Bruxelles, qui a pour objectif de représenter les communautés hindoues d'Europe auprès des institutions européennes, des médias et du public¹⁵⁶.

D'autres courants orientaux sont également enracinés dans notre pays. Parmi eux, la foi Baha'i, implantée en Belgique depuis 1947, rassemble une quinzaine de communautés, principalement à Bruxelles et en Wallonie¹⁵⁷. Elles sont réunies au sein de l'Assemblée spirituelle nationale des Baha'i de Belgique¹⁵⁸.

¹⁵² <http://www.lesoir.be/622027/article/actualite/fil-info/fil-info-culture/2014-08-11/belgique-accueille-un-congres-international-bouddhistes> [consulté le 5/1/2015].

¹⁵³ Statuts, Annexes du *Moniteur Belge*, 12 janvier 2007.

¹⁵⁴ <http://hinduforum.be/members/> [consulté le 5/1/2015].

¹⁵⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2014, Annexes du *Moniteur Belge*, 26 novembre 2014.

¹⁵⁶ Statuts, Annexes du *Moniteur Belge*, 8 janvier 2009.

¹⁵⁷ <http://www.bahai.be/cfr/index.php/les-bahais-dans-votre-region> [consulté le 5/1/2015].

¹⁵⁸ Modification des statuts, Annexes du *Moniteur Belge*, 16 avril 2009.

Les associations laïques

Le mouvement laïque plonge ses racines dans les combats menés au XIX^{ème} siècle contre le poids et l'autorité de l'Église catholique en Belgique et la position favorable qu'avait réservé à celle-ci le régime belge des cultes, en particulier les dispositions relatives à l'enseignement. Dans ce contexte ont vu le jour des sociétés de Libre Pensée et des structures de défense de la séparation de l'Église et de l'État, réclamant notamment la laïcisation de l'enseignement ou des funérailles.

Dans les années 1960, dans un contexte où les partis politiques historiquement anticléricaux s'attachaient moins à la défense des objectifs laïques que par le passé, la volonté de certains laïques d'obtenir pour le mouvement une plus grande visibilité, et une légitimité en tant que représentants des citoyens non religieux — de plus en plus nombreux —, conduisit à la fondation du Centre d'Action laïque (CAL) et de l'*Unie Vrijzinnige Verenigingen* (UVV). Ensemble, le CAL et l'UVV ont constitué en 1972 le Conseil central laïque, un organe coudé qui aura pour objectif l'obtention d'un financement public au même titre que les cultes. Cet objectif sera rencontré en 2002 avec l'adoption de la loi relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues¹⁵⁹.

Cette reconnaissance a permis le développement et la professionnalisation de l'assistance morale laïque, généraliste et sectorielle. L'assistance morale au sein des établissements pénitentiaires est assurée par la Fondation pour l'Assistance morale aux Détenus (FAMD). L'assistance morale dans les hôpitaux est assurée, côté francophone, par le Service laïque d'Aide aux Personnes (SLP). Les conseillers spirituels hospitaliers sont depuis plusieurs années en attente d'un vrai statut. C'est le cas également des aumôniers et conseillers en milieu carcéral, qui attendent une refonte du dispositif législatif qui règle leur statut. Les cérémonies laïques pour marquer la naissance, le mariage ou le décès sont également de plus en plus fréquemment demandées¹⁶⁰.

À côté des établissements provinciaux et des services locaux d'assistance morale établis en application de la loi de 2002, le réseau des maisons de la laïcité se maintient en Wallonie et à Bruxelles. Réunies dans la Fédération des Maisons de la Laïcité, les maisons représentent l'ancrage local du mouvement laïque. La Flandre n'a pas connu de maillage territorial aussi précoce ; c'est depuis la loi de 2002 que se déploie un réseau d'implantations locales offrant une assistance morale non confessionnelle ; elles portent le nom de « *huizenvandeMens* ».

CAL et UVV se retrouvent au niveau des revendications défendues ; c'est ainsi qu'ils ont ensemble rédigé le mémorandum du Conseil central laïque adressé aux partis politiques à l'automne 2013, en vue des élections du 25 mai 2014. On y retrouve l'expression de préoccupations liées à la séparation de l'Église et de l'État et à l'impartialité des services publics, la révision du mode de calcul du financement des organisations convictionnelles et la réforme du système des cours dits philosophiques dans l'enseignement obligatoire... ainsi que le souci de garantir la liberté de chacun en matière éthique. Le CCL se fait également l'écho de préoccupations en matière de justice sociale, soulignant la responsabilité des autorités publiques dans le domaine du logement et de l'emploi. Il demande aux partis d'accorder une attention

¹⁵⁹ *Moniteur Belge*, 22 octobre 2002.

¹⁶⁰ <http://www.levif.be/actualite/belgique/les-ceremonies-laïques-de-mariage-seduisent-de-plus-en-plus/article-normal-17539.html> [consulté le 5/1/2015].

particulière à la politique pénitentiaire, jugeant indispensable « *la prise de mesures structurelles réfléchies visant à adopter une politique pénitentiaire réductionniste* »¹⁶¹.

Le 22 mars 2014, l'avocat Henri Bartholomeeusen, ancien grand maître de l'obédience maçonnique du Grand Orient de Belgique, a été élu à la présidence du CAL, en remplacement de Pierre Galand qui exerçait ce mandat depuis 2007. Le nouveau président a indiqué trois priorités qu'il souhaitait placer au centre de son mandat : la perspective internationale, l'éducation et la réappropriation par les jeunes de la définition même de la laïcité.

Dans l'interview donnée au journal *Le Soir* à l'occasion de sa sortie de charge, Pierre Galand a estimé que la place du religieux avait évolué durant son mandat : « *Il y a sept ans, nous vivions dans un pays qui, sur le plan religieux, était plutôt apaisé. (...) Aujourd'hui, on se trouve face à des religions plus vindicatives* ». Ces propos ont fait réagir l'agence de presse *catho.be* : « *On ignore encore quelle sera l'attitude de Henri Bartholomeeusen dans ce domaine, mais il est fort peu probable qu'il inversera la tendance, l'anticléricalisme étant inscrit dans les gènes du CAL. Il est vrai qu'on se demande quelle serait la raison d'être de cette association si elle cessait, du jour au lendemain, de faire campagne contre l'Église catholique. Ce qui est d'autant plus dommage qu'une telle attitude bloque toute possibilité de dialogue, que l'Église n'a jamais rejeté* »¹⁶².

Le 22 mars 2014 également, le pendant néerlandophone du CAL, l'asbl *DeMens.nu-UVV* a également élu un nouveau président : Sylvain Peeters a remplacé Sonja Eggerickx, laquelle avait présidé aux destinées de l'association pendant six ans. Président du Willemsfonds, Sylvain Peeters a fait l'essentiel de sa carrière au sein du monde culturel (VRT, Opéra flamand, Palais des Beaux-Arts). Tout comme Henri Bartholomeeusen, il place parmi ses priorités le rajeunissement du mouvement. Au nord comme au sud du pays, la laïcité organisée peine en effet actuellement à susciter l'adhésion de la jeune génération.

Le développement d'organisations laïques structurées et bénéficiant de subventions publiques importantes est une caractéristique spécifique à la Belgique. La force du mouvement laïque se traduit notamment par le rôle moteur que les organisations belges jouent au sein des organisations laïques internationales. L'ancien président du CAL, Pierre Galand, préside actuellement aux destinées de la Fédération humaniste européenne (FHE)¹⁶³. Créée en 1991, la FHE réunit une cinquantaine d'associations humanistes et laïques dans une vingtaine de pays d'Europe, qu'elle représente auprès de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE afin d'y défendre le principe de séparation des Églises et de l'État et d'offrir un contrepoids au lobbying intense des organisations religieuses, notamment sur des sujets sensibles tels que la bioéthique ou l'objection de conscience.

Après s'être opposée à la mise en place d'un dialogue spécifique entre les institutions européennes et les organisations religieuses et assimilées tel que prévu à l'article 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la FHE s'est résignée à s'inscrire dans le processus et a été reconnue comme représentante des humanistes laïques européens par le BEPA (*Bureau of European Policy Advisers*) qui organisait le dialogue avec les organisations convictionnelles. En 2014, la FHE s'est impliquée dans la campagne pour les élections européennes, mettant en exergue quatre principes : le respect de la laïcité et du principe de séparation de l'Église et de

¹⁶¹ *Mémoire 2014. Propositions du Centre d'Action laïque*. <http://memorandum.laicite.be/files/Memorandum-CAL-2014.pdf> [consulté le 15/1/2015].

¹⁶² « Pierre Galand quitte la présidence du CAL et... règle ses comptes », <http://info.catho.be/2014/02/24/pierre-galand-quitte-la-presidence-du-cal-et-regle-ses-comptes/#.VOWzIvnF9No> [consulté le 15/1/2015].

¹⁶³ <http://humanistfederation.eu/index.php>.

l'État par les institutions européennes, la défense de la démocratie et des droits de l'homme, la liberté de la recherche scientifique (à l'abri du veto des organisations religieuses), la centralité du respect des droits de l'homme dans les relations internationales de l'Union¹⁶⁴. La Fédération s'est également mobilisée en faveur de la défense des droits sexuels et reproductifs et contre l'initiative citoyenne « *One of us* » en faveur de la protection de l'embryon et de l'abandon des recherches sur les cellules souches embryonnaires.

L'ancienne présidente de l'UVV, Sonja Eggerickx, préside quant à elle l'Union internationale humaniste et éthique (*International Humanist and Ethical Union* — IHEU)¹⁶⁵. Fondée à Amsterdam en 1952 et basée à Londres, forte d'une centaine d'associations membres basées dans 40 pays, l'Union s'est donné pour mission de construire et de représenter le mouvement humaniste à l'échelle planétaire. ONG internationale, elle représente l'humanisme laïque auprès des Nations-Unies et d'autres instances internationales. En 2014, le Congrès humaniste mondial organisé par l'IHEU à Oxford a adopté une déclaration relative à la liberté de conscience et d'expression¹⁶⁶.

La défense conjointe de la laïcité politique et de la laïcité philosophique par le CAL et ses organisations affiliées est parfois jugée comme dommageable par certains militants laïques. Récemment, des associations se sont créées pour s'inscrire dans une seule de ces thématiques. Fondé en novembre 2007, le R.A.P.P.E.L. (Réseau d'Action pour la Promotion d'un État laïque) revendique l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution belge et dans les dispositifs légaux des entités fédérées, la suppression du financement public des cultes (et des organisations non-confessionnelles) et l'interdiction du port de signes convictionnels par tous les agents de l'État. Lors des élections législatives de mai 2014, le R.A.P.P.E.L. a réclamé l'interdiction pour les assesseurs et présidents de bureau de vote d'afficher leurs convictions religieuses ou politiques, en ce compris le port du foulard¹⁶⁷.

Créée en mars 2012, l'Association belge des Athées (ABA) se donne quant à elle pour mission de rendre l'athéisme plus visible, et de défendre la légitimité de cette posture convictionnelle. L'association a organisé un colloque consacré à l'athéisme dans le monde le 18 octobre 2014.

Notons encore que le dimanche 28 septembre s'est tenue à Bruxelles la première « Sunday Assembly », destinée aux athées désireux de former une communauté qui célèbre la vie, en poèmes et en musique. Culte hédoniste ou forme de spiritualité laïque, le concept a été lancé en janvier 2013 par deux comédiens britanniques, Sanderson Jones et Pippa Evans, et s'est développé, stimulé par l'effet viral des médias sociaux, aux États-Unis et en Europe ; le mouvement compterait une soixantaine d'assemblées dominicales¹⁶⁸. Les rencontres se poursuivent à un rythme mensuel à Bruxelles, où elle se déroulent désormais au centre culturel flamand *Candelaershuys* et sont annoncées via un site web et une page Facebook¹⁶⁹.

¹⁶⁴ *Élections européennes 2014 : défendre l'État de Droit et la laïcité en Europe*, Mémoire FHE, novembre 2013.

¹⁶⁵ <http://iheu.org/>.

¹⁶⁶ *Oxford Declaration on Freedom of Thought and Expression*, Oxford, 12 août 2014. <http://iheu.org/oxford-declaration-on-freedom-of-thought-and-expression/>.

¹⁶⁷ *Signes religieux et bureau de vote*, communiqué du R.A.P.P.E.L., 25 mai 2014. <http://www.le-rappel.be/prise-de-position/187-signes-religieux-et-bureaux-de-vote>.

¹⁶⁸ J.-Ph. SCHREIBER, « Le succès des Sunday Assemblies, jusqu'à Bruxelles », Analyse Orela, 5 octobre 2014, http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=1018%3Ale-succ%C3%A8s-des-sunday-assemblies-jusqu%E2%80%99%C3%A0-bruxelles&Itemid=85&lang=en.

¹⁶⁹ <http://brussels.sundayassembly.com/> ; <https://www.facebook.com/SundayAssemblyBrussels>.

La collaboration entre responsables religieux... et laïques ?

Les autorités religieuses et les représentants du Conseil central laïque siègent ensemble au sein du *Conseil consultatif supérieur des Cours philosophiques*. C'est également ensemble qu'ils sont conviés à représenter leurs communautés convictionnelles lors de grands événements publics (fête nationale, funérailles nationales...).

En revanche, c'est sans les représentants laïques que les autorités religieuses des différents cultes reconnus dans notre pays ont pris l'habitude de publier des déclarations communes, soit lors d'événements importants qui touchent tout le pays, soit lorsque leurs intérêts collectifs apparaissent en danger. En 2014, ils ont ainsi publié des déclarations en mai, suite à l'attentat du Musée juif, et en août, pour condamner la violence religieusement motivée. Ils ont également publié une position commune à propos de l'extension de l'euthanasie aux mineurs et à propos des projets de réforme de l'enseignement à l'école.

On constate ainsi que bien que la loi de 2002 ait placé la laïcité dite organisée sur le même pied que les cultes reconnus, en tant que représentants d'une communauté philosophique non confessionnelle, dans les faits elle n'est pas seulement une opinion philosophique parmi d'autres ; à bien des égards, la laïcité demeure une force d'opposition au cléricisme et ne peut donc rejoindre les représentants des cultes reconnus quand ils s'expriment sur des questions éthiques.

L'enjeu est d'autant plus important que depuis plusieurs années, les institutions religieuses tentent d'imposer un discours d'expertise dans ces domaines. Elles font valoir leur position distanciée — transcendante, sacrée — par rapport au champ scientifique, toujours possiblement suspect de collision avec les lois du marché¹⁷⁰. Concernant plus spécifiquement les questions de filiation, de sexualité, de procréation et de famille, l'Église catholique cherche ainsi à retrouver le rôle légitime de normalisation qu'elle a progressivement perdu depuis la fin du XIX^e siècle.

¹⁷⁰ D. MEMMI, « Administration du vivant et sacralité », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 3/2005, pp. 143-157.

Bruxelles, ville cosmopolite et multiculturelle

La Région de Bruxelles-Capitale présente un paysage convictionnel extrêmement diversifié. Cette diversité est mise en évidence dans toutes les études qui examinent les convictions avec une ventilation régionale. Parmi elles, la *European Values Study* est sans doute la plus fiable. Pour l'année 1999, dernière année où les données ont été ventilées sur base régionale, elle a livré les résultats suivants :

Population se définissant comme appartenant à un culte (1999 ; en %)¹⁷¹

	Belgique	Bruxelles
Église catholique	57,3	46,0
Église protestante	0,6	3,2
Chrétiens évangéliques	1,1	5,7
Église orthodoxe	0,3	0,6
Judaïsme	0,1	0,4
Islam	1,8	8,1
Autres	2,1	3,2
Non religieux	36,8	32,8

La population de la Région de Bruxelles-Capitale comprend une proportion plus faible de catholiques et une proportion plus grande de croyants d'autres religions. Ce constat n'a pu que s'accroître ces quinze dernières années — il en est ainsi en particulier des incroyants, dont le nombre a très vraisemblablement crû de manière importante depuis 1999, ce que les indicateurs récents montrent partout en Europe, et en particulier en Belgique.

Cette diversité convictionnelle accrue de la capitale peut notamment s'appréhender en regardant les chiffres de fréquentation des différents cours dits philosophiques : au niveau primaire, les cours de religion catholique et de morale non confessionnelle rassemblent près de 80 % des élèves des écoles officielles de la Communauté française. À Bruxelles, ces cours ne rassemblent plus que 45,6 % des élèves : le cours de religion islamique y est en revanche le plus suivi, avec 47,5 % des élèves, tandis que les cours minoritaires de religions protestante, orthodoxe et israélite rassemblent deux fois plus d'élèves à Bruxelles que dans l'ensemble de la Communauté française¹⁷².

L'impact de la sécularisation d'abord, de l'immigration ensuite, a été plus fort dans la capitale que dans le reste du pays. Longtemps, Bruxelles a été une ville qui comptait une forte proportion d'athées et de non-religieux. Ville qui a abrité en son sein le développement de plusieurs loges maçonniques, de sociétés de Libre Pensée, puis d'associations laïques, Bruxelles a été un bastion

¹⁷¹ B. BAWIN-LEGROS, L. VOYÉ, K. DOBBELAERE et M. ELCHARDUS, *Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des Belges en l'an 2000*, De Boeck Université, 2001, p. 145. L'étude EVS réalisée en 2010, et dont les résultats ont également été publiés (K. ABTS, K. DOBBELAERE et L. VOYÉ (ed.), *Nieuwe tijden, nieuwe mensen. Belgen over arbeid, gezin, ethiek, religie en politiek*, Fondation Roi Baudouin/Lannoo, 2011), ne comportait hélas pas de ventilation régionale.

¹⁷² Cf. *infra*.

de l'incroyance : la prise de distance par rapport à l'Église catholique y a été plus précoce et plus rapide que dans le reste du pays, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous :

**Pratique religieuse catholique en 1977, 1996, 2007 et 2009
(pourcentages par rapport à la population totale)¹⁷³**

		Belgique	Bruxelles
Pratique dominicale	1977	29,4	14,1
	1996	13,1	7,4
	2007 ¹⁷⁴	8,5	4,7
	2009	4,97	3,43
Mariages	1977	77,7	46,9
	1996	50,2	23,7
	2007	25,6	7,2
Baptêmes	1977	85,2	49,7
	1996	68,1	27,5
	2007	54,6	14,8
Funérailles	1977	83,7	65,9
	1996	77,7	50,0
	2007	58,4	22,6

Dès la fin des années 1970 déjà, moins d'un mariage sur deux était célébré à l'Église en Région bruxelloise, et une majorité de nouveau-nés n'y étaient plus baptisés. Dans le même temps, dans l'ensemble du pays, trois quarts des mariages restaient suivis d'une cérémonie religieuse catholique et 85 % des bébés étaient baptisés catholiques. Aujourd'hui, la Région affiche des taux de fréquentation des églises catholiques particulièrement bas, avec moins de 3,5 % de la population à la messe dominicale et seuls 7,2 % des mariages suivis d'une cérémonie catholique.

Une exception notable doit être faite pour de petites communautés catholiques réunies autour d'une liturgie dans une autre langue que le français ou le néerlandais. Reflet du cosmopolitisme de la capitale de l'Europe, les communautés catholiques étrangères rassemblent de nombreux fidèles. Outre des églises européennes (italienne, slovène, polonaise, slovaque...), ces communautés comprennent également des églises africaines — francophones ou anglophones —, vietnamiennes ou encore brésiliennes. Le rassemblement autour d'une identité non seulement religieuse mais également nationale apporte sans doute aux pratiquants une dimension supplémentaire.

Le faible taux de pratique religieuse des catholiques bruxellois, qu'il s'agisse des messalisants (ceux qui se rendent à la messe dominicale) ou des pascalisants (ceux dont la pratique se limite aux grands événements), contraste avec le dynamisme religieux de communautés plus récemment implantées dans la capitale, chrétiennes ou non. Bruxelles compte une population musulmane importante et une grande diversité d'églises chrétiennes, dont des églises orthodoxes et des églises protestantes-évangéliques, parmi lesquelles de nombreuses églises pentecôtistes et africaines. Ces communautés religieuses sont également extrêmement diversifiées en interne, et divisées en groupes parfois très différents et sans contacts entre eux.

¹⁷³ Sources : pour les données 1977 et 1996, statistiques de la conférence épiscopale ; pour les données 2007, Sarah Botterman, Marc Hooghe, *Religieuze praktijk in België 2007. Een statistische analyse. Rapport ten behoeve van de Belgische Bisschoppenconferentie*, 2009 ; pour les données 2009, Nele Havermans et Marc Hooghe, *Kerkpraktijk in België : Resultaten van de zondagstelling in oktober 2009. Rapport ten behoeve van de Belgische Bisschoppenconferentie*, 2011.

¹⁷⁴ Assistance à Noël.

La population musulmane bruxelloise également est importante. La plupart des estimations relativement fiables placent aujourd'hui la proportion de musulmans dans la capitale entre 15 et 20 %¹⁷⁵. Certaines estimations plus hautes, jointes à un taux de natalité plus élevé chez cette population, font prédire à certains que Bruxelles connaîtra une majorité musulmane en 2030¹⁷⁶. Il faut souligner que ces estimations sont généralement gonflées, parce qu'elles considèrent que toutes les personnes descendantes d'immigrés en provenance de pays musulmans sont ou seront forcément elles-mêmes musulmanes.

La population musulmane bruxelloise est multiple et hétérogène, traversée par plusieurs lignes de fragmentation, dont la première concerne l'origine nationale : « *Les deux plus grandes communautés musulmanes de Bruxelles, à savoir les communautés turque et marocaine investissent des espaces de religiosité séparés* »¹⁷⁷. Il en va de même pour les musulmans d'origine pakistanaise, albanaise ou bosniaque ou encore d'Afrique sub-saharienne, qui ont organisé des lieux de cultes spécifiques. Les musulmans de Bruxelles sont également très hétérogènes quant à leur degré de foi et de pratique religieuse, et quant à l'école dont ils se réclament. Majoritairement sunnite, l'islam bruxellois compte néanmoins quelques lieux de culte chiïtes et alevis. La mouvance salafiste, développée dans le sillon de la grande mosquée du Cinquanteaire, rassemble des adeptes tenants d'un islam sunnite extrêmement rigoriste.

L'implantation de l'islam à Bruxelles commence à empreindre l'espace public : de nouvelles mosquées de plus grande dimension et présentant de manière plus évidente leur affectation culturelle dans leur architecture, voient le jour. Le souci de discrétion et de non-visibilité des lieux de cultes musulmans, un temps partagé tant par les acteurs culturels que les pouvoirs communaux, paraît appartenir au passé¹⁷⁸. La construction de nouveaux lieux de culte présente un caractère inédit pour bon nombre de responsables communaux et régionaux, les églises et les synagogues que compte la Région ayant été pour la plupart construites avant les années 1960.

Bruxelles connaît une présence protestante depuis la Réforme ; les églises protestantes luthériennes et réformées se sont lentement développées après l'Indépendance. Depuis quelques décennies, on assiste à une forte croissance des églises évangéliques, et parmi ces dernières, des églises pentecôtistes, qui se distinguent par leur ferveur religieuse et leur enracinement dans un public issu de l'immigration. Contrairement aux mosquées, les lieux de culte évangéliques, bien que très nombreux, ne marquent pas encore l'espace public bruxellois, les communautés commençant généralement par se réunir dans des appartements ou maisons particulières¹⁷⁹.

Bruxelles est également la ville de Belgique qui abrite le plus d'églises orthodoxes — grecques, russes, ukrainiennes, bulgares, roumaines et serbes. La capitale et sa proche périphérie comptent en outre de nombreuses églises internationales, destinées à servir la communauté des expatriés. Parmi les églises anglophones, on peut citer les églises baptistes de Evere et de Wezembeek-Oppem, ou l'église épiscopale de Waterloo. Leurs ministres du culte sont regroupés dans la

¹⁷⁵ C. TORREKENS, « Du bon usage des statistiques et labels religieux », dans « Une majorité musulmane à Bruxelles en 2030 : comment nous préparer à 'vivre ensemble' ? » Colloque organisé par La Pensée et les Hommes le 13 novembre 2010. Actes publiés dans *La Pensée et les Hommes*, 55^{ème} année, n° 84, 2011, pp. 131-143.

¹⁷⁶ Dossier du *Vif l'Express* du 16 avril 2010.

¹⁷⁷ Y. LAMGHARI et C. TORREKENS, « L'islam à Bruxelles : mobilisations identitaires et politiques », dans C. TORREKENS, M. SACCO et P. DEVLEESHOUWER (éds.), *Bruxelles, ville mosaïque. Entre espaces, diversités et politiques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015.

¹⁷⁸ C. TORREKENS, *L'islam à Bruxelles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009, p. 173.

¹⁷⁹ M. MASKENS, *Cheminer avec Dieu. Pentecôtismes et migrations à Bruxelles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013.

Brussels English-speaking Pastors Association (BESPA). Plusieurs associations chrétiennes anglophones existent également, telles *Students for Christ-Europe*, *The International Christian Women's Club of Brussels*, *The European Worship Institute*, *Community Bible Study International*, *Brussels Christian Business Forum*, *Youth Compass* ou *Youth with a mission Brussels*.

Le mouvement n'est pas limité aux communautés chrétiennes. Deux communautés juives internationales ont vu le jour à Bruxelles : la *European Synagogue Obel Eliezer* (Ioubavitch) et l'*International Jewish Center* (ICJ, libéral).

En tant que capitale de l'Europe, Bruxelles abrite également de nombreuses associations religieuses qui représentent leurs affiliés auprès des institutions européennes. Le dialogue avec les religions et communautés convictionnelles est prévu formellement par l'article 17 du traité de Lisbonne — « *Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations* » — et a été organisé par le Bureau des Conseillers de Politique européenne (BEPA)¹⁸⁰. Le BEPA a fait place fin 2014, et ce à l'initiative de la Commission désormais présidée par Jean-Claude Juncker, à l'*European Political Strategy Centre* (EPSC).

Les organisations religieuses auprès de l'UE les plus importantes sont la COMECE (*Commissio Episcopatum Communitatis Europensis*), l'organisation de l'Église catholique, qui représente les conférences épiscopales de tous les pays membres auprès de l'UE, et, pour les autres églises chrétiennes, la CEC (*Conference of European Churches*). De nombreuses églises protestantes et orthodoxes nationales disposent cependant de leur propre représentation, de sorte que plus de soixante organisations religieuses et humanistes sont présentes dans la capitale de l'Europe pour défendre leurs positions auprès des institutions européennes¹⁸¹. L'action de ces *lobbies* religieux, qui ont réussi à devenir de véritables acteurs du processus de décision politique au sein de l'Union européenne, suscite de plus en plus l'intérêt des sociologues et des politologues¹⁸².

À côté des organismes qui représentent des Églises ou des communautés convictionnelles organisées, il existe également des *lobbies* qui, sans être affiliés à un courant religieux, sont motivés par une conviction religieuse. Celle-ci n'est pas toujours apparente dans leur dénomination : il en est ainsi de l'Institut européen de Bioéthique, ou de l'association *New Women for Europe*, qui militent tous deux contre le droit à l'avortement.

Le paysage convictionnel de la capitale de l'Europe est donc extrêmement diversifié ; il est également très hétérogène. Les populations et les lieux de cultes musulmans, tout comme les églises protestantes évangéliques, se rassemblent davantage au centre de la métropole et dans les quartiers qui se trouvent directement à l'ouest du canal (Bruxelles-Ville, Molenbeek St.-Jean, Anderlecht). Les communes de Schaerbeek et de Saint-Josse, qui concentrent également une proportion importante de population issue de l'immigration musulmane, ont entamé un processus de *gentrification*, imputable à leur proximité avec les institutions européennes. Le tableau

¹⁸⁰ http://ec.europa.eu/dgs/policy_advisers/activities/dialogues_religions/index_fr.htm.

¹⁸¹ P. DE VLIÉGER, *Religious lobbying at the European level: strengthened and professional*, Analyse Orela, 14 novembre 2012. http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=413:religious-lobbying-at-the-european-level-strengthened-and-professional&Itemid=85&lang=fr.

¹⁸² Voir en particulier B. MASSIGNON, *Des dieux et des fonctionnaires. Religions et laïcités face au défi de la construction européenne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007 ; P. DEVLIEGER, *Lobbying in the Service of God and Church. The Adaptation of Church Representations to the European Union's Interest Group System*, these de doctorat inédite, VUB, 2012.

suivant illustre l'inégale répartition des lieux de culte islamiques et protestants à Bruxelles (19 communes).

Nombre de mosquées et d'églises protestantes reconnues par leurs organes représentatifs respectifs dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale¹⁸³

	Mosquées	Églises protestantes
Anderlecht	8	43
Auderghem	0	4
Berchem-St-Agathe	1	1
Bruxelles	13	41
Etterbeek	0	6
Evere	1	3
Forest	2	3
Ganshoren	0	1
Ixelles	2	13
Jette	1	6
Koekelberg	1	0
Molenbeek	19	18
Saint-Gilles	3	10
Saint-Josse	3	4
Schaerbeek	14	9
Uccle	0	5
Watermael-Boitsfort	0	1
Woluwe-St-Lambert	0	5
Woluwe-St-Pierre	0	4

Les églises internationales, anglophones ou germanophones sont, elles, concentrées dans la périphérie sud et est de la capitale. Davantage qu'un *melting-pot* convictionnel, la Région de Bruxelles-Capitale apparaît donc comme une mosaïque où se juxtaposent différentes communautés.

Il est intéressant de constater qu'en dépit du caractère hétérogène et diversifié de la cartographie du religieux dans la ville, les conflits interreligieux, les émeutes et autres tensions sont relativement rares. La cohabitation est, sauf exception, plutôt paisible. Ceci contraste sans doute avec un discours souvent alarmiste sur la montée supposée du religieux identifiée comme une exacerbation des intégrismes, prélude à une contre-culture anti-démocratique. Souvent aussi, l'amalgame est fait entre questions liées à l'immigration et questions religieuses. Il faut dire que ce type de discours est produit par certaines autorités religieuses elles-mêmes qui en appellent volontiers au manque de repères de la jeunesse — lequel générerait une radicalisation religieuse et une intolérance souvent violente.

Dans l'état actuel des recherches, il est difficile de cerner les raisons qui expliquent la juxtaposition relativement paisible des cultes à l'intérieur de la ville. Il est possible que la structure par communautés séparées, inscrites dans une géographie cloisonnée, y soit pour quelque chose. Il y aurait coexistence sans réelle interaction. Dès lors, les conflits se cristalliseraient dans les seuls lieux où la rencontre s'opère : l'école, les services publics et, dans une moindre mesure, le monde de l'entreprise. Dans ces institutions, les désaccords se règlent en interne la plupart du temps.

¹⁸³ Source : annuaire des églises protestantes (<http://cacpe.be/annuaire/lieux-de-culte/>, consulté le 14/05/2015) et liste des mosquées de la Région bruxelloise. (<http://www.embnet.be/Mosqu%C3%A9es/R%C3%A9gionBruxellesCapitale/Mosqu%C3%A9esbruxelloises/tabid/531/Default.aspx>, consulté le 16/5/2015).

Une autre explication est parfois avancée : Bruxelles constituerait une plaque tournante, et une base de repli, pour des mouvements terroristes islamistes. Ces derniers éviteraient donc d'y déployer une activité trop visible. Cette dernière explication est toutefois difficile à vérifier. Soulignons également que la politique étrangère de la Belgique, qui est un membre plutôt discret de l'OTAN, ne suscite pas de forte opposition ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du pays.

Enfin, certains chercheurs invoquent la spécificité de l'agglomération bruxelloise, organisée en municipalités ayant beaucoup d'autonomie. L'autorité ainsi laissée aux mandataires communaux créerait une proximité avec les citoyens, opératoire dans la résolution de conflits. Ce facteur se combinerait avec une autre particularité belge qui est d'avoir assuré la participation de citoyens issus de l'immigration dans le système de la représentation politique, et ce à tous les échelons, du local au fédéral. Ce mécanisme a été actionné grâce à une ouverture de l'accès à la citoyenneté. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la proportion de citoyens issus de l'immigration est très élevée¹⁸⁴. Si tous les immigrés ne sont pas religieux – loin s'en faut – il est vraisemblable que leur présence dans les organes de pouvoir ait un effet positif en termes de sentiment de reconnaissance identitaire, apaisant par effet boule de neige les frustrations d'ordre religieux.

¹⁸⁴ A. REA, « Accès à la citoyenneté des immigrés et absence de reconnaissance », dans *L'État des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, ss. la dir. de J. JENSON, B. MARQUES-PEREIRA et E. REMACLE, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2007, pp. 125-149.

Questions éthiques

Les questions liées à l'avortement, la contraception, l'euthanasie et la bioéthique continuent à diviser monde profane et monde religieux. Alors que les techniques médicales et les législations permettent de poser des choix de plus en plus étendus et de mieux en mieux informés, l'Église catholique campe sur des positions dogmatiques inchangées : pour le pape François, l'avortement, l'euthanasie et la procréation médicale assistée relèvent d'une « *fausse compassion* », et il appelle les médecins à aller « *à contre-courant* » en pratiquant l'objection de conscience¹⁸⁵. L'Église catholique est rejointe sur ces positions par d'autres Églises chrétiennes et par la plupart des autorités musulmanes.

L'extension du droit à l'euthanasie aux mineurs d'âge

Le champ d'application de la loi de 2002¹⁸⁶, qui ouvre le droit à la demande d'euthanasie et dépénalise le geste posé par un médecin sur un patient qui « *se trouve dans une situation médicale sans issue et fait état d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable* », a été étendu aux mineurs d'âge. La loi du 28 février 2014 accorde aux mineurs en fin de vie, dotés de la capacité de discernement, et « *qui font état de souffrances physiques insupportables et inapaisables causées par un accident ou une maladie, dont le décès est prévu à brève échéance* », la possibilité de demander l'euthanasie et de se la voir accordée, avec le consentement de leurs représentants légaux¹⁸⁷.

Le texte, qui avait été adopté par le Sénat le 12 décembre 2013 et qui l'a été par la Chambre le 13 février 2014, a suscité l'opposition de responsables religieux dès le début de la discussion parlementaire¹⁸⁸. L'Église catholique a maintenu sa mobilisation lors de l'examen et du vote du projet à la Chambre : au terme d'une journée de réflexion, la Conférence épiscopale a condamné une extension qui lui paraît ouvrir la porte à d'autres dérives : « *En ouvrant la porte à l'euthanasie des mineurs, on court le danger de vouloir l'étendre aux handicapés, aux personnes démentes, aux malades mentaux, et même à ceux qui sont fatigués de vivre. On risque de changer le sens de la vie et d'accorder la valeur d'humanité qu'à ceux qui sont capables de reconnaître la dignité de leur propre vie. Cela introduit le doute sur la valeur de certaines vies humaines* »¹⁸⁹.

L'archevêque de Malines-Bruxelles a également appelé tous les chrétiens à une journée de jeûne et de prière « *pour réveiller les consciences* ». Un peu plus d'un millier de Bruxellois ont répondu à son appel lors d'une soirée de prières à la basilique de Koekelberg le jeudi 6 février¹⁹⁰.

¹⁸⁵ « Le pape appelle les médecins italiens, dans certaines circonstances, à l'objection de conscience », *Le Quotidien du médecin*, 20 novembre 2014. <http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/questions-de-societe/le-pape-appelle-les-medecins-italiens-dans-certaines-circonstances-l-> [consulté le 3/3/2015].

¹⁸⁶ Loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie, *Moniteur Belge*, 22 juin 2002.

¹⁸⁷ Loi du 28 février 2014 modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie, en vue d'étendre l'euthanasie aux mineurs, *Moniteur Belge*, 12 mars 2014.

¹⁸⁸ Voir *Rapport ORELA 2013*, pp. 43-44.

¹⁸⁹ C. LAPORTE, « L'Église redoute les dérives de l'euthanasie », *La Libre Belgique*, 23 janvier 2014.

¹⁹⁰ « Veillée contre l'euthanasie des mineurs : 1.300 personnes réunies à Bruxelles », *Le Soir.be*, 7 février 2014. <http://www.lesoir.be/420789/article/actualite/belgique/2014-02-06/veillee-contre-l-euthanasie-des-mineurs-1300-personnes-reunies-bruxelles-video> [consulté le 7/2/2014].

Le président du Centre d'Action laïque, Pierre Galand, a jugé « *inacceptable cette ingérence dans le débat politique* »¹⁹¹. Dans une carte blanche publiée par *La Libre Belgique*, le curé-doyen Eric de Beukelaer, ancien porte-parole de la Conférence épiscopale, a protesté contre « *une liberté d'expression à géométrie variable* », qui permettrait aux associations laïques de militer en faveur du droit à l'avortement ou à l'euthanasie mais pas à l'Église catholique de militer pour défendre ses positions¹⁹².

Au terme du vote intervenu à la Chambre, une pétition a été lancée pour demander au chef de l'État, le roi Philippe, de ne pas signer la loi, à l'instar du geste de refus posé par son oncle le roi Baudouin lors de la dépénalisation de l'avortement en 1990. Le texte, diffusé par *CitizenGO*, une fondation catholique espagnole, a recueilli plus de 200.000 signatures, principalement à l'étranger¹⁹³.

S'inscrivant dans le même combat, le père René Stockman, supérieur général des Frères de la Charité, a publié en avril un livre de combat contre l'euthanasie, qu'il inscrit dans une dérive morale inaugurée par la dépénalisation de l'avortement¹⁹⁴. L'archevêque André Léonard a participé à la présentation de cet ouvrage, « *De doos van Pandora. Reflectie over euthanasie vanuit christelijk perspectief* » en compagnie du recteur de la KU Leuven, Rik Torfs¹⁹⁵.

En juin, un diacre, infirmier de profession, a été inculpé d'euthanasie active illégale sur plusieurs personnes¹⁹⁶. En septembre, la décision des autorités judiciaires de permettre à un détenu, Frank Van Den Bleeken, d'obtenir l'euthanasie a fait grand bruit. L'homme, détenu depuis près de 30 ans pour plusieurs délits à caractère sexuel, avait demandé l'euthanasie trois ans plus tôt, évoquant une souffrance psychique insupportable, en l'absence de soins adaptés à sa condition. Dans ce dernier cas, les autorités religieuses ont été rejointes par la Ligue des Droits de l'Homme et d'autres associations pour estimer qu'il s'agissait d'une dérive dans l'application de la loi, voire d'une « *peine de mort déguisée* ». Le détenu sera finalement transféré dans un centre psychiatrique pour y recevoir les soins appropriés.

La contestation du droit à l'avortement

La contestation du droit à l'avortement par des organisations religieuses ne faiblit pas. Elle s'exerce cependant davantage au niveau des institutions de l'Union européenne, dans un contexte où certains pays – comme l'Espagne – paraissent offrir un terrain favorable à un retour à l'interdiction réclamée par les « *pro-life* ». Elle se déroule également au sein des Nations-Unies. L'archevêque de Malines-Bruxelles a ainsi, dans un commentaire, soutenu les évêchés africains et latino-américains, lesquels dénoncent les agences liées à l'ONU qui veulent leur imposer, « *par une sorte de dictature idéologique* », des pratiques contraires à leur culture et à leurs convictions

¹⁹¹ « Euthanasie des mineurs : 'Mgr Léonard ne peut pas s'ingérer dans le débat politique' », *Le Soir.be*, 31 janvier 2014. <http://www.lesoir.be/415746/article/actualite/belgique/2014-01-31/euthanasie-des-mineurs-mgr-leonard-ne-peut-pas-s-ingerer-dans-debat-politique> [consulté le 1/3/2014].

¹⁹² E. DE BEUKELAER, « Liberté d'expression... Même pour les catholiques ? », *La Libre Belgique*, 7 février 2014.

¹⁹³ C. LAPORTE, « Le Roi a signé la loi sur l'extension de l'euthanasie », *La Libre Belgique*, 2 mars 2014.

¹⁹⁴ R. STOCKMAN, *De doos van Pandora. Reflectie over euthanasie vanuit christelijk perspectief*, Halewijn, Antwerpen, 2014.

¹⁹⁵ « Monseigneur Léonard s'exprime sur une extension de la loi sur l'euthanasie », *La Libre.be*, 2 avril 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/monseigneur-leonard-s-exprime-sur-une-extension-de-la-loi-sur-l-euthanasie-533c5a253570d35ee3e47967> [consulté le 7/2/2014].

¹⁹⁶ « Le diacre de Wevelgem accusé d'euthanasie active illégale », 5 juin 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-diacre-de-wevelgem-accuse-d-euthanasie-active-illegale-539005b5357065bdf31cf96b> [consulté le 1/3/2015].

morales (contraception, avortement, mariage homosexuel, etc.), en « conditionnant l'aide économique à la promotion de ces pratiques »¹⁹⁷. La députée PS Karine Lalieux a dénoncé « *une nouvelle attaque réactionnaire de Monseigneur Léonard* »¹⁹⁸.

En Belgique, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la loi dépénalisant l'avortement, les opposants ne désarment pas ; la « Marche pour la Vie », qui s'est déroulée à Bruxelles le 30 mars 2014, entendait protester tant contre l'avortement que l'extension du droit à l'euthanasie aux mineurs. Elle a réuni, selon les organisateurs qui estiment que c'est la première fois depuis 1991 qu'une « Marche pour la Vie » rassemble autant de monde, 3.500 personnes, parmi lesquelles l'archevêque Léonard¹⁹⁹. De son côté, le Centre d'Action laïque a rappelé que « *les statistiques officielles, tant belges qu'internationales, sont formelles : le cadre légal a permis de réduire spectaculairement les décès liés aux avortements clandestins et a fourni aux femmes un accompagnement psychologique auquel elles n'avaient pas accès auparavant* » et dénoncé « *un agenda purement politique. Un agenda qui veut maintenir les femmes en situation de dépendance* »²⁰⁰.

Religion et homosexualité

Des études font état d'une persistance inquiétante de l'homophobie, en particulier chez les jeunes en milieu urbain. À Bruxelles, 449 procès-verbaux et 18 sanctions administratives communales ont été délivrés en 2014 pour des faits d'homophobie²⁰¹.

Religion et homosexualité font rarement bon ménage. La plupart des Églises et communautés confessionnelles condamnent, plus ou moins strictement, les pratiques homosexuelles. L'Église catholique a rappelé à maintes reprises sa position : seule la chasteté est une option de vie acceptable pour les personnes homosexuelles. Cependant, l'institution paraît divisée sur ce sujet-là comme sur beaucoup d'autres. Dans une lettre intitulée « *Synode sur la famille - Attentes d'un évêque diocésain* », l'évêque d'Anvers Johan Bonny a plaidé pour un plus grand respect de l'Église à l'égard des personnes homosexuelles, les couples divorcés et les tenants de relations modernes²⁰². Le canoniste Rik Torfs, recteur de la KU Leuven, a souligné l'importance de la démarche de l'évêque d'Anvers et indiqué qu'il le rejoignait sur ce point²⁰³.

Dans une interview accordée au journal *De Morgen* fin décembre, l'évêque d'Anvers Johan Bonny a de surcroît plaidé pour une plus grande reconnaissance par son institution des couples non

¹⁹⁷ « Synode : les impressions de Mgr Léonard, après la première semaine », *Info.catho.be*, 13 octobre 2014. http://info.catho.be/2014/10/13/synode-les-impressions-de-mgr-leonard-apres-la-premiere-semaine/#.VPcNq_nF9No [consulté le 1/3/2015].

¹⁹⁸ « Mgr Léonard dénonce la 'dictature idéologique' des agences de l'ONU », *LaLibre.be*, 15 octobre 2014. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/mgr-leonard-denonce-la-dictature-ideologique-des-agences-de-l-onu-543e8f183570102e508f8f00> [consulté le 1/3/2015].

¹⁹⁹ « Mobilisation surprise pour la 'Marche pour la Vie' », *Info.catho.be*, 31 mars 2014. http://info.catho.be/2014/03/31/mobilisation-surprise-pour-la-marche-pour-la-vie/#.VPcOe_nF9No [consulté le 1/3/2015].

²⁰⁰ « La raison contre les peurs », *Le Soir*, 22 mars 2014, p. 22.

²⁰¹ « Les homosexuels toujours plus insultés et menacés », *DH.net*, 13 octobre 2014. <http://www.dhnet.be/regions/bruxelles/les-homosexuels-toujours-plus-insultes-et-menaces-543c36e1357030e6104663a1> [consulté le 3/3/2015].

²⁰² « Synode sur la famille : Mgr Johan Bonny précise ses attentes », *Info.catho.be*, 5 septembre 2014. http://info.catho.be/2014/09/05/synode-sur-la-famille-mgr-johan-bonny-precise-ses-attentes/#.VPTTD_nF9No [consulté le 1/3/2015].

²⁰³ « 'Brief van bisschop is primeur in kerkelijke geschiedenis' », *De Standaard.be*, 5 septembre 2014. http://www.standaard.be/cnt/dmf20140905_01252674, [consulté le 1/3/2015].

traditionnels, à savoir les couples homosexuels ou encore bi-sexuels²⁰⁴. Pour Johan Bonny, « *la relation classique conservera bien évidemment son caractère sacramental et liturgique mais cette particularité ne doit pas être exclusive et elle n'exclut du reste pas elle-même qu'il puisse y avoir une diversité de relations dont l'Église peut reconnaître les qualités intrinsèques* »²⁰⁵. Pour l'Union des Étudiants catholiques flamands, dont le président est Wouter Jambon, fils du vice-Premier ministre Jan Jambon, l'évêque dépasse une limite dogmatique et morale : « *Il semble vouloir considérer les relations sexuelles se produisant en dehors du mariage comme n'étant pas des péchés (...) Cela a pour conséquence que tout le monde, homosexuels et personnes mariées, pourrait entretenir des relations sexuelles en dehors du mariage sans que cela soit considéré comme un péché par l'Église* »²⁰⁶. Cette prise de position des étudiants catholiques a, à son tour, suscité de vives réactions : les Jeunes socialistes anversoises ont ainsi dénoncé « *une vision carrément angoissante* » de l'homosexualité au sein de l'Église, ajoutant ignorer jusque-là que le « H » de KVHV (*Katholiek Vlaams Hoogstudentenverbond*) signifiait « homophobie »²⁰⁷.

²⁰⁴ D'autres Églises chrétiennes accueillent déjà les couples homosexuels ; quelques Églises chrétiennes, issues du protestantisme libéral, célèbrent le mariage entre personnes de même sexe en Amérique du Nord et en Scandinavie ; voir P. JOVANOVIĆ, « Les Églises face à la question des bénédictions de couples homosexuels », *La Vie.fr*, 9 octobre 2014. http://www.lavie.fr/religion/catholicisme/les-eglises-face-a-la-question-des-benedictions-de-couples-homosexuels-09-10-2014-56831_16.php. [consulté le 1/3/2015].

²⁰⁵ C. LAPORTE, « L'Église doit reconnaître les nouvelles réalités sociétales », *La Libre Belgique*, 28 décembre 2014.

²⁰⁶ Communiqué du KVHV Antwerpen : « Monseigneur, wat u voorstelt is niet katholiek! », <http://www.kvhvantwerpen.be/persbericht.html> [consulté le 1/3/2015].

²⁰⁷ « Wisten niet dat H in KVHV voor homofoob stond? (Jongsocialisten Antwerpen) », *Knack.be*, 30 décembre 2014. <http://www.knack.be/nieuws/belgie/wisten-niet-dat-h-in-kvhv-voor-homofoob-stond-jongsocialisten-antwerpen/article-normal-521857.html> [consulté le 1/3/2015].

Les débats autour de la laïcité de l'État

Les signes convictionnels dans les services publics

L'absence de règles précises concernant l'interdiction ou non du port des signes convictionnels dans la fonction publique, qu'elle soit fédérale, régionale ou communale entraîne des décisions disparates, susceptibles de contestations en justice. Le Centre pour l'Égalité des Chances a souligné à différentes reprises la nécessité de légiférer pour clarifier les normes, tout comme le rapport des Assises de l'Interculturalité mises sur pied par le gouvernement fédéral en 2010²⁰⁸. En 2013, l'adoption par l'agence bruxelloise de l'emploi, Actiris, d'un nouveau règlement interdisant le port de signes convictionnels et le licenciement de trois employées musulmanes qui en avait découlé avait suscité un vif débat.

Côté francophone, le Mouvement réformateur (MR) et les Fédéralistes démocrates francophones (FDF) plaident depuis plusieurs années pour une interdiction du port des signes convictionnels dans la fonction publique. Un débat s'est déroulé à ce sujet au début de l'année au sein du Parlement bruxellois. À cette occasion, la députée Fatoumata Sidibé (FDF) a estimé qu'il était « *grand temps que les démocrates prennent leurs responsabilités et s'unissent pour fixer des balises. Il est plus que temps de légiférer pour clarifier le débat. L'inscription du principe de la neutralité des services publics et de la laïcité dans la constitution de l'État fédéral est une priorité. Je lance un appel aux consciences des démocrates* »²⁰⁹. Le débat n'a cependant pas abouti.

Au Parlement wallon, en mars 2014, les députés socialistes (PS), réformateurs (MR), Ecolo et humanistes (CdH) de la commission des Affaires générales du Parlement wallon se sont accordés sur une résolution visant à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires dans la Fonction publique, pour les agents en contact avec le public²¹⁰.

Le débat n'a abouti dans aucune assemblée avant la fin de la législature. Il a rebondi dans la nouvelle. En novembre, le ministre de la Fonction publique, Steven Vandeput, a annoncé qu'il allait introduire l'interdiction du port de signes convictionnels ostentatoires pour les fonctionnaires en contact avec le public. Côté wallon, le nouveau ministre de la Fonction publique, Christophe Lacroix, a indiqué fin décembre qu'il transposera dans le Code de la Fonction publique cette résolution, bien que ce point ne figure pas dans la déclaration de politique gouvernementale²¹¹. En revanche, en Flandre, la ministre des Affaires intérieures Liesbeth Homans (NV-A) a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'introduire semblable interdiction²¹².

²⁰⁸ http://editions-larcier.larciergroup.com/titres/127137_2/les-assises-de-l-interculturalite-de-rondetafels-van-de-interculturaliteit-the-round-tables-on-interculturalism.html.

²⁰⁹ « Un fonctionnaire est-il un panneau d'affichage religieux ? ».

<http://www.lesoir.be/397171/article/debats/cartes-blanches/2014-01-08/un-fonctionnaire-est-il-un-panneau-d-affichage-religieux> [consulté le 1/3/2015].

²¹⁰ « Parlement wallon, Proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires et l'expression de comportements ostentatoires au sein des services du Gouvernement wallon, des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique relevant de la Région wallonne », Texte adopté en séance plénière, 11 avril 2014. *Document 1012 (2013-2014) — N° 19*.

²¹¹ Réponse de Christian Lacroix à la question orale de Florence Reuter, 8 décembre 2014, Parlement wallon, *C.R.I.C.* N° 48 (2014-2015), p. 3.

²¹² « Homans: 'Geen verbod op religieuze kentekens voor Vlaamse ambtenaren' », *HLN.be*, 10 décembre 2014. <http://www.hln.be/hln/nl/957/Binnenland/article/detail/2148071/2014/12/10/Homans-Geen-verbod-op-religieuze-kentekens-voor-Vlaamse-ambtenaren.dhtml> [consulté le 22/2/2015].

Le débat entre partisans et opposants à semblable interdiction continue à faire rage. Les associations musulmanes se mobilisent avec vigueur contre cette interdiction. Elles sont rejointes notamment par le groupe *Tayush*, pour qui l'interdiction est une mesure discriminatoire, dont les seules victimes seraient les « *musulmanes visibles* »²¹³.

Par ailleurs, la question de l'autorisation du port du voile par les assesseurs dans les bureaux de vote a refait surface à l'occasion du scrutin du 25 mai : à Rebecq, une assesseuse a été refusée pour port du voile, selon le président de *Muslims Rights Belgium*, Fouad Benyekhlef, qui a indiqué son intention de porter plainte auprès du Centre pour l'Égalité des Chances²¹⁴.

Les signes convictionnels dans les établissements scolaires

Le 3 janvier, le député de l'opposition Alain Destexhe (MR) a présenté au Parlement de la Communauté française son projet d'adapter la « charte de la laïcité à l'école », affichée dans toutes les écoles françaises, pour créer une « charte de la neutralité » adaptée à la Belgique. Parmi les mesures proposées figure l'interdiction générale du port de signes convictionnels. En pratique, une telle interdiction est déjà en vigueur dans la plupart des établissements du réseau officiel. Ceux qui acceptent encore le foulard islamique sont de plus en plus rares ; à Bruxelles ils ne seraient plus que quatre.

En Communauté flamande, le port de signes religieux ostentatoires était interdit dans toutes les écoles de la Communauté (réseau *GO !*) depuis septembre 2010. Quelques élèves, soutenues par des organisations de la société civile, ont déposé un recours auprès du Conseil d'État. Dans un arrêt rendu le 14 octobre 2014²¹⁵, le Conseil d'État a annulé la disposition contestée dans le règlement scolaire de l'athénée royal de Dendermonde, suivant en cela l'opinion de l'auditeur qui avait estimé que l'interdiction générale relative au port d'insignes religieux en vigueur dans l'enseignement communautaire flamand était incompatible avec le droit à la pratique religieuse et la liberté d'expression²¹⁶. Le Forum des Minorités a exigé que l'enseignement communautaire supprime rapidement son interdiction du foulard²¹⁷.

L'application de la loi interdisant la burqa

La loi du 1^{er} juin 2011 punit les personnes qui se présenteraient dans des lieux accessibles au public le visage masqué ou dissimulé de manière telle qu'elles ne soient pas identifiables. Elle est plus connue sous le nom de « loi anti-burqa ». Elle a été avalidée par la Cour constitutionnelle en décembre 2012. Il semble que depuis son entrée en vigueur la loi ne génère que peu d'applications. Un incident en lien avec cette disposition s'est toutefois déroulé à Bruxelles en août : la presse a rapporté que le chef du protocole de la Ville de Bruxelles avait arraché le niqab

²¹³ « Fonctionnaires et signes religieux : relance des discriminations », *La Libre Belgique*, 25 novembre 2014.

²¹⁴ « Rebecq : une assesseur refusée pour port du voile », *RTL-Info*, 25 mai 2014.

<http://www.rtl.be/info/regions/brabant-wallon/rebecq-une-asseuseur-refusee-pour-port-du-voile-425691.aspx> [consulté le 26/5/2014].

²¹⁵ Conseil d'État, arrêt n° 228.752 du 14 octobre 2014.

²¹⁶ <http://www.levif.be/actualite/belgique/l-interdiction-du-voile-dans-l-enseignement-communautaire-flamand-bientot-levee/article-normal-23565.html> [consulté le 1/3/2015].

²¹⁷ « Le Conseil d'État ouvre la porte au port du foulard dans les écoles », *RTBF.be*, 15 octobre 2014. http://www.rtbf.be/info/belgique/detail_le-conseil-d-etat-ouverte-la-porte-aux-port-du-foulard-dans-les-ecoles?id=8378800&utm_source=dvtr.it&utm_medium=twitter [consulté le 22/2/2015].

d'une princesse du Qatar en visite touristique à Bruxelles. Un procès-verbal aurait été dressé pour coups et blessures, et simultanément, une amende a été infligée à la princesse qatarie²¹⁸.

²¹⁸ « Quand le chef du protocole de la ville de Bruxelles arrache le niqab d'une princesse qatarie », <http://www.lalibre.be/actu/belgique/quand-le-chef-du-protocole-de-la-ville-de-bruxelles-arrache-le-niqab-d-une-princesse-qatarie-53f0ce3535702004f7df914a> [consulté le 1/3/2015].

La lutte contre les « organisations sectaires »

La loi du 2 juin 1998 a mis en place un Centre d'Information et d'Avis sur les Organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) et une Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles, qui réunit des représentants du Collège des procureurs généraux, du Parquet fédéral, de la Police fédérale, de la Sûreté de l'État, du Service général du Renseignement et de la Sécurité des Forces armées, du cabinet du ministre de la Justice et des services des cultes et des droits de l'homme au SPF Justice, de la politique criminelle, des SPF Intérieur, Emploi, Finances et de la Fonction Publique.

Dans son dernier rapport (2011-2012), le CIAOSN indiquait que la majorité des demandes reçues concernaient soit les différents groupes du protestantisme évangélique (principalement pentecôtistes, charismatiques et de Réveil, d'origine africaine), soit les mouvements ou associations invitant à un mieux-être physique et mental. Cette situation n'a pas évolué. Mais un troisième type de demandes a cru en importance : celles émanant des pouvoirs publics et visant l'islam se sont développées en 2014 : la question de l'appartenance à un ou plusieurs mouvements sectaires des jeunes partis combattre en Syrie est posée²¹⁹. Si certains observateurs appliquent au radicalisme islamiste et aux départs de jeunes djihadistes en Syrie la grille interprétative de l'emprise sectaire, la pertinence de cette analyse est sujette à discussion²²⁰, et elle n'est pas, à ce stade, partagée par le CIAOSN.

Le Centre a également été consulté à propos du mouvement chinois *Falun Gong*, une pratique spirituelle activement combattue par les autorités publiques chinoises. Cette répression a été condamnée à plusieurs reprises par des résolutions du Parlement européen. Tout comme pour les djihadistes partis combattre au Moyen-Orient, ce mouvement possède un caractère au moins autant politique que religieux.

En revanche, les groupements qui sont, aux yeux de l'opinion, désignés le plus fréquemment sous le vocable « sectes » (Témoins de Jéhovah ou Église de Scientologie, notamment) n'ont pas suscité beaucoup de demandes auprès du Centre en 2014. Aucun nouvel avis n'a été publié par le Centre en 2014. Un nouveau rapport du CIAOSN, portant sur la période 2013-2014, est attendu au printemps 2015.

La loi du 26 novembre 2011 modifiant et complétant le Code pénal en vue d'incriminer l'abus de la situation de faiblesse des personnes et d'étendre la protection pénale des personnes vulnérables contre la maltraitance, qui avait fait l'objet d'un recours, rejeté le 7 novembre 2013²²¹, devant la Cour constitutionnelle, n'a guère reçu d'application depuis son entrée en vigueur le 2 février 2012.

Sur le plan judiciaire, deux procès en lien avec cette thématique, annoncés depuis de nombreuses années, devraient s'ouvrir en 2015. Le premier est celui du père Samuel. En décembre, au terme d'une longue instruction, le parquet a requis le renvoi de l'ancien prêtre catholique Charles Clément Boniface Ozdemir, plus connu sous le nom de père Samuel, devant le tribunal

²¹⁹ Interview de M. Eric BRASSEUR, directeur du CIAOSN, 15 décembre 2014.

²²⁰ J.-F. MAYER, « Analyse : djihadisme et 'dérives sectaires' », *Religioscope*, 1^{er} octobre 2014. http://religion.info/french/articles/article_652.shtml#_VPTF1_nF9Np [consulté le 3/3/2015].

²²¹ Cf. *Rapport Orela 2013*, p. 50.

correctionnel pour des faits de blanchiment, escroquerie, exercice illégal de la médecine, attentats à la pudeur et viol devant la chambre du conseil de Charleroi²²². Inculpé en 2008, le père Samuel avait obtenu la réalisation de devoirs d'instruction complémentaires, puis épuisé successivement plusieurs possibilités de recours.

Le second est celui de l'Église de Scientologie. Treize prévenus, ainsi que l'asbl Église de Scientologie de Belgique et le Bureau européen pour les affaires publiques et les droits de l'homme de l'Église de Scientologie internationale, devraient comparaître devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour y répondre de divers chefs d'accusation : association de malfaiteurs et organisation criminelle, escroqueries, exercice illégal de la médecine et atteintes à la vie privée²²³.

²²² *Le parquet requiert le renvoi en correctionnelle du Père Samuel*, 10 décembre 2014. http://www.rtbf.be/info/regions/detail_le-pere-samuel-en-chambre-du-conseil-a-charleroi?id=8548469 [consulté le 16/12/2014].

²²³ J-P DE STAERCKE, *La scientologie en correctionnelle, Vers L'Avenir*, 12 décembre 2014. http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=dmf20141211_00572451 [consulté le 3/3/2015].

II. Relations avec les pouvoirs publics

Les relations entre les organisations convictionnelles et les pouvoirs publics passent essentiellement par la gestion du financement public des cultes et des organisations philosophiques non confessionnelles. Elles se formalisent également au niveau de l'organisation des cours de religion. Toutefois, ce système demeure celui d'un État qui dispose unilatéralement de sa politique en la matière ; en Belgique, aucun dispositif ne prévoit de rencontres régulières entre les autorités et les représentants des organisations convictionnelles. Le financement public n'est pas plus organisé sur base de conventions conclues avec les organisations bénéficiaires. Il repose sur un acte du législateur fédéral, dénommé en langage courant « reconnaissance ». Il y a actuellement en Belgique six cultes reconnus (catholique, protestant-évangélique, israélite, anglican, islamique et orthodoxe) et une organisation philosophique non-confessionnelle, la laïcité organisée. Le bouddhisme bénéficie d'une subvention, sans toutefois être reconnu.

Le financement public des organisations convictionnelles

Le financement public des cultes et des organisations philosophiques non confessionnelles trouve une base constitutionnelle dans l'article 181 de la Constitution. Les compétences en cette matière sont principalement exercées par l'Autorité fédérale (le ministre de la Justice ayant les cultes parmi ses attributions) et par les Régions — pour celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2002.

L'Autorité fédérale est chargée de la reconnaissance des cultes et des organisations philosophiques non confessionnelles, ainsi que de leur organe représentatif, et du paiement des traitements et pensions des ministres des cultes et des délégués laïques. Les Régions – et la Communauté germanophone à qui la Région wallonne a transféré l'exercice de cette compétence – sont chargées de la reconnaissance des communautés locales des cultes reconnus et de la législation relative aux fabriques d'église et structures assimilées pour les autres cultes.

La coordination des politiques est assurée par un accord de coopération entre l'État fédéral et les entités fédérées²²⁴. Il est à noter que toutes les compétences relatives à la laïcité organisée, actuellement seule organisation philosophique non confessionnelle à être reconnue, demeurent propres à l'État fédéral.

Le financement public des organisations convictionnelles au niveau fédéral

Le législateur fédéral – en l'occurrence la Chambre des Représentants – détermine quelles organisations convictionnelles bénéficient du financement public, par une modification de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes s'il s'agit d'un culte, ou par l'adoption d'une loi spécifique s'il s'agit d'une communauté philosophique non confessionnelle²²⁵. C'est ce que l'on appelle en langage courant « la reconnaissance » d'un culte. Le législateur peut également décider de l'inscription au budget d'une subvention temporaire au profit d'une organisation, en attendant qu'une disposition spécifique soit adoptée : c'est le cas de la subvention octroyée à l'Union bouddhique belge (UBB) depuis 2008. La reconnaissance du bouddhisme est à l'ordre du jour depuis plusieurs années ; la loi organisant son financement en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle n'a pas encore été proposée, pas plus que des cours de bouddhisme n'ont été organisés dans l'enseignement officiel obligatoire.

Le Forum hindou de Belgique a également introduit une demande de reconnaissance auprès du ministre de la Justice, au début de l'année 2013. Il n'est pas clair à ce stade si le Forum demande sa reconnaissance en tant que culte (premier alinéa de l'article 181 de la Constitution) ou en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle (second alinéa). La demande du Forum n'a pas encore eu d'effet concret.

Une autre demande de reconnaissance, celle des Églises chrétiennes orientales, regroupant notamment les Églises copte, syriaque et arménienne, serait actuellement considérée par les intéressés et pourrait être formellement déposée dans un proche avenir.

²²⁴ Accord de coopération du 27 mai 2004, *Moniteur Belge*, 14 juin 2004 — élargi à la Communauté germanophone en 2008.

²²⁵ Cf. la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues.

En 2014, le budget du SPF Justice prévoyait pour les traitements et subventions des ministres des cultes et délégués laïques et pour les subventions à l'Exécutif des Musulmans de Belgique, au Conseil central laïque et à l'Union bouddhique belge (crédits ajustés) une somme globale de 106.301 millions d'euros²²⁶. Pour 2015, un montant de 100.690 millions d'euros est prévu, soit une baisse de près de 5 %, correspondant à l'effort budgétaire globalement exigé de tous les départements fédéraux.

Le montant des pensions octroyées aux ministres des cultes n'est pas connu : l'Office national des Pensions n'en maintient pas la statistique.

Le tableau suivant présente le nombre de postes de ministres du culte (et de délégués laïques) financés pour chaque organisation convictionnelle, en équivalents temps-plein au 2 décembre 2014 et en pourcentages du total des postes financés.

Nombre de postes de ministres du culte et de délégués laïques financés par l'Autorité fédérale²²⁷

Organisation convictionnelle	ETP	%
Culte catholique	2.925	82,3 %
Culte protestant-évangélique	126	3,5 %
Culte anglican	16	0,5 %
Culte israélite	36	1,0 %
Culte orthodoxe	53	1,5 %
Culte islamique	70	2,0 %
Laïcité	329,5	9,3 %
	3.555,5	

Le culte catholique et les organisations du Conseil central laïque occupent à eux seuls plus de 90 % des postes. Sur le plan du financement public des organisations convictionnelles, la répartition des fonds alloués dessine le paysage d'une Belgique où les principales communautés convictionnelles sont les catholiques et les laïques, ce qui correspond à la réalité sur le plan des convictions. Au niveau de la pratique religieuse, cependant, les autres communautés ont probablement des taux de pratique supérieurs à ce qui est observé pour l'Église catholique²²⁸. L'islam, en particulier, devrait recevoir un pourcentage supérieur afin d'arriver à un taux de couverture par le financement public similaire à celui des autres organisations convictionnelles. Les contraintes budgétaires et les difficultés rencontrées par l'organisation puis le fonctionnement de l'organe représentatif du culte islamique expliquent largement ce retard, qui pourrait se résorber graduellement dans les années à venir.

²²⁶ Chambre des Représentants, *Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015*, DOC 54 0496/001, 13 novembre 2014 et DOC 54 0496/044, 18 décembre 2014.

²²⁷ Renseignements communiqués par le SPF Justice.

²²⁸ Cf. *infra*.

Le faible taux de reconnaissance des mosquées et des imams par rapport à la réalité du terrain est dénoncé par certains, confrontés par ailleurs aux exigences des autorités dans la lutte contre le radicalisme. Dans une interview au *Standaard*, le secrétaire de la mosquée El Mohsinin à Berchem a exposé les difficultés rencontrées par des responsables, tous volontaires, tant pour faire face à la gestion quotidienne de leurs lieux de culte que pour répondre aux nombreuses demandes émanant de la communauté musulmane et particulièrement des jeunes : à Anvers, seules trois mosquées sur une cinquantaine de lieux de culte existants sont reconnues²²⁹.

Les traitements alloués par l’Autorité fédérale sont régis par une loi de 1974, plusieurs fois modifiée²³⁰. Les ministres des cultes perçoivent un traitement fixe, qui n’évolue pas en cours de carrière. Les délégués laïques reçoivent quant à eux un traitement barémisé ; il varie donc selon la personne qui occupe la fonction.

Le tableau suivant présente le montant de la rémunération annuelle brute (indexée) de quelques fonctions pour chacune des organisations convictionnelles reconnues.

Rémunération de quelques fonctions au sein des organisations convictionnelles²³¹

Organisation convictionnelle	Fonction	Rémunération annuelle
Culte catholique	Archevêque	109.969 €
	Évêque	88.667 €
	Curé, vicaire, desservant...	21.567 €
Culte protestant	Président du Synode	69.527 €
	Premier pasteur	29.999 €
	Pasteur auxiliaire	21.567 €
Culte anglican	Chapelain	23.156 €
Culte israélite	Grand rabbin	50.236 €
	Rabbin	23.156 €
	Ministre officiant	21.567 €
Culte orthodoxe	Métropolitain archevêque	50.236 €
	Archevêque	32.840 €
	Curé, desservant, vicaire	21.567 €
Culte islamique	Secrétaire général de l’Exécutif	69.527 €
	Imam 1 ^{er} en rang	29.999 €
	Imam 3 ^{ème} en rang	21.567 €
Laïcité organisée	Secrétaire général du Conseil central laïque	62.301 – 85.734 €
	Conseiller moral chef de service	44.467 – 67.900 €
	Conseiller moral assistant	21.567 – 35.043 €

Les ministres des cultes ont la possibilité de cumuler 1,5 x le traitement de ministre officiant, lorsqu’ils sont chargés de plusieurs paroisses, ce qui est un cas qui se rencontre très fréquemment au sein du clergé catholique.

Le débat autour de la réforme du financement public des organisations convictionnelles est ouvert depuis plusieurs années. Si la suppression pure et simple du financement public est parfois évoquée, les propositions de réforme du système actuel sont plus nombreuses. On envisage

²²⁹ « Wij houden dit niet lang meer vol », *De Standaard*, 25 octobre 2014.

²³⁰ Loi du 2 août 1974 relative aux traitements de certaines fonctions publiques et des ministres des cultes.

²³¹ Renseignements communiqués par le SPF Justice.

tantôt de remplacer le système actuel de paiement des traitements par l'octroi d'une enveloppe globale à chaque conviction, dont le montant serait déterminé soit par un mécanisme d'impôt dédié, soit par une consultation populaire, soit encore par une étude scientifique de la répartition des convictions, tantôt de conserver le système actuel tout en remédiant à ses principales faiblesses, à savoir l'absence de critères de reconnaissance formalisés dans la loi, les inégalités entre les salaires et barèmes des ministres et l'absence d'objectivation du nombre de postes financés.

La politique gouvernementale a paru s'orienter dans cette dernière direction, avec la mise sur pied en 2009-2010 d'un groupe de travail qui rédigea un avant-projet de loi destiné à réformer le système de financement public des organisations convictionnelles. Le rapport ne connut pas de suite. Néanmoins, la réforme du financement public figura au programme du gouvernement Di Rupo (5.12.2011 – 26.5.2014), qui ne prendra toutefois aucune initiative en la matière.

En 2014, la question de la réforme du financement public des cultes semble avoir quitté l'ordre du jour. Pour les élections législatives et régionales du 25 mai 2014, les programmes des différents partis n'y ont guère consacré de place, les partis flamands n'abordant pour la plupart même pas la question. Le CD&V (parti chrétien-démocrate flamand) a, lui, mentionné son soutien au système actuel, auquel des améliorations pouvaient être apportées. Seul Ecolo (parti écologiste francophone) s'est prononcé en faveur d'une réforme plus importante : afin de traiter toutes les communautés convictionnelles de façon semblable, les Verts ont souhaité l'organisation d'une consultation anonyme, mise sur pied tous les cinq ans, afin d'établir l'importance relative de chaque mouvement philosophique, et de permettre une répartition plus équitable de l'assiette du financement des cultes²³². En cela, il rejoignait la position du Centre d'Action laïque exposée dans son *memorandum* en vue du scrutin²³³.

Le 11 octobre 2014 a été constituée au plan fédéral une coalition gouvernementale dirigée par Charles Michel (MR), comprenant la N-VA (nationalistes flamands), le MR (libéraux francophones), le CD&V et l'Open VLD (libéraux flamands). L'accord de gouvernement ne prévoit pas de réforme en matière de financement des cultes ; il reste muet sur la question des organisations convictionnelles²³⁴.

Le niveau régional

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Régions sont compétentes pour la reconnaissance des communautés locales des cultes reconnus (paroisses et organisations assimilées) et l'organisation de leur financement éventuel. L'ancienne législation à propos des fabriques d'église (le décret impérial de 1809 et la plupart des dispositions de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes) est donc devenue de compétence régionale, ainsi que de la compétence de la Communauté germanophone à qui la Région wallonne l'a transférée pour la région de langue allemande.

²³² C. SÄGESSER, « Religions et convictions dans les programmes des partis politiques belges », Analyse Orela, 11 juin 2014.

http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=927%3Areligions-et-convictions-dans-les-programmes-des-partis-politiques-belges&Itemid=85&lang=en

²³³ « La réforme du financement public des organisations convictionnelles », *Memorandum. Les propositions du CAL pour 2014*. <http://memorandum.laicite.be/pages/6> [consulté le 7/1/2015]

²³⁴ Accord de gouvernement, 9 octobre 2014.

http://www.premier.be/sites/default/files/articles/Accord_de_Gouvernement_-_Regeerakkoord.pdf

[page

consultée le 7/1/2015].

La Flandre et la Communauté germanophone ont adopté de nouveaux instruments législatifs en matière de fabriques d'église (et organisations assimilées) depuis respectivement 2004 et 2006. La Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie s'étaient jusqu'à présent contentées d'apporter des aménagements mineurs aux textes existants. Si le dossier n'a pas bougé à Bruxelles, en dépit de la poursuite d'un processus de réflexion approfondi mené sous la législature 2009-2014, il a abouti en Wallonie à une réforme votée par le Parlement au printemps 2014.

Le décret wallon du 13 mars 2014 modifiant les règles de la tutelle applicables aux fabriques d'église entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015²³⁵. Ce texte, adopté en fin de législature, ne constitue qu'une réforme partielle, qui ne concerne que la tutelle et non l'organisation des établissements publics des cultes. Le « décret Furlan », du nom du ministre wallon des pouvoirs locaux, insère dans le *Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation* un nouveau chapitre concernant la tutelle administrative sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus. Simultanément, il modifie deux anciens instruments, le décret impérial du 30 décembre 1809 sur les fabriques d'église et la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions.

Outre une simplification des procédures, les principales modifications introduites par la nouvelle législation sont l'instauration d'une tutelle des communes sur les budgets et les comptes des fabriques, qu'elles devront désormais approuver — là où un simple avis était auparavant demandé —, et l'organisation d'une tutelle générale du gouverneur de province sur les autres actes de la fabrique. Les nouvelles dispositions ne sont pas révolutionnaires : en particulier, elles laissent intactes les obligations financières de la commune à l'égard des fabriques et ne modifient pas non plus l'organisation des fabriques, toujours régie par le décret impérial de 1809. La revendication de nombreux bourgmestres de voir imposer une fusion des fabriques à l'échelle communale n'a pas été rencontrée.

Néanmoins, les évêques des diocèses wallons et plusieurs fabriques ont introduit un recours en annulation partielle du décret auprès de la Cour constitutionnelle, début octobre 2014. Le recours se fonde principalement sur l'ingérence des pouvoirs publics dans l'organisation du culte, dénoncée comme déraisonnable et injustifiée, et le non-respect de la spécificité des établissements culturels, qui se voient appliquer des règles semblables à celles en vigueur pour les Centres publics d'Action sociale (CPAS). Sont également visés les très courts délais impartis à l'évêque pour statuer et le caractère automatique de la déchéance aux subventions en cas de non-respect des délais²³⁶.

La Région flamande a adopté en février 2014 une nouvelle disposition permettant de supprimer l'agrément de la communauté locale, si la communauté locale ne répond plus à un ou plusieurs critères d'approbation ; si l'administration constituée au sein de la communauté omet manifestement de remplir ses obligations administratives ; ou encore si la communauté locale ne respecte pas les règles internes du culte concerné. Ce dernier cas viserait à permettre à un organe chef de culte de demander au gouvernement flamand de mettre fin à l'agrément, et donc aux

²³⁵ Décret wallon du 13 mars 2014 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et diverses dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, *Moniteur belge*, 4 avril 2014.

²³⁶ C. SÄGESSER, « Nouvelles dispositions à propos des fabriques d'église en Wallonie : les évêques introduisent un recours », Analyse Orela, 14 décembre 2014. http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=1074:nouvelles-dispositions-%C3%A0-propos-des-fabriques-d%E2%80%99%C3%A9glise-en-wallonie-les-%C3%A9v%C3%AAsques-introduisent-un-recours&Itemid=85&lang=en [consulté le 7/1/2015].

subventions ; il s'agit de renforcer les responsabilités de « police des cultes » des organes représentatifs et d'ainsi approfondir un système déjà marqué du sceau de la verticalité catholique²³⁷.

Une question délicate : les communautés plurirégionales

La régionalisation partielle de la matière a compliqué la gestion des communautés culturelles dont le territoire est établi sur plusieurs Régions. Le cas le plus connu est celui de l'archidiocèse de Malines-Bruxelles, dont le territoire englobe Bruxelles et s'étend tant en Flandre qu'en Wallonie, et sur trois provinces (les deux Brabants et une partie de la province d'Anvers). L'archidiocèse dispose de deux cathédrales, celle des Saints Michel et Gudule à Bruxelles et celle de Saint-Rombault à Malines.

La législation ancienne prévoit que les frais, et notamment les réparations et rénovations, très coûteuses, des deux cathédrales et du palais provincial, doivent être partagés entre les provinces et Bruxelles, au prorata de leurs habitants respectifs. Dans un souci de facilité, et compte tenu de l'existence de subventions régionales — et, à Bruxelles, d'un financement Beliris²³⁸ pour la cathédrale —, la pratique a été instaurée de laisser chaque entité financer les bâtiments situés sur son territoire. Cette façon de faire a été contestée par la province d'Anvers qui réclame le remboursement de frais engagés. Un premier jugement, confirmé par la suite en appel, lui a donné raison... La Région de Bruxelles-Capitale s'est pourvue en Cassation. En attendant la résolution définitive de ce conflit, la signature d'un accord de coopération entre les trois Régions relatif à la gestion des communautés plurirégionales est suspendue.

²³⁷ Arrêté du Gouvernement flamand du 14 février modifiant l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 30 septembre 2005 établissant les critères d'agrément des communautés d'églises et religieuses locales des cultes reconnus, *Moniteur Belge*, 4 avril 2014.

²³⁸ Beliris est un outil de collaboration entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'objectif est de promouvoir le rayonnement de Bruxelles en réalisant des projets de construction, de rénovation et de restauration.

Le renouvellement de l'Exécutif des Musulmans de Belgique

Suite à des difficultés diverses, le mandat des membres de l'Exécutif des Musulmans de Belgique avait pris fin le 31 mars 2011. Depuis, la gestion des affaires courantes (nomination des professeurs de religion islamique, approbation des budgets et comptes des mosquées, notamment) avait été confiée au président et aux vice-présidents de l'Exécutif²³⁹. Cependant, formellement, le mandat des membres du bureau de l'Exécutif ayant cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2011, de nouvelles procédures de reconnaissance de mosquées ne pouvaient plus être initiées : désormais, seuls les dossiers de reconnaissance déjà déposés auprès des autorités pouvaient être suivis. Sur cette base, quatre nouvelles mosquées ont été reconnues par la Région de Bruxelles-Capitale en 2013.

Néanmoins, l'Exécutif a continué à bénéficier d'une subvention du SPF Justice, d'un montant de 339.000 euros pour l'exercice 2014, destinée à payer le personnel administratif, le loyer du bâtiment et les frais de fonctionnement²⁴⁰. On se trouvait là dans un cas étonnant de financement d'une structure qui ne bénéficiait formellement plus de la reconnaissance des pouvoirs publics. Parallèlement, la ministre de la Justice a accordé une subvention de 100.000 euros à une nouvelle asbl « de renouvellement de l'Organe représentatif du Culte musulman de Belgique » (OCMB) constituée en juin 2013, et dont les membres principaux étaient Coskun Beyazgül, porte-parole en Belgique de la *Dijanet*, le ministère turc des Affaires religieuses, et ancien président de l'EMB, et Salah Echallaoui, inspecteur de religion islamique²⁴¹.

Le processus de renouvellement de l'organe représentatif du culte islamique a finalement abouti en 2014. La désignation des nouveaux membres de l'Exécutif s'est déroulée en trois temps. Dans un premier temps, 282 mosquées ont présenté un délégué. Ces délégués ont ensuite constitué une assemblée de 60 membres, qui ont eux-mêmes élu 15 d'entre eux membres du nouvel Exécutif, le 8 mars 2014. Deux membres supplémentaires ont été cooptés. L'Exécutif a désormais à sa tête de nouveaux venus : Nordine Smaïli, professeur de religion islamique à Verviers, francophone, en est le président. Mohamed Achaïbi (néerlandophone), à la tête de l'Union des Mosquées et Centres islamiques de Flandre occidentale et de Flandre orientale, et Hasan Batakli (francophone) en sont les vice-présidents. Certaines sources ont évoqué à cet égard un résultat surprenant du vote des délégués des mosquées, d'autres noms ayant été attendus à la tête de l'Exécutif.

Les 17 membres du nouvel Exécutif ont été présentés à la presse le 30 mars 2014. Il s'agit de : Nouredine Smaïli, président ; Hasan Batakli et Mohamed Achaïbi, vice-présidents ; Mohamed El Farhaoui, Youssef El Hamouchi, Mohamed El Murabit, Mohamed Ghayati, Jamal Lamrini, Abdelilah M'rabet, Hüseyin Aydın, Yusuf Bilge, Suleyman Cinar, Mehmet Ustun, Zlatan Halilovic, Mohamed Rharib, Nawal Boughir et Bayram Saatci, membres²⁴².

Les observateurs ont relevé une plus forte présence des musulmans d'origine marocaine que dans l'Exécutif précédent, où les musulmans d'origine turque étaient mieux représentés. Six des dix-

²³⁹ Arrêté royal du 28 août 2011, *Moniteur Belge*, 14 septembre 2011.

²⁴⁰ Arrêté royal du 13 juin 2014 relatif à l'attribution d'une subvention de 339.000 euros à l'Exécutif des Musulmans de Belgique, *Moniteur Belge*, 11 juillet 2014.

²⁴¹ Arrêté royal du 21 décembre 2013 relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros pour le renouvellement de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, *Moniteur Belge*, 5 février 2014.

²⁴² Arrêté royal du 2 avril 2014 portant reconnaissance des membres de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, *Moniteur Belge*, 18 avril 2014.

sept membres sont néerlandophones. Le vice-président Mohamed Achaïbi a indiqué vouloir renforcer la connaissance de la langue de la Région où ils sont actifs par les imams²⁴³.

L'arrêté royal de reconnaissance précise que les membres de l'Exécutif collaborent, dans le cadre du processus décisionnel et de la gestion financière de l'Exécutif, avec le Bureau de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique. Ce bureau est composé de Huru Devre (présidente) et de Salah Echallaoui et Selim Topbag-Redzepi (vice-présidents). Cette disposition a probablement pour objectif de prévenir des conflits entre l'Exécutif et l'Assemblée générale, tels ceux survenus dans le passé. Simultanément, une cinquième place de secrétaire auprès de l'Exécutif a été créée²⁴⁴.

Des critiques ont été formulées, mettant en cause la non-représentativité d'un Exécutif où les minorités et les femmes sont peu présentes, et où les représentants des États du Maroc et de la Turquie conserveraient une grande influence. Le déroulement du processus de sélection des membres de l'Exécutif, via un vote à main levée, a également été épinglé comme susceptible de nuire à l'indépendance du choix. Des musulmans ont exprimé leur surprise face à ce renouvellement de l'Exécutif dont ils n'avaient pas connaissance avant l'annonce de sa mise en place²⁴⁵. On a pu relever des critiques portant sur la précipitation avec laquelle le processus aurait été organisé au printemps 2014, afin de permettre la reconnaissance de la nouvelle équipe avant les élections législatives de mai. Selon l'islamologue Michaël Privot, les mosquées ont reçu un avis le 15 janvier leur demandant de désigner un délégué pour le 30 au plus tard, alors qu'elles n'étaient pas au courant de l'organisation du renouvellement²⁴⁶.

La réorganisation de l'organe représentatif des musulmans sur base des mosquées paraît recentrer les missions de l'Exécutif autour de la reconnaissance des mosquées et de la présentation des imams, soit la gestion du temporel du culte, mission essentielle d'un organe chef de culte. Elle rappelle le mode de constitution d'autres organes chefs de culte, le Consistoire central israélite et le Conseil administratif du Culte protestant-évangélique (CACPE).

Les difficultés rencontrées pour organiser la représentation du culte musulman ont posé à maintes reprises la question de la pertinence de notre modèle de régime des cultes, mis en place avec la structure de l'Église catholique pour modèle. À cet égard, l'adéquation d'un modèle de représentation unique pour un culte composé de différents courants, et chargé de gérer des matières qui ressortent tantôt de la compétence fédérale, tantôt de la compétence communautaire ou régionale, peut être questionnée²⁴⁷.

²⁴³ « Nieuwe Moslimexecutieve wil 'troebel water weer helder maker' », *De Standaard*, 30 mars 2014.

²⁴⁴ Arrêté royal du 2 avril 2014 modifiant l'arrêté royal du 1^{er} mai 2006 relatif aux places de secrétaire général, de secrétaire et de secrétaire adjoint auprès de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, modifié par l'arrêté royal du 8 mai 2013, *Moniteur Belge*, 6 mai 2014.

²⁴⁵ C. SÄGESSER, « Un nouvel Exécutif des Musulmans », Analyse Orela, 5 avril 2014. http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=867:un-nouvel-ex%C3%A9cutif-des-musulmans-de-belgique&Itemid=85&lang=fr.

²⁴⁶ E. BLOGIE, « Exécutif des Musulmans : un nouveau président », *Le Soir*, 29 mars 2014, p. 8.

²⁴⁷ A. OVERBEEKE, « (Eenheids-)vertegenwoordiging van erkende religies in het Belgische erediensrecht », *Recht, Religie en Samenleving*, 2013/2, pp. 5-43.

Les émissions concédées

Un des objectifs du nouvel Exécutif des Musulmans est d'obtenir une émission concédée à la RTBF²⁴⁸. En Communauté flamande, en effet, une telle émission existe déjà. Le gouvernement de la Communauté française a décidé de mettre en place une commission qui sera notamment chargée de créer cette émission musulmane à la radio-télévision publique francophone²⁴⁹.

Le temps d'antenne concédé à des courants religieux et philosophiques (tous les programmes regroupés sous la bannière « En quête de sens ») par la RTBF est en effet organisé par la Communauté française. Pour se voir concéder un temps d'antenne, une association représentative pour chaque courant philosophique doit être reconnue par celle-ci²⁵⁰.

À l'heure actuelle, sont reconnus « Il était une foi » pour les catholiques, « Présence protestante » pour les protestants, « *Shema Israël* » pour les israélites et « Orthodoxie » pour les orthodoxes. Les anglicans ne bénéficient pas d'émission concédée, n'en ayant, semble-t-il, jamais fait la demande. En effet, la RTBF met à disposition un studio et le personnel technique, mais les autres frais sont à charge de l'association représentative : la communauté anglicane étant peu nombreuse et comprenant beaucoup d'anglophones, l'investissement n'a jamais été jugé opportun.

En ce qui concerne le mouvement laïque, pendant longtemps, l'émission concédée à la laïcité a été confiée à l'association « La Pensée et les Hommes ». En 2014, le Centre d'Action laïque a souhaité reprendre le contrôle de ces émissions, désormais confiées au Centre laïque de l'Audiovisuel (CLAV), sous le titre « Libres, Ensemble ». Le changement ne s'est pas fait sans conflit : le Centre d'Action laïque s'est fait reconnaître comme association agréée par la Communauté française²⁵¹, alors que, semble-t-il, « la Pensée et les Hommes » n'avait pas conscience de la nécessité de renouveler périodiquement cet agrément et avait donc négligé de le solliciter.

« La Pensée et les Hommes » a dès lors introduit un recours auprès du Conseil d'État, qui a rejeté sa demande. Le Conseil a estimé que la reconnaissance octroyée à « La Pensée et les Hommes » ayant expiré en 2005, la situation de fait qui s'était maintenue de 2006 à 2014 ne lui conférait aucun droit et à défaut d'une demande, elle n'aurait pas pu obtenir de reconnaissance²⁵².

²⁴⁸ « Les Musulmans revendiquent des émissions télé et radio », *Le Soir*, 23 août 2014, p. 6.

²⁴⁹ « Musulmans, une émission concédée », *Le Soir*, 18 décembre 2014, p. 10.

²⁵⁰ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mai 2000 relatif à la reconnaissance des associations représentatives auxquelles peuvent être confiées des émissions de radio ou de télévision à la R.T.B.F.

²⁵¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2014 qui reconnaît le Centre d'Action laïque comme association représentative de la laïcité.

²⁵² Conseil d'État, arrêt n° 228.301 du 5 septembre 2014.

Le débat autour de la réaffectation des églises

Depuis plusieurs années, tant les autorités civiles que les responsables ecclésiastiques se préoccupent de l'avenir des églises qui sont devenues trop nombreuses et surtout trop vastes pour accueillir des fidèles catholiques dont le nombre est en déclin. Des journées d'étude ont été organisées à ce propos dans les trois régions du pays en 2013.

Si un accord de principe existe pour réduire les surfaces dédiées au culte catholique et étudier la réaffectation de certaines églises, autorités publiques et responsables ecclésiastiques diffèrent tant quant au nombre d'édifices concernés par une réaffectation qu'aux nouvelles destinations possibles. L'Église catholique évoque un nombre très limité d'édifices concernés par la désacralisation – en Région de Bruxelles-Capitale seraient visés 8 édifices sur 108 églises paroissiales – et privilégie la réaffectation mixte, qui réserve encore une partie de l'ancien édifice à la célébration du culte. À défaut, seule une réaffectation compatible avec la dignité des lieux peut être envisagée par l'Église. Les autorités politiques sont généralement conscientes de l'ampleur du problème et de la nécessité de trouver une réaffectation à l'édifice qui soit soutenable financièrement et puisse le cas échéant attirer des partenaires privés.

Le 29 novembre 2014, un colloque organisé à l'UCL par le Comité d'Histoire religieuse du Brabant wallon (CHIREL) a fait le point sur la question du patrimoine religieux dans les trois Régions²⁵³. S'il a présenté quelques exemples de réaffectation réussie d'édifices religieux, il a surtout dressé un constat alarmant quant à l'état du patrimoine. Des inventaires du patrimoine immobilier et mobilier ainsi que des menaces qui pèsent sur eux sont réalisés. En Flandre, le CRKC (*Centrum voor Religieuze Kunst en Cultuur*), subventionné par les pouvoirs publics, centralise les informations concernant le patrimoine religieux de tous les cultes²⁵⁴ ; en 2014, il a publié un atlas de ce patrimoine²⁵⁵.

Le débat autour de la réaffectation des églises paraît plus avancé en Flandre, où la réflexion au plan politique a été concrétisée dès 2011 dans une note présentée par le ministre Geert Bourgeois (N-VA)²⁵⁶. Désormais, le décret du 12 juillet 2013 permet aux autorités locales et aux fabriques d'église de recevoir des subventions pour la réaffectation totale ou partielle des églises qui ne sont plus beaucoup utilisées²⁵⁷. En mars 2014, une journée d'étude a été organisée par l'asbl *Traject* à propos de la réaffectation des églises au Limbourg²⁵⁸. Dans l'ensemble des diocèses flamands s'est mise en place une réflexion à propos de l'avenir des églises paroissiales et de la réaffectation de certaines d'entre elles.

²⁵³ « Les défis du patrimoine religieux. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? » : colloque organisé par le Chirel Bw (Comité d'histoire religieuse du Brabant wallon) dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire.

²⁵⁴ <http://crkc.be/>.

²⁵⁵ *Atlas van het religieus erfgoed in Vlaanderen*, CRKC, Heverlee, 2014.

²⁵⁶ « Een toekomst voor de Vlaamse parochiekerk », conceptnota, Vlaams minister Geert Bourgeois, 24 juin 2011.

²⁵⁷ Décret du 12 juillet 2013 portant octroi de subventions pour bâtiments du culte, bâtiments destinés à l'exercice public de l'assistance morale non confessionnelle et crématoriums, *Moniteur Belge*, 13 août 2013.

²⁵⁸ Studiedag / Herbestemming kerken, 29 mars 2014.

Les questions relatives à l'enseignement

Les cours de religion et de morale dans l'enseignement obligatoire

En Communauté française, le débat autour de la réforme des cours de religion et de morale, qui avait suscité l'organisation d'auditions à la Commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2013, s'est poursuivi en 2014.

Toutes les principales formations politiques francophones ont intégré des propositions en cette matière à leur programme pour les élections de 2014²⁵⁹. Respectueuses du cadre constitutionnel, les propositions visaient généralement à introduire un nouveau cours à côté des cours de religion et de morale existants : cours de philosophie et d'histoire des religions qui seraient construits et donnés notamment par les actuels maîtres de religion et de morale (Ecolo), cours de citoyenneté centré sur le vivre-ensemble, le questionnement philosophique et l'histoire des religions et de la pensée laïque, en lieu et place d'une des heures de cours confessionnel ou de morale non confessionnelle (PS), initiation à la réflexion morale et philosophique, comprenant notamment l'histoire des religions et des cours de citoyenneté (FDF), philosophie et histoire comparée des religions dans le troisième degré de l'enseignement secondaire (MR).

Seul le Centre démocrate humaniste (CdH) a paru réticent à tout changement de système. Considérant que « *tout projet éducatif a pour mission de promouvoir simultanément l'appropriation par chacun de son identité philosophique ou religieuse, la rencontre avec d'autres univers convictionnels, l'acquisition d'une autonomie de jugement et la pratique d'une pensée libre* », il souhaitait plutôt le développement d'un tronc commun dans le cadre de l'organisation existante.

L'élargissement du soutien en faveur d'une réforme des cours dits philosophiques a conduit le syndicat CSC-Enseignement à prendre position en faveur du maintien des cours de religion. Craignant « *des conséquences dramatiques pour l'emploi* », l'organisation syndicale estimait également que « *les cours de morale et religions sont des lieux d'éducation qui, respectueux de toutes convictions particulières, favorisent l'intégration dans une société pluraliste. Par une action éducative cohérente, ils permettent de combattre l'indifférence, le fanatisme, le dogmatisme, l'intolérance, la violence, le négativisme et autres maux déshumanisants de notre temps* »²⁶⁰.

Craignant également pour l'avenir des cours de religion, les organes représentatifs des cultes reconnus ont publié le 21 mai un mémorandum adressé au monde politique, pour réaffirmer l'importance de l'organisation des cours philosophiques héritée du Pacte scolaire, et souligner l'évolution réalisée en matière de programmes avec l'élaboration d'un référentiel commun : « *Ces cours [de religion] sont sans commune mesure avec des démarches de catéchèse ou des programmes d'endoctrinement, comme d'aucuns le laissent entendre en toute ignorance du contenu et de la méthodologie de ces cours. Bien au contraire, ils visent à renforcer l'esprit critique et la liberté de choix des élèves et collaborent ainsi, avec les autres cours, à en faire des citoyens responsables* ». Constatant la volonté de réforme affichée dans les programmes des différents partis, les chefs de culte ont appelé le futur gouvernement de la

²⁵⁹ C. SÄGESSER, « Religions et convictions dans les programmes des partis politiques belges », Analyse Orela, 11 juin 2014. http://www.o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=927%3Areligions-et-convictions-dans-les-programmes-des-partis-politiques-belges&Itemid=85&lang=fr

²⁶⁰ CSC-Enseignement, Communiqué de presse, 4 mars 2014. <https://csc-enseignement.csc-en-ligne.be/csc-enseignement/actualite/communiqués/cours-de-morale-et-religion.html> [consulté le 1/3/2015].

Fédération Wallonie-Bruxelles à inscrire dans sa déclaration de politique communautaire « *la création d'une commission chargée d'envisager l'évolution et l'avenir des cours philosophiques avec une vision globale de l'ensemble des enjeux et modalités* »²⁶¹.

Les réponses des partis politiques ont été répercutées, au nom de tous les chefs de culte, par l'évêque de Tournai, Guy Harpigny, qui a estimé qu'à leur lecture on pouvait espérer que des projets de réforme ne seraient pas inscrits dans le programme gouvernemental sans consultations préalables. Si seul le CdH avait estimé indispensable que les chefs de cultes soient pleinement associés à la réflexion, tant Ecolo, le MR que le PS défendaient la mise en place d'une concertation.

Dans son memorandum de revendications en vue des élections de 2014, le Centre d'Action laïque demandait quant à lui que les cours dits « philosophiques » soient rendus facultatifs et placés hors de la grille horaire obligatoire. Une formation citoyenne, destinée à tous les élèves, fondée sur l'approche philosophique et la connaissance historique des religions et des mouvements de pensée non confessionnels, devrait constituer un nouveau cours commun²⁶².

Le gouvernement mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles le 22 juillet 2014 et composé des partis PS et CdH a confié le portefeuille de l'Enseignement à Joëlle Milquet (CdH). L'accord de gouvernement prévoit le remplacement progressif d'une des deux heures de cours hebdomadaires de religion et de morale par un cours de citoyenneté : « *Le Gouvernement instaurera sous cette législation, dans les écoles de l'enseignement officiel, progressivement à partir de la première primaire, un cours commun d'éducation à la citoyenneté, dans le respect des principes de la neutralité, en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale laïque. Ce cours sera doté de référentiels spécifiques, incluant un apprentissage des valeurs démocratiques, des valeurs des droits de l'Homme, des valeurs du vivre-ensemble et une approche historique des philosophies des religions et de la pensée laïque* »²⁶³.

À ce stade, il n'est donc pas envisagé d'introduire ce cours dans les écoles du réseau libre, qui scolarisent environ la moitié des élèves en Communauté française. La grande majorité des établissements du réseau libre étant des écoles confessionnelles catholiques, le cours de religion catholique demeure le plus suivi en Communauté française, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

**Pourcentage des élèves ventilés par cours, toutes écoles, primaire et secondaire (2013-2014)
hors enseignement spécialisé²⁶⁴**

	catholique	islamique	protestante	orthodoxe	israélite	morale
Primaire	66,0 %	10,6 %	1,4 %	0,5 %	0,2 %	21,3 %
Secondaire	69,2 %	6,9 %	0,9 %	0,3 %	0,2 %	22,5 %

Trois cours – religion catholique, islamique et morale – rassemblent 98 % des élèves ; les autres cours sont suivis de façon très marginale. Dans l'enseignement officiel, le cours de religion catholique demeure le plus fréquemment choisi au niveau primaire, alors que le cours de morale rassemble une majorité d'élèves dans le secondaire, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

²⁶¹ Texte intégral du memorandum disponible sur le site <http://info.catho.be/2014/05/21/les-representants-des-cours-de-religion-interpellent-le-monde-politique/> [consulté le 23/1/2015].

²⁶² Memorandum. Les propositions du CAL pour 2014, <http://memorandum.laicite.be/pages/11> [consulté le 29/1/2014].

²⁶³ « Fédérer pour réussir », Accord de gouvernement FWB 2014-2019, p. 10

²⁶⁴ Calculs propres sur base des effectifs communiqués par la Communauté française.

Pourcentage des élèves ventilés par cours, écoles officielles (2013-2014) hors enseignement spécialisé²⁶⁵

	catholique	islamique	protestante	orthodoxe	israélite	morale
Primaire	43,0 %	18,0 %	2,1 %	0,8 %	0,0 %	35,9 %
Secondaire	22,7 %	17,6 %	2,0 %	0,8 %	0,1 %	56,8 %

Ceci est probablement imputable, outre une éventuelle évolution dans le parcours de certains jeunes, à la domination de l'école communale au niveau primaire, alors que le réseau libre est plus développé au niveau secondaire et scolarise donc plus d'enfants dont les parents opteraient pour le cours de religion catholique s'ils devaient exprimer un choix.

La réalité bruxelloise est très différente de celle qui s'observe à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles toute entière, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Pourcentage des élèves ventilés par cours (écoles officielles de Bruxelles) (2013-2014) hors enseignement spécialisé²⁶⁶

	catholique	islamique	protestante	orthodoxe	israélite	morale
Primaire	21,3 %	47,5 %	4,0 %	2,8 %	0,2 %	24,3 %
Secondaire	14,9 %	44,7 %	3,5 %	2,6 %	0,4 %	33,9 %

Au niveau primaire, près d'un élève sur deux suit à Bruxelles le cours de religion islamique, qui est de loin le plus fréquenté dans les écoles officielles. Le cours de religion catholique y rassemble beaucoup moins d'élèves que dans la Communauté française en général, et les autres cours minoritaires — religions protestante, orthodoxe et israélite — y comptent plus d'élèves ; c'est là le visage d'une ville cosmopolite et multiculturelle.

L'introduction d'un cours de citoyenneté en lieu et place d'une des deux heures actuellement réservées aux cours dits philosophiques dans l'enseignement officiel est prévue en septembre 2016. Cependant, le nombre de questions à résoudre — contenu des cours, formation des professeurs — pourrait compromettre ce calendrier.

En Communauté flamande, le débat, qui paraissait plus avancé en 2013, s'est enlisé. Les auditions organisées par le Parlement flamand durant la législature précédente n'ont débouché sur aucun changement. Initialement annoncé pour la rentrée 2014, le remplacement des cours de religion et de morale dans les deux dernières années du secondaire pour les écoles organisées par la Communauté flamande (*Gemeenschapsonderwijs – GO* !) n'a pas eu lieu.

Le débat public – et médiatique – continue à être alimenté par l'asbl LEF (*Levensbeschouwingen, Ethiek, Filosofie*) présidée par le professeur Patrick Loobuyck²⁶⁷, mais ils se heurte à des résistances tant du monde catholique que des milieux laïques. Le RIBZ (*Raad voor Inspectie & Begeleiding niet-*

²⁶⁵ *Idem.*

²⁶⁶ *Idem.*

²⁶⁷ <http://www.levensbeschouwingen.be/>.

confessionele Zedenleer)²⁶⁸ est opposé à toute réforme qui ferait disparaître le cours de morale laïque. Le Sp.a et Groen se sont prononcés en faveur du changement, mais ni le CD&V ni la N-VA ne semblent disposés à le mettre à l'agenda politique.

En Communauté germanophone, il n'est pour l'instant pas question de modifier l'organisation des cours de religion et de morale.

L'enseignement privé non subventionné

En Belgique, l'obligation scolaire n'implique pas l'obligation de fréquenter un établissement scolaire reconnu. Il est admis de fréquenter une école privée non reconnue, ou de recevoir un enseignement à domicile. En Communauté française, le décret du 25 avril 2008 fixe les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté²⁶⁹.

En 2013, la Communauté flamande a adopté de nouvelles normes relatives à l'enseignement dispensé à la maison (*buisondernijis*) qui s'appliquent à tous les enfants qui ne sont pas scolarisés dans un établissement reconnu, et qui impose notamment à ces enfants de se présenter à des examens organisés par la Communauté flamande²⁷⁰. Les parents d'enfants de familles juives hassidiques anversoises et huit asbl qui ont pour objet social de dispenser un enseignement fondé sur la conviction religieuse juive orthodoxe ont introduit auprès de la Cour constitutionnelle un recours en annulation partielle de ce décret, invoquant leur droit à la libre organisation de l'enseignement en accord avec les préceptes de leur foi religieuse.

Dans son arrêt du 8 mai 2014, la Cour constitutionnelle a rejeté leur demande. La Cour a notamment estimé que « *le législateur décretaal vise uniquement à garantir dans l'enseignement à domicile la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants soumis à l'obligation scolaire et à vérifier, par des examens auprès du jury, si ces enfants ont un niveau d'instruction suffisant leur permettant de fonctionner dans la société, de poursuivre des études ou d'exercer des activités professionnelles. Le fait que, dans le programme d'examen du jury, les objectifs finaux constituent un cadre de référence, comme l'observe le Gouvernement flamand, n'a pas pour conséquence que les dispensateurs d'un enseignement à domicile ne puissent plus proposer qu'une matière déterminée qui soit uniquement fondée sur ces objectifs finaux* »²⁷¹. Néanmoins, la Cour a admis le bien-fondé du recours contre la date d'entrée en vigueur du décret, fixée au 1^{er} septembre 2013. L'entrée en vigueur des nouvelles mesures est donc postposée²⁷².

La diversification du libre confessionnel

L'enseignement libre confessionnel est essentiellement un enseignement catholique. Les écoles d'autres confessions sont rares.

En Communauté française, deux écoles juives, toutes situées à Bruxelles, sont reconnues. Il s'agit de l'Athénée Ganenou (fondamental et secondaire), situé à Uccle, et de l'athénée Maïmonide (fondamental et secondaire), dans le quartier de la gare du Midi. Une troisième école, Beth Aviv,

²⁶⁸ <http://www.ribz.be/>.

²⁶⁹ *Moniteur Belge*, 12 juin 2008.

²⁷⁰ Décret du 19 juillet 2013 relatif à l'enseignement XXIII, *Moniteur Belge*, 27 août 2013.

²⁷¹ Cour Constitutionnelle, arrêt n° 80/2014 du 8 mai 2014, pp. 39-40.

²⁷² Pour une analyse de l'arrêt, voir J. NOUNCKELE et L.-L. CHRISTIANS, « Religion et enseignement à domicile », 12 mai 2014. <http://belgianlawreligion.unblog.fr/2014/05/12/religion-et-enseignement-a-domicile/>.

située à Uccle également, est une école primaire à pédagogie active où sont enseignés également l'hébreu et la culture juive ; elle appartient au réseau libre non-confessionnel.

La Communauté française subventionne également des écoles protestantes : l'école Les Perles (Marcinelle), L'Arche (Mouscron), L'Alliance et Les Perles (Charleroi), Les Tournesols (Bruxelles).

La création d'écoles musulmanes amène une diversification supplémentaire. Trois écoles primaires musulmanes sont aujourd'hui reconnues et subventionnées par la Communauté française : « El Ghazali » à Etterbeek, fondée en 1989, « La Plume » à Molenbeek, ouverte en 2011, et « La Vertu », créée en 2012 à Schaerbeek. Toutes trois sont gérées par le même pouvoir organisateur : l'asbl « Enseignement confessionnel islamique de Belgique (ECIB) »²⁷³.

Ces écoles suivent le programme défini par la Communauté française, tout en s'inscrivant dans un projet pédagogique qui met l'accent sur la connaissance et la pratique de l'islam²⁷⁴. En ce qui concerne le calendrier scolaire, les écoles musulmanes suivent le calendrier établi par la Communauté française, et ont obtenu une dérogation pour avoir le droit de fermer leurs portes pour la fête du mouton et celle de la fin du ramadan.

À la rentrée 2015-2016, l'école « La Vertu » devrait ouvrir une section secondaire. Le Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire a remis un avis favorable à ce propos le 22 mai 2014²⁷⁵.

En Communauté flamande, il n'existe pas encore d'école musulmane subventionnée. Les collèges Lucerna (implantés à Bruxelles, Gand, Genk et Anvers) sont des écoles qui ont notamment pour objectif d'améliorer les performances des enfants turcs en vue de contribuer à la création d'une élite turco-flamande. Il s'agit d'écoles libres non-confessionnelles.

Il y a cependant en Communauté flamande une douzaine d'écoles protestantes de niveau primaire. La plupart d'entre elles sont regroupées dans un organisme couplet : IPCO (*Raad van Inrichtende Machten van het Protestants-Christelijke Onderwijs*)²⁷⁶. Il existe par ailleurs à Anvers de nombreuses écoles juives, dont neuf sont reconnues au niveau fondamental/primaire et trois au niveau secondaire²⁷⁷.

Islam et enseignement supérieur

Afin de répondre aux exigences croissantes en matière de formation professionnelle des imams et professeurs de religion islamique, l'implication des pouvoirs publics dans la mise en place d'un enseignement de niveau supérieur en sciences islamiques est envisagée depuis quelques années.

Côté francophone, une étude a été confiée au Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) de l'Université de Liège. D'après le commanditaire, le ministre de l'Enseignement

²⁷³ <http://www.po-ecib.be>.

²⁷⁴ http://www.po-ecib.be/home/index.php?option=com_content&view=article&id=2:projet-educatif&catid=1:ecib&Itemid=1 [consulté le 3/12/2014].

²⁷⁵ « Focus sur les écoles musulmanes à Bruxelles », http://www.rtf.be/info/societe/detail_des-ecoles-musulmanes-a-bruxelles?id=8499000 [consulté le 3/12/2014].

²⁷⁶ <http://www.ipco.be/organisatie/statuten-en-reglementen/> [consulté le 2/2/2015].

²⁷⁷ Cf. V. VANDEN DAELLEN, « Over dagscholen, bijscholen, cheiders en jesjivot – Een historiek van Joods onderwijs in België », *Tijdschrift voor Onderwijsrecht en Onderwijsbeleid*, 1-2, 2010, pp. 99-107.

supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), ce choix a été posé en raison du souhait « *de la part du monde musulman (...) que ce travail soit mené de façon neutre par une université non connotée* »²⁷⁸. Le rapport du CEDEM, « Étude de faisabilité en vue de la création d'un Institut public d'étude de l'islam », présenté à l'été 2014, évoquait plusieurs pistes, dont la création d'une Faculté de Théologie islamique ou la reconnaissance de diplômes étrangers²⁷⁹. La préférence du ministre s'oriente toutefois vers la mise en place d'un master universitaire.

En dépit de l'absence de toute référence dans l'accord de gouvernement, le ministre de l'Enseignement supérieur affirme en faire une priorité, et a annoncé la mise en place d'une commission *ad hoc*, composée de personnalités du monde musulman, du monde académique et culturel, et du monde associatif²⁸⁰. Il semble que le ministre souhaite rassembler les différentes universités autour d'un programme commun. La présidence de la nouvelle structure sera assurée par Andrea Rea (professeur de sociologie à l'ULB) et Françoise Tulkens (professeur émérite de droit à l'UCL). La commission devrait déposer son rapport final à l'automne 2015²⁸¹.

La nature de la formation envisagée pose question, dans la mesure où aux yeux d'aucuns, il n'appartient pas aux pouvoirs publics d'initier des formations en théologie islamique. S'agissant d'une formation en islamologie, de telles formations existent déjà tant à l'ULB qu'à l'UCL, ce que les responsables du CISMOC (Centre interdisciplinaire d'Études de l'Islam dans le Monde contemporain - UCL) ont souligné en s'étonnant de n'avoir pas été associés dès le début au processus de réflexion mis en place par le ministre Marcourt. Et d'annoncer dans la foulée que sa formation continue en « sciences religieuses : islam » reprendra en février 2015 « *grâce à un mécène privé en attendant, espérons-le, un soutien pour les années suivantes des pouvoirs publics ou d'autres acteurs publics et privés* »²⁸².

En Flandre, le ministre de l'Enseignement Pascal Smet avait annoncé dès 2013 sa volonté de mettre en place une formation pour les imams et les conseillers islamiques. Depuis l'installation du nouveau gouvernement, l'accent est mis plutôt sur la mise en place d'un parcours de citoyenneté (*inburgering*) pour les *leaders* religieux, portant tant sur la langue néerlandaise que sur les normes et les valeurs. La Faculté de Théologie de la KUL a inauguré cette année un programme en théologie et sciences religieuses islamiques. Il s'agit d'une option au sein du master en religions du monde, dialogue interreligieux et études religieuses. Le programme, qui accorde une attention particulière à la dynamique de la réflexion théologique islamique dans le contexte de l'Europe occidentale, peut être suivi en horaire décalé et, moyennant le suivi d'un programme complémentaire, est accessible aux professeurs de religion islamique dépourvus de diplôme

²⁷⁸ « Un sujet lourd qui mérite un débat paisible », interview de J.-Cl. Marcourt dans *Le Soir*, 6 novembre 2014, p. 10.

²⁷⁹ « Vers un master pour les imams », *La Libre Belgique*, 6 novembre 2014.

²⁸⁰ « Un sujet lourd qui mérite un débat paisible », interview de J.-Cl. Marcourt dans *Le Soir*, 6 novembre 2014, p. 10.

²⁸¹ « Vers une formation des cadres musulmans en Fédération Wallonie-Bruxelles », Actualités Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 décembre 2014. <http://www.ps.be/Pagetype1/Actus/News/Vers-une-formation-des-cadres-musulmans-en-Federat.aspx> [consulté le 2/2/2015].

²⁸² Communiqué de Brigitte Maréchal (directrice du CISMOC), Felice Dassetto et Farid El Asri : « Un master interdisciplinaire et interuniversitaire pour les cadres musulmans : quelques réflexions à partir d'un mystère et de cacophonies médiatiques ». http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cismoc/documents/Un_master_interdisciplinaire_et_interuniversitaire_pour_les_cadres_musulmans.pdf [consulté le 2/2/2015].

universitaire²⁸³. À terme, la KUL devrait développer un programme de niveau bachelier également²⁸⁴.

²⁸³ <http://theo.kuleuven.be/islam-studeren/algemeen> [consulté le 15/12/2014].

²⁸⁴ W. VANDEWIELE, « Beter laat dan nooit investeert de KULeuven in een opleiding islam », 26 mars 2014. <http://www.knack.be/nieuws/belgie/beter-laat-dan-nooit-investeert-de-kuleuven-in-een-opleiding-islam/article-opinion-135381.html> [consulté le 15/12/2014].

III. Les organisations convictionnelles en Belgique : quelques données

Convictions et pratiques de la population

En l'absence de recensement des convictions de la population, celles-ci ne peuvent être appréhendées que par la méthode du sondage.

L'estimation la plus fiable dont nous disposons demeure sans doute l'étude réalisée par une équipe de sociologues de la KUL et de l'UCL dans le cadre de la European Values Study (EVS). Les dernières données disponibles ont été récoltées en 2009. Le tableau suivant présente le pourcentage de la population se définissant comme appartenant à un culte ou un courant convictionnel (2009)²⁸⁵ :

Population se définissant comme appartenant à un courant convictionnel (2009, en %)

Église catholique	50,0
Autres communautés chrétiennes	2,5
Islam	5,0
Judaïsme	0,4
Bouddhisme	0,3
Athéisme	9,2
Sans affiliation religieuse	32,6

Les personnes qui se déclarent catholiques ne constituent plus que la moitié de la population. L'islam est devenu la deuxième religion du pays, avec 5 % de la population qui déclare y appartenir. La seule catégorie dont l'importance est comparable à celle de l'Église catholique est, avec 41,8 %, celle des non-religieux, dont moins d'un quart se déclarent ouvertement athées.

En juin 2012, une enquête Eurobaromètre consacrée à la discrimination au sein de l'Union européenne a également sondé la population quant à son appartenance convictionnelle. Elle a livré les chiffres suivants²⁸⁶ :

Population se définissant comme appartenant à un courant convictionnel (2012, en %)

Église catholique	58
Autres communautés chrétiennes	7
Islam	5
Judaïsme	0
Bouddhisme	1
Athéisme	7
Non croyant/agnostique	20
Autres / sans réponse	2

²⁸⁵ L. VOYÉ, K. ABTS, et K. DOBBELAERE, *Autres temps, autres mœurs. Travail, famille, éthique, religion et politique : la vision des Belges*, Louvain-la-Neuve, Racine Campus, 2012, p. 147.

²⁸⁶ *Special Eurobarometer 393 - Discrimination in the EU in 2012- Report November 2012*, pp. T98-T99.

La méthodologie utilisée pour cette enquête différant de celle utilisée pour l'EVS, il paraît imprudent de tirer des conclusions quant à une éventuelle évolution entre 2009 et 2012 que ces résultats mettraient en évidence.

En avril, les résultats d'une enquête Win/Gallup menée dans 65 pays auprès de 66.806 personnes à propos de leur perception du rôle de la religion ont été rendus publics. D'après cette enquête, la religion serait aujourd'hui davantage perçue comme un facteur de division et de conflit dans notre pays. En Europe occidentale, qui constitue déjà la région la plus sceptique au niveau mondial, les Belges seraient ainsi les plus méfiants à l'égard de la religion, juste derrière le Danemark²⁸⁷.

²⁸⁷ E. BLOGIE, « Pour le Belge, la religion est 'négative' », *LeSoir.be*, 22 avril 2014. <http://www.lesoir.be/526817/article/selection-abonnes/2014-04-23/pour-belge-religion-est-negative?ga=1.44701796.1133370201.1373140983> [consulté le 1/3/2015].

Évolution de la pratique religieuse catholique

Le culte catholique est le seul culte pour lequel nous disposons de données chiffrées relatives au taux de pratique. Jusqu'en 1998, la conférence épiscopale disposait d'un service de statistiques qui publiait annuellement le nombre de baptêmes, mariages et funérailles catholiques recensés dans l'année, ainsi que le pourcentage de fréquentation de la messe dominicale. Ce dernier était calculé sur base du nombre de personnes présentes pour la célébration de l'eucharistie le troisième week-end d'octobre, rapporté au chiffre de la population âgée de 5 à 69 ans. Depuis, deux études ont été réalisées par une équipe de la KULeuven, en 2007 et en 2009²⁸⁸. Le tableau ci-dessous reprend leurs principales observations :

Pratique religieuse catholique (2007 – 2009) – pratique dominicale, mariages, baptêmes et funérailles (%)

		Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Pratique dominicale ⁽¹⁾	2009	4,97	5,38	4,20	3,43
Mariages ⁽²⁾	2007	25,6	28,0	28,4	7,2
Baptêmes ⁽³⁾	2007	54,6	65,1	51,8	14,8
Funérailles ⁽⁴⁾	2007	58,4	68,0	51,2	22,6

⁽¹⁾ par rapport à la population totale

⁽²⁾ par rapport au nombre de mariages civils

⁽³⁾ par rapport au nombre total de naissances

⁽⁴⁾ par rapport au nombre total de décès.

Moins de 5 % de la population se rend encore à la messe du dimanche (ou du samedi précédent) ; seul un mariage civil sur quatre est désormais suivi d'une cérémonie religieuse catholique ; un peu plus d'un nouveau-né sur deux est baptisé ; moins de 60 % des funérailles sont célébrées selon le rite catholique : ces chiffres illustrent la sécularisation accélérée intervenue dans notre pays au cours des dernières décennies. Ils montrent également l'évolution de l'intensité de la pratique religieuse, la majorité des croyants n'y ayant plus recours qu'occasionnellement, et pour marquer les grands événements de la vie.

²⁸⁸ S. BOTTERMAN, M. HOOGHE, *Religieuze praktijk in België 2007. Een statistische analyse. Rapport ten behoeve van de Belgische Bisschoppenconferentie*, 2009 ; N. HAVERMANS et M. HOOGHE, *Kerkpraktijk in België : Resultaten van de zondagstelling in oktober 2009. Rapport ten behoeve van de Belgische Bisschoppenconferentie*, 2011.

Structures des organisations convictionnelles reconnues

L'Église catholique

L'Église catholique demeure, de très loin, la plus grande des organisations convictionnelles reconnues dans notre pays, bien que le taux de pratique connaisse une baisse très importante. L'Église catholique perpétue sa division du territoire de la Belgique en huit diocèses présentés dans le tableau suivant avec leur évêque titulaire et le nombre de paroisses.

Diocèses, évêques titulaires, nombre de paroisses (1)

Diocèse	Évêque	Paroisses
Malines-Bruxelles	A. Léonard	655
Anvers	J. Bonny	298
Gand	L. Van Looy	427
Tournai	G. Harpigny	576
Bruges	J. De Kesel	362
Liège	J.-P. Delville	529
Hasselt	P. Hoogmartens	312
Namur	R. Vancottem	742

(1) évêque titulaire en 2014 ; nombre de paroisses en décembre 2013

Le diocèse aux forces armées constitue un neuvième diocèse, sans base territoriale. Les dix diocèses constituent la province ecclésiastique belge. Les paroisses sont regroupées en doyennés, qui ont à leur tête un curé-doyen. D'autre part, depuis quelques années, de plus petits groupes de paroisses ont vu le jour : les unités pastorales. Ce regroupement répond à la baisse de la pratique religieuse et permet de pallier le manque de prêtres. À la suite d'un synode diocésain, le diocèse de Tournai s'est engagé dans une procédure formelle de regroupement des paroisses : d'ici 2018, les 49 unités pastorales devraient devenir 49 paroisses nouvelles²⁸⁹.

L'ensemble des évêques constitue la Conférence épiscopale. Il s'agit d'une structure collégiale, où l'archevêque n'exerce pas d'autorité hiérarchique ; selon la formule ecclésiastique, il est le « *primus inter pares* ». La Conférence épiscopale comprend outre les évêques titulaires des diocèses, quatre évêques-auxiliaires : P. Warin, évêque auxiliaire de Namur ; J. Kockerols, évêque auxiliaire de Bruxelles ; J.-L. Hudsyn, évêque auxiliaire du Brabant wallon et L. Lemmens, évêque auxiliaire du Brabant flamand.

Si la structure de l'Église belge demeure unitaire, certains domaines font l'objet d'un regroupement par communauté linguistique, notamment pour ce qui concerne l'enseignement et la formation. Au sein de la Conférence épiscopale, certains évêques sont plus particulièrement chargés des relations avec un niveau de pouvoir. Pour l'État fédéral, la Région wallonne et la Communauté française, il s'agit de G. Harpigny ; pour la Région de Bruxelles-Capitale, de J. Kockerols, et pour les autorités flamandes, de J. Bonny.

Le culte islamique

Bien que les estimations du nombre de fidèles musulmans soient variables et généralement peu fiables, il est établi que l'islam est la deuxième religion pratiquée en Belgique. Le nombre de

²⁸⁹ <http://info.catho.be/2013/12/02/synode-diocesain-de-tournai-ce-qui-va-changer/#.VM9--2jF9No> [consulté le 15/12/2014].

communautés islamiques ou mosquées n'est pas connu avec précision. Bon nombre de responsables de lieux de prières n'éprouvent pas le besoin de solliciter une reconnaissance, ni par les pouvoirs publics ni par l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Le seul chiffre connu est celui des mosquées reconnues par l'Exécutif, au nombre de 295, dont 152 en Flandre, 75 en Wallonie et 68 en Région bruxelloise. Cette reconnaissance par l'Exécutif n'implique aucune conséquence en droit belge.

Répartition des mosquées reconnues par l'EMB par province

Région flamande	Anvers	57
	Brabant flamand	12
	Flandre occidentale	7
	Flandre orientale	38
	Limbourg	38
Région wallonne	Brabant wallon	5
	Hainaut	29
	Liège	32
	Luxembourg	5
	Namur	4
Région de Bruxelles-Capitale		68

Sans surprise, c'est à Bruxelles que le nombre de mosquées par rapport au nombre d'habitants est le plus élevé. Il existe cependant de fortes différences entre les différentes communes, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Nombre de mosquées reconnues par l'EMB par commune²⁹⁰

Commune	Nombre de mosquées
Anderlecht	8
Auderghem	0
Berchem-Sainte-Agathe	1
Bruxelles	13
Etterbeek	0
Evere	1
Forest	2
Ganshoren	0
Ixelles	2
Jette	1
Koekelberg	1
Molenbeek-Saint-Jean	19
Schaerbeek	14
Saint-Gilles	3
Saint-Josse	3
Uccle	0
Watermael-Boitsfort	0
Woluwe-Saint-Pierre	0
Woluwe-aint.-Lambert	0

La reconnaissance par les pouvoirs publics régionaux est, elle, octroyée à 77 mosquées, dont 39 en Wallonie, 24 en Flandre et 14 en Région bruxelloise.

²⁹⁰ Sur base de la liste fournie par l'EMB.

<http://www.embnet.be/Mosqu%C3%A9es/R%C3%A9gionBruxellesCapitale/Mosqu%C3%A9esbruxelloises/tabid/531/Default.aspx> [page consultée le 15/12/2014].

L'organe représentatif du culte islamique est l'Exécutif des Musulmans de Belgique, présidé par Noureddine Smaïli depuis avril 2014.

Le culte protestant-évangélique

Le culte protestant-évangélique connaît une croissance du nombre de ses implantations dans notre pays. À ce jour, le Conseil administratif du Culte protestant-évangélique (CACPE) répertorie 717 églises dans tout le pays.

Répartition des églises répertoriées par le CACPE par province²⁹¹

Région flamande	Anvers	107
	Brabant flamand	35
	Flandre occidentale	53
	Flandre orientale	53
	Limbourg	39
Région wallonne	Brabant wallon	27
	Hainaut	139
	Liège	60
	Luxembourg	7
	Namur	25
Région de Bruxelles-Capitale		172
Total		717

Parmi elles, 119 sont reconnues par les pouvoirs publics, dont 93 sont affiliées à l'Église protestante unie de Belgique. L'ancrage historique du protestantisme en Hainaut et dans la région de Verviers explique leur répartition géographique : 10 en Région de Bruxelles-Capitale ; 64 en Région wallonne ; 46 en Flandre. Durant l'année 2014, une nouvelle communauté protestante a été reconnue en Flandre ; il s'agit de la « *Christelijke Gereformeerde Kerk* » à Anvers²⁹².

Cette répartition ne correspond plus guère à la dynamique actuelle du protestantisme dont de nombreuses communautés évangéliques ou pentecôtistes se sont récemment établies dans les centres urbains, en particulier à Bruxelles. Outre le fait que la reconnaissance par les pouvoirs publics accuse toujours un retard assez important par rapport à l'évolution de la réalité sur le terrain, la morphologie de ces nouvelles communautés rend plus difficile leur insertion dans notre système de reconnaissance des cultes : aux fréquents déménagements et changements de pasteurs ou de gestionnaires s'ajoute le fait que de nombreuses communautés ne souhaitent pas bénéficier d'un financement public — le financement du culte par les fidèles étant pour eux une obligation religieuse.

L'organe représentatif du culte protestant-évangélique est le Conseil administratif du Culte protestant-évangélique (CACPE) qui, depuis 2003, réunit l'Église protestante unie de Belgique (EPUB) et le Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est co-présidé par Steven Fuite (EPUB) et Geert W. Lorein (Synode fédéral).

²⁹¹ Sur base de l'annuaire du CACPE. http://www.cacpe.be/index.php?page=annuaire_f [consulté le 15/12/2014].

²⁹² Arrêté royal du 19 décembre 2014, *Moniteur Belge*, 16 janvier 2015.

Le culte orthodoxe

Depuis les années 1990, les communautés orthodoxes sont en croissance ; il y a actuellement 41 paroisses orthodoxes reconnues en Belgique, dont la moitié est établie en Région bruxelloise ; elles n'étaient que 29 en 2000. En avril 2014, la paroisse des Saints Cyrille et Méthode à Ostende a été reconnue par la Région flamande. Une place de desservant y a été créée par l'Autorité fédérale²⁹³.

Depuis le mois de novembre 2013, les communautés orthodoxes de Belgique ont à leur tête le métropolite Athenagoras (Yves Peckstadt) qui les représente vis-à-vis des pouvoirs publics. Il est assisté par l'évêque auxiliaire Maximos d'Evmenia. En 2014, une troisième place de secrétaire auprès de l'organe chef de culte a été créée²⁹⁴.

Le culte israélite

Il y a 19 communautés israélites reconnues par les pouvoirs publics : 9 à Bruxelles, 3 à Anvers, une à Gand, Ostende, Knokke, Charleroi, Liège, Arlon et Waterloo.

Cette répartition ne rend guère compte de la distribution des fidèles : il y a bien davantage de juifs pratiquants à Anvers qu'à Bruxelles, mais ils se répartissent dans de petites synagogues qui soit dépendent d'une des trois grandes communautés reconnues soit fonctionnent en toute indépendance.

L'organe représentatif du culte israélite est le Consistoire central israélite de Belgique ; il se compose des délégués de chacune des communautés reconnues, à l'exception de la communauté israélite libérale *Beth Hillel*. Il était en 2014 présidé par Julien Klener.

Le culte anglican

Le culte anglican est de très loin le culte reconnu réunissant le plus petit nombre d'adeptes dans notre pays : il compte dix communautés reconnues (sur treize communautés existantes) : sept en Flandre, deux en Wallonie et une à Bruxelles. L'organe représentatif du culte anglican en Belgique est le Comité central du Culte anglican, un organe mis en place par le gouvernement belge à la fin du XIX^{ème} siècle, face à la nécessité de disposer d'un interlocuteur local pour cette Église dont les autorités ecclésiastiques sont à l'étranger. Le Comité central est composé de trois membres. Depuis le 4 septembre 2014, il est présidé par Jack MacDonald²⁹⁵.

Le bouddhisme

Depuis quelques décennies, le nombre d'adeptes du bouddhisme en Belgique et leur visibilité paraissent en augmentation. L'asbl Union bouddhique belge (UBB) a été fondée en 1997 pour fédérer les associations bouddhistes. Depuis le 23 mars 2014, l'UBB est présidée par Carlo Luyckx. Elle a déposé en 2006 une demande de reconnaissance officielle auprès du ministre de la Justice, sur base du second alinéa de l'article 181 de la Constitution : c'est en effet en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle qu'elle souhaite être reconnue.

²⁹³ Arrêté royal du 10 juin 2014, *Moniteur Belge*, 20 juin 2014.

²⁹⁴ Arrêté royal du 21 février 2014, *Moniteur Belge*, 14 mars 2014.

²⁹⁵ Arrêté ministériel du 4 septembre 2014, *Moniteur Belge*, 29 septembre 2014.

À côté de la qualification de philosophie non confessionnelle plutôt que de culte, l'UBB fait également ce choix afin de conserver une structure fédérale, « dans la mesure où les centres sont répartis de manière inégale sur le territoire, du fait que les maîtres spirituels sont représentatifs d'une école spécifique et donc non interchangeables sur le plan géographique, ont des disciples ou étudiants parfois dans toutes les régions du pays, voire à l'étranger »²⁹⁶.

Depuis 2008, l'UBB reçoit une subvention annuelle de 150 000 euros destinée à lui permettre de se structurer et préparer sa reconnaissance. Une loi spécifique devrait être adoptée pour organiser le financement du bouddhisme.

La laïcité organisée

Depuis la loi du 21 juin 2002, la laïcité dite organisée est financée selon un mécanisme relativement similaire à celui qui existe pour les cultes : l'État prend en charge les traitements et pensions des délégués qui fournissent une assistance morale non confessionnelle, et les provinces financent les établissements chargés de la gestion de cette assistance. Il y a douze établissements de ce type (un par province et deux à Bruxelles), dont dépendent 41 services locaux : 20 en Flandre, 17 en Wallonie et 4 à Bruxelles. Ces services sont reconnus par arrêté royal²⁹⁷ : cette compétence est demeurée fédérale, alors que la reconnaissance des communautés locales des cultes reconnus est de la compétence des Régions depuis 2002.

Le rôle d'organe représentatif est confié au Conseil central laïque. Celui-ci se compose de deux branches : le Centre d'Action laïque, côté francophone, et *DeMens.nu/Unie Vrijzinnige Verenigingen*²⁹⁸, côté néerlandophone, dont les présidents exercent la coprésidence du Conseil. Il s'agit actuellement de Henri Bartholomeeusen (CAL) et de Sylvain Peeters (UVV).

²⁹⁶ <http://www.buddhism.be/fr/reconnaissance> [consulté le 2/2/2015].

²⁹⁷ Dernier en date : arrêté royal du 16 juillet 2009 modifiant l'arrêté royal du 19 juillet 2006 portant reconnaissance des services provinciaux et locaux d'assistance morale du Conseil central laïque, *Moniteur Belge*, 20 août 2009.

²⁹⁸ L'UVV est connue depuis 2012 sous l'appellation *deMens.nu*.

Conclusions

L'année écoulée a été marquée par une **présence toujours plus affirmée du fait religieux dans les médias et le débat public**. Cette présence témoigne du fait que malgré la décline sociologique des croyances religieuses, en particulier en Belgique, pays parmi les plus sécularisés d'Europe, la religion continue de constituer un enjeu important, en particulier dans une partie du champ politique, dans le débat autour des questions éthiques et en matière de diversité culturelle et de citoyenneté.

Le départ de jeunes Belges pour rejoindre les rebelles djihadistes syriens, et davantage encore les craintes liées à de possibles actions criminelles de nature terroriste que ces jeunes pourraient vouloir commettre, une fois rentrés en Belgique, a mobilisé l'attention des médias et des pouvoirs publics. Fin septembre, l'information filtrait selon laquelle les services de sécurité auraient fait échouer plusieurs attaques projetées par d'ex-combattants revenus de Syrie ou par des sympathisants de l'État islamique.

Selon le coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, l'importance du recrutement djihadiste en Belgique s'explique par le fait que celle-ci aurait laissé s'implanter sur son territoire des sites d'enrôlement de djihadistes, et aurait également, au regard de l'Angleterre ou des Pays-Bas surtout, tardé à mettre en place un programme de prévention.

Le recrutement de Belges pour combattre en Syrie a fait l'objet de deux procès en 2014, organisés avec des mesures de sécurité exceptionnelles, en particulier le très médiatisé procès de 46 membres de *Sharia4Belgium*, un groupuscule islamiste radical implanté surtout à Anvers et Bruxelles.

En revanche, le drame vécu par les chrétiens orientaux, dont certains ont cherché refuge en Belgique, et en faveur de qui la solidarité s'est organisée a, quant à lui, suscité moins d'attention.

En lien avec la violence jihadiste et son importation en Europe, il y a bien entendu **l'attaque perpétrée le 24 mai 2014 contre le Musée juif de Belgique**. Cet attentat antisémite, survenu à la veille des élections législatives du 25 mai, a suscité l'émoi dans le pays et à l'étranger — plusieurs dirigeants européens se sont recueillis sur les lieux de l'attentat quelques jours plus tard, en marge du sommet européen qui se tenait à Bruxelles — et entraîné un renforcement des mesures de sécurité autour notamment de toutes les institutions juives. Cette attaque aveugle — la Belgique n'avait plus connu d'attentat antisémite de ce type depuis les années 1980 — a été commise dans un contexte où sont pointées la libération et la banalisation de la parole antisémite.

Le Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances a en effet confirmé la **recrudescence de l'antisémitisme**. En 2014, il a enregistré 130 signalements faisant mention de l'antisémitisme et/ou du négationnisme contre 85 l'année précédente. Afin de lutter contre cette recrudescence, la Ligue belge contre l'Antisémitisme a été fondée en janvier 2014. Son président, Joël Rubinfeld, est un ancien président du Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB). La Ligue a déployé une intense activité durant sa première année d'existence.

Dans ce contexte difficile, l'attention est plus que jamais dirigée vers l'apaisement des tensions entre communautés et la promotion d'un vivre-ensemble harmonieux. L'enjeu paraît en particulier essentiel à **Bruxelles, ville fortement cosmopolite, multiculturelle et multiculturelle**. La diversité religieuse et convictionnelle de Bruxelles est mise en évidence dans tous les sondages qui examinent les convictions avec une ventilation régionale : notre rapport consacré à cette année 2014 en fait un élément saillant du bilan de l'année écoulée, après avoir mis en évidence, en 2012, la vitalité des églises néo-évangéliques, et en 2013 le phénomène religieux sur Internet.

Ville d'immigration, Bruxelles compte certes une population musulmane importante, mais aussi une grande diversité d'églises chrétiennes : protestantes-évangéliques, parmi lesquelles de nombreuses églises pentecôtistes et africaines ; orthodoxes ; ainsi que des paroisses catholiques où la liturgie se déroule dans une autre langue que le français. Le paysage convictionnel de la capitale de l'Europe est donc extrêmement diversifié ; il est également très hétérogène.

La population de la Région de Bruxelles-Capitale, comparée aux autres régions du pays, comprend une proportion plus faible de catholiques et une proportion plus grande de croyants d'autres religions. Ce constat n'a pu que s'accroître ces quinze dernières années. Cette diversité convictionnelle accrue de la capitale peut notamment s'appréhender au regard des chiffres de fréquentation des différents cours dits philosophiques, à savoir les cours de religion et de morale à l'école : le cours de religion islamique est à Bruxelles le plus suivi, réunissant 47,5 % des élèves.

L'impact de la sécularisation d'abord, de l'immigration ensuite, a été plus fort dans la capitale que dans le reste du pays. **Bruxelles est donc faite de paradoxes** : un islam plus présent qu'ailleurs dans le pays — la plupart des estimations fiables placent aujourd'hui la proportion de musulmans dans la capitale entre 15 et 20 % —, mais une Région qui affiche aussi des taux de fréquentation des églises catholiques particulièrement bas, avec moins de 3,5 % de la population à la messe dominicale et seuls 7,2 % des mariages suivis d'une cérémonie catholique. Bruxelles est également, dans le même temps, la ville de Belgique qui abrite le plus d'églises orthodoxes.

On assiste par ailleurs à une **forte croissance des églises évangéliques**, et parmi ces dernières, des églises pentecôtistes, qui se distinguent par leur ferveur religieuse et leur enracinement dans un public issu de l'immigration. Ce développement des églises protestantes évangéliques, pourtant peu présentes dans les médias, est patent : il accompagne les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine, s'inscrivant ainsi dans une dynamique d'évangélisation à l'envers, manifeste au niveau du discours : ces Églises cherchent ouvertement à rechristianiser le continent européen. C'est là l'aboutissement d'un processus de décolonisation, d'appropriation et d'africanisation du christianisme qui culmine aujourd'hui dans cette forme de missionnariat « à rebours ».

La population musulmane bruxelloise est quant à elle multiple et hétérogène, traversée par plusieurs lignes de fragmentation, dont la première concerne l'origine nationale ; en outre, l'implantation de l'islam à Bruxelles commence à imprimer l'espace public. La deuxième religion du pays en nombre de fidèles est sans doute la première en termes d'attention médiatique. Cet **intérêt pour l'islam** se développe sur fonds de craintes liées au terrorisme : le fondamentalisme religieux et la radicalisation des jeunes sont des sujets qui ont abondamment retenu l'attention des médias en 2014.

D'autre part, l'intégration de l'islam dans le paysage religieux de la Belgique progresse, ainsi qu'en témoignent les associations musulmanes, de plus en plus nombreuses. Au sein de cet **important tissu associatif musulman**, généralement orienté vers l'action sociale, l'entraide ou la dimension culturelle, certaines associations ont pour objectif la lutte contre le développement de l'hostilité à l'égard de l'islam et/ou des musulmans, nourrie par l'actualité internationale — les discriminations pour motif religieux constituent en effet le troisième motif de discrimination après les discriminations sur base de « critères raciaux » et le handicap, indique le rapport du Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances, qui montre aussi que parmi les dossiers ouverts pour discrimination sur base de la conviction religieuse ou philosophique, neuf dossiers sur dix concernent la religion musulmane. Une étude menée par des chercheurs du Centre interdisciplinaire d'Études de l'Islam dans le Monde contemporain (CISMOC) à l'Université catholique de Louvain confirme que « *les crispations réciproques entre les musulmans et les non-musulmans à Bruxelles ont pris une ampleur inédite* ».

Il est à noter que le débat sur le port de signes convictionnels — qui concerne pour l'essentiel le voile musulman — s'est déplacé, et ce déplacement a été significatif en 2014, de l'école vers la fonction publique et l'entreprise privée. L'absence de règles précises concernant l'interdiction ou non du port des signes convictionnels dans la fonction publique, qu'elle soit fédérale, régionale ou communale entraînant des décisions disparates, susceptibles de contestations en justice, a mené à ce que le Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances souligne à différentes reprises la nécessité de légiférer pour clarifier les normes en la matière.

La lutte contre les discriminations visant les musulmans est quelquefois associée à des campagnes appelant à combattre les amalgames entre islam et fanatisme religieux. **L'actualité internationale génère en effet un climat de méfiance à l'égard de l'islam** et des musulmans, qui n'est pas sans rappeler celui qui s'était développé après les attentats du 11 septembre 2001. Le rapport de la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) s'inquiète également de la persistance des manifestations de racisme, particulièrement sur les sites Internet belges — dans le même temps, les événements internationaux de l'année écoulée ont mis en lumière l'importance d'Internet et des réseaux sociaux dans la radicalisation islamiste et le recrutement de jeunes pour les combats en Syrie, tout comme Internet constitue de manière générale un vecteur fondamental de diffusion de la foi et de la culture de l'islam aujourd'hui.

Un élément fort de la visibilité de l'islam dans l'espace public est, depuis 2012, la **Foire musulmane de Bruxelles**. La troisième édition de la Foire, organisée par la Ligue des Musulmans de Belgique, s'est tenue en novembre 2014. Comme les éditions précédentes, la Foire musulmane de 2014 a été le théâtre d'une controverse : cette fois, c'est l'invitation faite à un *leader* des Frères musulmans, le Koweïtien Tareq Al-Suwaïdan, connu pour ses prêches antisémites, qui a créé la polémique. Les autorités belges ont finalement interdit l'entrée du territoire à ce dernier.

La communauté catholique a quant à elle été marquée par le **premier anniversaire de l'accession au pontificat de Jorge Mario Bergoglio**, sous le nom de pape François. Ce dernier a été élu *personnalité de l'année 2014* par les lecteurs de *La Libre Belgique*, malgré le fait que selon maints observateurs le pape François incarnerait un changement de style plus que de substance.

Marquée par la crise des vocations, l'Église de Belgique n'a vu, en 2014, que quatorze nouveaux prêtres ordonnés, dont la moitié d'origine étrangère. Secouée par les conséquences des scandales d'abus sexuels commis au sein de l'Église et qui ont été révélés ces dernières années, l'Église continue, comme Institution, à avoir du mal à se remettre de cette déflagration morale et paraît à

d'aucuns, même en son sein, manifester parfois plus d'empathie pour les coupables que pour les victimes — ce qui contribue à nourrir les attitudes négatives à son endroit.

Si la nouvelle évangélisation que mène l'Église passe souvent, comme le rapport précédent d'ORELA l'avait montré, par Internet et les réseaux sociaux, la mobilisation d'une partie du monde catholique en matière éthique est aussi passée, en particulier quand en 2014 le débat a porté sur **l'extension de la loi relative à l'euthanasie**, par ces mêmes réseaux sociaux.

Le champ d'application de la loi de 2002, qui ouvre le droit à la demande d'euthanasie et dépénalise le geste posé par un médecin sur un patient qui « *se trouve dans une situation médicale sans issue et fait état d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable* », a en effet été étendu aux mineurs d'âge en 2014. La loi du 28 février 2014 accorde depuis lors aux mineurs en fin de vie la possibilité de demander l'euthanasie.

Ce texte, adopté par le Sénat le 12 décembre 2013 puis par la Chambre des Représentants le 13 février 2014, a suscité l'opposition de responsables religieux dès le début de la discussion parlementaire. L'Église catholique en particulier a maintenu sa mobilisation lors de l'examen et du vote du projet à la Chambre et condamné une extension qui lui paraît ouvrir la porte à d'autres dérives.

Au terme du vote, une pétition, qui a recueilli plus de 200.000 signatures, a été lancée pour demander au chef de l'État, le roi Philippe, de ne pas signer la loi, à l'instar du geste de refus posé par son oncle le roi Baudouin lors de la dépénalisation partielle de l'avortement en 1990 — le roi n'a cependant pas suivi cette demande. Cette pétition est intervenue alors que la contestation du droit à l'avortement par des organisations religieuses, surtout catholiques, ne faiblissait pas, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la loi de 1990 dépénalisant partiellement l'interruption volontaire de grossesse en Belgique.

Le monde catholique et même l'Église ne sont toutefois pas monolithiques sur les questions éthiques : si l'Église catholique a rappelé à maintes reprises sa position relative à l'homosexualité, dans une lettre intitulée « *Synode sur la famille. Attentes d'un évêque diocésain* », l'évêque d'Anvers Johan Bonny a plaidé pour un plus grand respect de l'Église à l'égard des personnes homosexuelles, des couples divorcés et des tenants de relations modernes. Le canoniste Rik Torfs, recteur de la KU Leuven, a souligné l'importance de la démarche de l'évêque d'Anvers, alors que le *Katholiek Vlaams Hoogstudentenverbod*, l'Union des Étudiants catholiques flamands, s'en prenait vertement à l'évêque d'Anvers pour son ouverture à l'égard d'une plus grande reconnaissance par l'Institution catholique de couples non traditionnels.

En avril, les résultats d'une enquête Win/Gallup menée dans 65 pays auprès de 66.806 personnes à propos de leur perception du rôle de la religion ont été rendus publics. D'après cette enquête, la religion serait aujourd'hui davantage perçue dans notre pays comme un facteur de division et de conflit. En Europe occidentale, qui constitue déjà la région la plus sceptique au niveau mondial, **les Belges seraient ainsi les plus méfiants à l'égard de la religion**, juste derrière le Danemark.

Le 22 mars 2014, l'avocat **Henri Bartholomeeusen a été élu à la présidence du Centre d'Action laïque (CAL)**, en remplacement de Pierre Galand qui exerçait ce mandat depuis 2007. Le nouveau président a placé trois priorités au centre de son mandat : la perspective

internationale, l'éducation et la réappropriation par les jeunes de la définition même de la laïcité — une volonté de rajeunir le mouvement qui s'explique par le fait que la laïcité organisée peine en effet actuellement à susciter l'adhésion de la jeune génération. Dans le même temps, le pendant néerlandophone du CAL, *De Mens.nu-UVV*, a également élu un nouveau président : Sylvain Peeters, le président du Willemsfonds, lequel a remplacé Sonja Eggerickx — qui avait présidé aux destinées de l'association pendant six ans.

Le développement d'organisations laïques structurées et bénéficiant de subventions publiques importantes est une caractéristique spécifique à la Belgique. La force du mouvement laïque se traduit notamment par le **rôle moteur que les organisations belges jouent au sein des organisations laïques internationales**. Alors que l'ancienne présidente de l'UVV, Sonja Eggerickx, préside l'Union internationale humaniste et éthique (*International Humanist and Ethical Union* — IHEU), l'ancien président du CAL, Pierre Galand, préside actuellement aux destinées de la Fédération humaniste européenne (FHE). Créée en 1991, la FHE réunit une cinquantaine d'associations humanistes et laïques dans une vingtaine de pays d'Europe, qu'elle représente auprès de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE afin d'y défendre le principe de séparation des Églises et de l'État et d'offrir un contrepoids au lobbying intense qu'y exercent des organisations religieuses.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le débat autour de la **réforme des cours de religion et de morale dans l'enseignement obligatoire**, qui avait suscité l'organisation d'auditions à la Commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération en 2013, s'est poursuivi en 2014. Toutes les principales formations politiques francophones ont intégré des propositions en cette matière à leur programme pour les élections de 2014. Craignant pour l'avenir des cours de religion, les organes représentatifs des cultes reconnus ont publié le 21 mai un mémorandum adressé au monde politique, pour réaffirmer l'importance de l'organisation des cours philosophiques héritée du Pacte scolaire, et souligner l'évolution réalisée en matière de programmes avec l'élaboration d'un référentiel commun.

Le gouvernement mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles le 22 juillet 2014 et composé des partis PS et CdH a confié le portefeuille de l'Enseignement à Joëlle Milquet (CdH). L'accord de gouvernement prévoit le remplacement progressif d'une des deux heures de cours hebdomadaires de religion et de morale par un cours de citoyenneté. Cette introduction d'un cours de citoyenneté en lieu et place d'une des deux heures actuellement réservées aux cours dits philosophiques dans l'enseignement officiel est prévue en septembre 2016. Cependant, le nombre de questions à résoudre — contenu des cours, formation des professeurs — pourrait compromettre ce calendrier.

Enfin, en matière de financement fédéral des cultes, en 2014, le budget du SPF Justice prévoyait pour les seuls traitements et subventions des ministres des cultes et délégués laïques et pour les subventions à l'Exécutif des Musulmans de Belgique, au Conseil central laïque et à l'Union bouddhique belge une somme globale de 106 millions d'euros. Pour 2015, un montant de 100 millions d'euros est prévu, soit une baisse de 5 %, correspondant à l'effort budgétaire globalement exigé de tous les départements fédéraux.

L'essentiel du **financement public des religions et convictions** est toutefois assuré par les Régions, les Communautés, les provinces et communes. Au plan régional, le faible taux de reconnaissance des mosquées et des imams par rapport à la réalité du terrain est dénoncé par

certaines acteurs de terrain de la religion musulmane, confrontés par ailleurs aux exigences des autorités dans la lutte contre le radicalisme.

Notons que le processus de renouvellement de l'organe représentatif du culte islamique, l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière de culte, a finalement abouti en 2014 par la désignation des **nouveaux membres de l'Exécutif des Musulmans de Belgique**, dont le nouveau président est Nordine Smaïli, professeur de religion islamique à Verviers. Les observateurs ont relevé une plus forte présence des musulmans d'origine marocaine que dans l'Exécutif précédent, où les musulmans d'origine turque étaient mieux représentés. Des critiques ont été formulées, mettant en cause tant le déroulement du processus que la non-représentativité d'un Exécutif où les minorités et les femmes sont peu présentes, et où les représentants des États du Maroc et de la Turquie conserveraient une grande influence.

La Flandre a adopté de nouveaux instruments législatifs en matière de fabriques d'église (et organisations assimilées) depuis 2004. La Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie s'étaient jusqu'à présent contentées d'apporter des aménagements mineurs aux textes existants ; si le dossier n'a pas bougé à Bruxelles, il a abouti en Wallonie. Le **décret wallon du 13 mars 2014 modifiant les règles de la tutelle applicables aux fabriques d'église** entre en effet en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce texte ne constitue qu'une réforme partielle, qui ne concerne que la tutelle, et non l'organisation des établissements publics des cultes.

Outre une simplification des procédures, les principales modifications introduites par le « décret Furlan » sont l'instauration d'une tutelle des communes sur les budgets et les comptes des fabriques, qu'elles devront désormais approuver, là où un simple avis était auparavant demandé, et l'organisation d'une tutelle générale du gouverneur de province sur les autres actes de la fabrique. Les nouvelles dispositions laissent intactes les obligations financières de la commune à l'égard des fabriques et ne modifient pas non plus l'organisation des fabriques, toujours régie par un décret impérial de 1809. La revendication de nombreux bourgmestres de voir imposer une fusion des fabriques à l'échelle communale n'a pas été rencontrée.

Samenvatting

Sinds 2012 biedt het *Observatoire des Religions et de la Laïcité* (ORELA) online analyses aan betreffende religies, geloof en Kerk-Staatverhoudingen. Deze studies zijn het werk van experts van het CIERL en van andere Europese universiteiten. ORELA biedt ook een dagelijks persoverzicht aan. Daarenboven publiceert het een jaarlijks verslag betreffende religie en secularisatie in België. Dit is de derde editie van het verslag en het behandelt de gebeurtenissen die plaatsvonden in 2014. Het is gebaseerd op informatie die tijdens het afgelopen jaar werd verzameld door het *Observatoire*, dat tevens terugvalt op de relevante secundaire literatuur.

Persanalyse is de belangrijkste bron van informatie voor dit verslag, dat aldus de meest gemediatiseerde themata aankaart. De opmerkelijkste topics in 2014 zijn de focus op moslimradicalisering en de aandacht voor onderwerpen die in verband staan met het (al dan niet harmonieuze) religieuze samenleven in de Belgische maatschappij. Over het algemeen kan men stellen dat religieuze themata in toenemende mate door de media onder de aandacht worden gebracht, in zoverre dat men met enig recht kan spreken van een heuse *comeback*, zeker wat media-aandacht betreft.

In het publieke debat werd religie in 2014 vaak gelinkt aan de veiligheidsproblematiek. Het vertrek van honderden jongeren met de bedoeling zich aan te sluiten bij Islamitische Staat (IS) baart zowel de overheid als de publieke opinie zorgen, terwijl de terroristische aanslag tegen het Joods Museum aan de vooravond van de nationale verkiezingen (24 mei) een schokgolf teweegbracht en leidde tot een ongeziene intensifiëring van veiligheidsmaatregelen in het land, met name rond joodse instellingen. Daarenboven maken meerdere studies melding van een toename van antisemitisme, alsook van animositeit tegenover moslims. Meer en meer stelt zich de vraag wat kan worden ondernomen om de relaties tussen de verschillende geloofsgemeenschappen in het land te verbeteren.

De religieuze diversiteit is het opvallendst in Brussel. In de hoofdstad van Europa wonen minder katholieken dan in de rest van het land, terwijl de moslimgemeenschap er het grootst is. Naast deze groepen zijn vele religieuze denominaties sterk verankerd in de stad. Evangelisch christendom is één van de snelst groeiende geloofsovertuigingen, verspreid over honderden kleine gemeenschappen die vaak gelinkt zijn aan een Afrikaans-subsahariaanse of Zuidamerikaanse traditie. Orthodox christendom is sinds lange tijd een vaste waarde in Brussel; vele christenen die op de vlucht zijn voor religieuze vervolging in het Midden-Oosten dragen nu bij tot de expansie van oosterse Kerken. Expats tewerkgesteld in internationale instellingen hebben ook hun geloof met zich meegebracht, en dragen zo bij tot de religieuze diversiteit in de Europese hoofdstad.

Het publieke debat werd echter vooral gedomineerd door religieuze groepen die sterk verankerd zijn in België en die door de Staat zijn erkend (katholicisme, protestantisme, judaïsme, orthodox christendom, anglicanisme en islam). Zoals tevens het geval was met de abortuswetgeving, kon de aanpassing van de euthanasiewet rekenen op tegenkanting vanwege de gevestigde religieuze autoriteiten. De katholieke Kerk, met als speerpunt aartsbisschop Léonard, was zeer uitgesproken in haar verzet tegen de nieuwe wetgeving. De meerderheid der observatoren denkt dat de opvolger van Léonard aan het hoofd van de Belgische Bisschoppenconferentie, die vermoedelijk volgend jaar zal worden aangeduid, een modernere figuur zal zijn, een figuur wier profiel beter zou beantwoorden aan de persoonlijkheid van paus Franciscus. Dit zou een keerpunt betekenen

voor de Belgische katholieke Kerk, die nog steeds moet afrekenen met de gevolgen van pedofilieschandalen waarin kerkelijke persoonlijkheden betrokken waren.

De Belgische Vrijdenkersgemeenschap (humanistische agnosticisten en atheïsten), erkend en gesubsidieerd door de overheid sinds 2002, is vaak niet akkoord met religieuze vertegenwoordigers inzake dergelijke ethische kwesties. De hervorming van religieus en moraalonderwijs in het Franstalige gemeenschapsonderwijs is een ander geval van oppositie tussen zogeheten *georganiseerde vrijzinnigheid* en religieuze groeperingen. België's vrijzinnig humanisme speelt ook een belangrijke rol in de ontwikkeling van humanistische instellingen op internationaal niveau: zowel de *International Humanist and Ethical Union* als de *European Humanist Federation* worden vandaag geleid door Belgen.

Een laatste punt is het Belgische systeem van openbare financiering van religies en overtuigingen, dat dateert van 1831. Deze regeling is jarenlang het onderwerp geweest van onderzoek en kritiek. Nochtans is er tot op heden slechts weinig aan veranderd. In 2014 nam het Waalse Gewest een nieuwe wet inzake kerkelijke administratie aan, terwijl het federale niveau een nieuwe moslimvertegenwoordiging erkende. In een context waarin veel wordt verwacht van moslim-religieuze autoriteiten, zoals bijvoorbeeld de ontwikkeling van een moderne religie naar Europees model, is dit zeker niet het laatste initiatief dat de Belgische overheden inzake islam lanceren.

Eerdere ORELA-jaarverslagen kunnen worden gedownload via onze website:

<http://www.o-re-la.org/>

Summary

Since 2012, the Observatory of Religions and Secularism (ORELA) has been offering on-line analyses pertaining to religions and beliefs and Church-State relationships, written by experts from the CIERL and various European universities. It also offers a daily press review. In addition, ORELA publishes an annual report on religion and secularism in Belgium. This is the third edition of the report, covering events that took place in 2014. The report is based on information collected throughout the year by the Observatory, and it is backed by findings from the current scientific literature.

The analysis of the general press as a primary source for the report uncovers the main themes that have been subject to intense media coverage. In 2014, the focus on Islamic radicalization and issues questioning the harmony of religious cohabitation in Belgian society is quite striking. In general, religious issues are increasingly prominent media topics. Indeed, once thought to be of minor importance in a highly secular society, religion has made a vigorous come back in terms of media attention.

In public debate, religion was often linked with security issues. The departure of hundreds of young men with the intention of joining the Islamic State (IE) has both the government and public opinion worried, while the terrorist attack perpetrated against the Jewish Museum on the eve of national elections (May 24) shocked the country and induced a reinforcement of security measures notably around Jewish institutions. Moreover, several studies report a surge of anti-Semitism in Belgium, and a marked increase in hostile feelings towards Muslims. Many questions are being raised about what should be done to improve relationships between the different religious communities in Belgium.

Belgium's religious diversity is the most striking in Brussels. The capital of Europe is home to fewer Catholics than the rest of the country, and it hosts the largest Muslim community. Besides those groups, many religious denominations are firmly established in the city. Among these, evangelical Christianity attracts an ever-increasing crowd of followers, spread over hundreds of small communities, many of whom are linked to an African sub-saharian or a south-American tradition. Orthodox Christianity has long been established in Brussels; many Christians fleeing persecution in the Middle East are now increasing the presence of oriental Churches. Expatriates working at international institutions have also brought along their faith to Brussels, and in so doing have further increased religious diversity in Europe's capital.

Yet, public debate has mostly been dominated by religious groups firmly established in Belgium, and recognized by the State (Catholicism, Protestantism, Judaism, Orthodox Christianity, Anglicanism and Islam). As had in the past been the case with abortion, the revision of the law on euthanasia drew protests from established religious authorities. The Catholic Church, and not in the least archbishop Léonard, was particularly vociferous in its opposition to the new legislation. Many observers think that Léonard's successor at the head of the Belgian Episcopal conference, who is expected being appointed next year, will be a more modern figure, in line with the personality of pope Francis. This would mean a turning point for the Belgian Catholic Church, which is still struggling in the aftermath of pedophilia scandals involving members of the clergy.

The Belgian community of Freethinkers (humanist agnostics and atheists), recognized alongside the above religious groups and benefiting from public subventions since 2002, often disagrees

with religious representatives on such ethical issues. The reform of religious and moral education currently under study in the French-speaking part of the country is another case of opposition between the so-called organized laïcité and religious groups. Belgium's so called organized laïcité also plays an important part in the development of humanist institutions at the international level: both the International Humanist and Ethical Union and the European Humanist Federation are currently led by Belgians.

Finally, the Belgian system of public funding of religions and convictions dates back to 1831. For many years it has been the object of scrutiny and criticism. Be that as it may, only minor changes have been introduced. In 2014, the Walloon Region adopted a new law on Church administration, while the federal State recognized a new representative organization for the Islamic religion. In a context where much is expected from Islamic religious authorities to foster the development of a modern, European-style religion, this is certainly far from the last initiative taken by the Belgian authorities regarding Islam.

*Previous ORELA annual reports can be downloaded from our website:
<http://www.o-re-la.org/>*

Table des matières

I. Religion et société.....	3
L'Église catholique.....	4
La canonisation de Jean-Paul II	6
L'Église de Belgique partagée.....	6
Le manque de prêtres dans un contexte de crise.....	7
Des édifices du culte trop nombreux	8
Une évolution des pratiques	8
La pédophilie au sein de l'Église	9
Les communautés du Renouveau charismatique.....	11
La Fraternité des Saints Apôtres	11
L'islam	13
Un contexte international difficile	13
Les combattants belges en Syrie.....	14
La visibilité de l'islam dans l'espace public.....	16
La troisième édition de la Foire musulmane de Bruxelles.....	17
Le développement de l'associatif musulman.....	18
L'hostilité à l'égard de l'islam et des musulmans	20
Islam et Internet	22
Les Églises protestantes	24
La dynamique évangélique et pentecôtiste	24
Le culte anglican	25
Les Églises orthodoxes	27
Les autres Églises orientales.....	29
Les autres mouvements religieux chrétiens.....	30
L'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers Jours.....	30
Les Témoins de Jéhovah.....	31
Le judaïsme.....	32
L'attentat au Musée juif.....	32
La recrudescence de l'antisémitisme.....	33
Les lieux de culte	35
Les autres structures communautaires	35

Les mouvements orientaux	37
Le bouddhisme	37
L'hindouisme	38
Les associations laïques	39
La collaboration entre responsables religieux... et laïques ?	42
Bruxelles, ville cosmopolite et multiculturelle.....	43
Questions éthiques	49
L'extension du droit à l'euthanasie aux mineurs d'âge.....	49
La contestation du droit à l'avortement.....	50
Religion et homosexualité	51
Les débats autour de la laïcité de l'État	53
Les signes convictionnels dans les services publics.....	53
Les signes convictionnels dans les établissements scolaires.....	54
L'application de la loi interdisant la burqa.....	54
La lutte contre les « organisations sectaires ».....	56
II. Relations avec les pouvoirs publics	58
Le financement public des organisations convictionnelles.....	59
Le financement public des organisations convictionnelles au niveau fédéral	59
Le niveau régional	62
Une question délicate : les communautés plurirégionales	64
Le renouvellement de l'Exécutif des Musulmans de Belgique.....	65
Les émissions concédées.....	67
Le débat autour de la réaffectation des églises	68
Les questions relatives à l'enseignement	69
Les cours de religion et de morale dans l'enseignement obligatoire.....	69
L'enseignement privé non subventionné.....	72
La diversification du libre confessionnel	72
Islam et enseignement supérieur	73
III. Les organisations convictionnelles en Belgique :	76
Convictions et pratiques de la population.....	76
Évolution de la pratique religieuse catholique.....	78
Structures des organisations convictionnelles reconnues	79
L'Église catholique.....	79
Le culte islamique.....	79
Le culte protestant-évangélique.....	81

Le culte orthodoxe	82
Le culte israélite	82
Le culte anglican	82
Le bouddhisme	82
La laïcité organisée	83
Conclusions	84
<i>Samenvatting</i>	90
<i>Summary</i>	92

L'Observatoire

ORELA, pour Observatoire des Religions et de la Laïcité (<http://www.o-re-la.org/>), est un projet du Centre interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité (CIERL) de l'Université libre de Bruxelles.

Il s'agit d'un portail Internet d'information et d'analyse sur l'actualité des religions et des relations Eglises/Etats, opérationnel depuis février 2012. Il propose une revue de presse quotidienne relative aux religions et à la place des convictions dans l'espace public et diffuse des analyses, des études, des expertises et des synthèses de résultats de recherche relatifs aux religions et convictions et aux relations Eglises/Etats, rédigées par des experts scientifiques issus de l'ULB et de plusieurs universités européennes.

ORELA a obtenu le Prix Wernaers 2012 du Fonds national de la Recherche scientifique (FNRS). Le fonds international Wernaers pour la recherche et la diffusion des connaissances a pour objet de se consacrer à des actions de promotion de la recherche et de diffusion des connaissances scientifiques, au sens large, y compris leurs aspects culturels.

Le CIERL

Le Centre Interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité (CIERL) est l'un des centres de recherche et d'enseignement majeurs de l'Université de Bruxelles. Fort de plusieurs dizaines de chercheurs de haut niveau spécialisés dans les religions et la libre pensée, le CIERL constitue un pôle d'excellence internationalement reconnu dans ce domaine. Il est agréé par le Fonds national de la Recherche scientifique (FNRS) comme l'un des dix laboratoires de référence en sciences humaines en Belgique francophone.

Lieu de recherche fondamentale et appliquée, lieu d'expertise et de réflexion, le CIERL rassemble dans une perspective pluridisciplinaire historiens, ethnologues, philosophes, historiens d'art, philologues... Le CIERL organise régulièrement des séminaires et des colloques internationaux. Il publie une revue scientifique reconnue sur le plan international (*Problèmes d'Histoire des Religions*), une revue qui se fait l'écho des recherches menées en son sein (*Le Figuier*), ainsi que la collection *Religions et Laïcité* aux Editions de l'Université de Bruxelles et plusieurs collections aux Editions E.M.E.